



L'OBSERVATOIRE DE  
L'ADMINISTRATION  
PUBLIQUE  
E N A P

# DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE DANS QUELQUES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(Alberta, Colombie-Britannique, Écosse, Ontario, Royaume-Uni,  
Saskatchewan)

---

DANS LE CADRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR  
LE MINISTÈRE D'ÉDUCATION, DU LOISIRS ET DU SPORT, GROUPE DE  
TRAVAIL SUR DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE

13 MAI 2005



## AVANT-PROPOS

À la demande du Groupe de travail sur le développement de l'école communautaire, L'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP a reçu le mandat d'identifier et de décrire l'approche utilisée en matière de développement de l'école communautaire au sein de différentes administrations publiques.

Sous la supervision de M<sup>me</sup> Dolorès Grossemy, agente de recherche, l'étude a été réalisée par M<sup>me</sup> Estelle Mongbé, agente de recherche et MM. Simon Biauxse, Christian Lepage et Charlie Mballa, assistants de recherche. Ont également contribué à la recherche, à titre de membres de l'équipe de L'Observatoire, M<sup>mes</sup> Marie-Helen Brisebois, Michelle Jacob et M. Tarik Sadik, agents de recherche. M<sup>mes</sup> Francine Sylvain et Patricia Pelletier ont procédé à la révision linguistique du rapport et M<sup>mes</sup> Chantal Lafrenière et Julie Blackburn en ont effectué la mise en page finale.

Jacques Auger, Ph. D.  
Professeur associé  
Coordonnateur à la recherche commanditée  
L'Observatoire de l'administration publique- ENAP  
jacques.auger@enap.ca



## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	I
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	VII
ALBERTA.....	1
1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	3
1.1 SITUATION GÉNÉRALE .....	3
1.2 ORGANISMES RESPONSABLES .....	4
1.3 AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	5
2 ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	6
2.1 LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES .....	6
2.2 RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	7
3 DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	9
3.1 OBJECTIFS POURSUIVIS.....	9
3.2 CONTENU DE L'APPROCHE.....	9
3.3 IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	10
3.4 IDENTIFICATION ET RÔLE DES INTERVENANTS .....	11
3.5 RELATIONS AVEC LE MILIEU .....	11
4 EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	13
5 CONTEXTE ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	13
COLOMBIE-BRITANNIQUE .....	17
1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	19
1.1 SITUATION GÉNÉRALE .....	19
1.2 ORGANISMES RESPONSABLES .....	20
1.3 AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	21
2 ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	23
2.1 LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES .....	23
2.2 RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	26
3 DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	27
3.1 OBJECTIFS POURSUIVIS.....	27
3.2 CONTENU DE L'APPROCHE.....	27
3.3 IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	29
3.4 RELATIONS AVEC LE MILIEU .....	30
4 EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	30

5 BILAN .....	31
ÉCOSSE .....	41
1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	43
1.1 SITUATION GÉNÉRALE .....	43
1.2 ORGANISMES RESPONSABLES .....	44
1.3 AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	45
2 ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	46
2.1 LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES.....	46
2.2 RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	46
3 DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	47
3.1 OBJECTIFS POURSUIVIS.....	47
3.2 CONTENU DE L'APPROCHE.....	47
3.3 IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	51
3.4 RELATIONS AVEC LE MILIEU .....	51
4 EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	52
5 CONTEXTE ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	53
ONTARIO.....	59
1 CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	61
1.1 SITUATION GÉNÉRALE .....	61
1.2 ORGANISMES RESPONSABLES .....	61
1.3 AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	62
2 ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES). .....	62
2.1 PROGRAMME DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL .....	62
2.2 ÉDUCATION AMENDMENT ACT .....	62
2.3 PROVINCIAL POLICY STATEMENT ON COMMUNITY USE OF SCHOOL.....	62
3 DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	63
3.1 OBJECTIFS POURSUIVIS.....	63
3.2 CONTENU DE L'APPROCHE.....	63
3.3 IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	64
3.4 IDENTIFICATION ET RÔLE DES INTERVENANTS .....	66
3.5 MODÈLE DU TDSB .....	67
4 EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	69
5 CONTEXTE ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	71
ROYAUME-UNI .....	79

1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	81
1.1	SITUATION GÉNÉRALE .....	81
1.2	ORGANISMES RESPONSABLES .....	83
1.3	AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	83
2	ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	84
2.1	LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES .....	84
2.2	RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	87
3	DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	89
3.1	OBJECTIFS POURSUIVIS.....	89
3.2	CONTENU DE L'APPROCHE.....	89
3.3	IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	91
3.4	IDENTIFICATION ET RÔLE DES INTERVENANTS .....	92
3.5	RELATIONS AVEC LE MILIEU .....	93
4	EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	94
5	CONTEXTE ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	94
6	BILAN .....	96
	SASKATCHEWAN.....	99
1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	101
1.1	SITUATION GÉNÉRALE .....	101
	COMMUNITY SCHOOL PROGRAM .....	102
1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	102
1.1	ORGANISMES RESPONSABLES .....	102
1.2	AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	102
2	ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	102
2.1	LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES.....	102
2.2	RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	103
3	DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	104
3.1	OBJECTIFS POURSUIVIS.....	104
3.2	CONTENU DE L'APPROCHE.....	104
3.3	IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS .....	106
3.4	IDENTIFICATION ET RÔLE DES INTERVENANTS .....	106
4	EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE.....	108
	SCHOOL <sup>PLUS</sup> .....	109

1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	109
1.1	SITUATION GÉNÉRALE .....	109
1.2	ORGANISMES RESPONSABLES .....	109
1.3	AUTRES ORGANISMES PARTICIPANT AU PROGRAMME .....	109
2	ENCADREMENT DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE (LOIS, PRINCIPES, DÉCLARATIONS OFFICIELLES, CONVENTIONS COLLECTIVES, TEXTES RELATIFS AU FINANCEMENT, AUTRES) .....	110
2.1	LOIS, ORIENTATIONS, CONVENTIONS COLLECTIVES, AUTRES .....	110
2.2	RÔLE DE L'ORGANISME RESPONSABLE .....	111
3	DESCRIPTION DE L'APPROCHE UTILISÉE POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	112
3.1	OBJECTIFS POURSUIVIS .....	112
3.2	CONTENU DE L'APPROCHE .....	112
3.3	IDENTIFICATION ET RÔLE DES INTERVENANTS .....	113
4	EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	114
5	CONTEXTE ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE .....	114

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

### Abréviations

M\$	Million de dollars
G\$	Milliard de dollars

### Sigles et acronymes

#### ➤ Alberta

ACYI	Alberta Children and Youth Initiative
ASBA	Alberta School Boards Association

#### ➤ Colombie-Britannique

ACEBC	Association for Community Education in British Columbia
DASH	Directorate of Agencies for School Health
LINK	Learning Includes Nutrition and Knowledge

#### ➤ Écosse

NCS	New Community Schools
HMIE	Her Majesty's Inspectorate of Education
ICS	Integrated Community Schools
SEED	Scottish Executive Education Department

#### ➤ Royaume-Uni

DfES	Department of Education and Skills
ESCR	Electronic Social Care Record
LEA	Local Education Authorities
TESSS	The Extended Schools Support Service

#### ➤ Saskatchewan

SIDRU	Saskatchewan Education Instructional and Development Research
-------	---

#### ➤ Ontario

AMO	Association des municipalités de l'Ontario
TDSB	Toronto District School Board's Community



**ALBERTA**



## ADMINISTRATION

### 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

#### 1.1 Situation générale

On trouve en Alberta une initiative gouvernementale, similaire à celle de la Colombie-Britannique, qui s'éloigne de la conception traditionnelle de l'école communautaire, au sens où elle s'adresse exclusivement à un type d'élèves particuliers : ceux qui ont des maladies graves ou des handicaps profonds.

En 1999, le gouvernement albertain a en effet développé pour les enfants et adolescents en difficulté physique et qui nécessitent l'apport de services spécifiques, un programme conjoint d'aide médicale et d'aide au suivi scolaire : le Student Health Initiative<sup>1</sup>.

Ce programme n'est qu'un élément parmi d'autres d'un ensemble plus vaste d'initiatives du ministère Alberta Children Services<sup>2</sup> qui comprend à la fois la lutte contre l'alcoolisme précoce (Fetal Alcohol Spectrum Disorder) et contre la prostitution juvénile (Protection of Children Involved in Prostitution), la prise en charge d'enfants atteints d'une maladie mentale (Children's Mental Health) et la prise en charge de la petite enfance (Early Childhood Development)<sup>3</sup>.

Le Student Health Initiative est le programme qui a le plus d'envergure, d'une part parce qu'il requiert un financement important, d'autre part parce qu'il nécessite la coopération à la fois des ministères de l'Éducation, de la Santé, des Infrastructures et des Affaires municipales, ainsi que la coopération de ces ministères avec les conseils scolaires, les entreprises de services concernées et les parents des enfants.

On parle donc d'une approche clientèle autour d'un modèle qui est le partage des services entre ministères : le ministère des Infrastructures Alberta Infrastructure and Transportation pour ce qui concerne le transport des enfants malades, le ministère de la Santé Alberta Health and Wellness pour ce qui concerne les soins de santé et le ministère de l'Éducation Alberta Learning pour les services d'éducation.

C'est donc cette communauté de services, organisée autour de l'aide à l'enfance en difficulté, qu'il faut cerner dans la notion générale d'« école communautaire » en Alberta.

Cette communauté de services dépasse le cadre des soins médicaux en ce que le gouvernement s'engage à assurer la bonne intégration scolaire de ces enfants et adolescents en difficulté et à garantir leur bonne réussite scolaire. Il doit donc veiller à ce que des moyens soient pris pour qu'un enseignement adéquat leur soit prodigué et qu'une évaluation optimale de leur performance soit effectuée.

Les parents et les familles sont parties prenantes dans ce partenariat d'envergure et leur collaboration est essentielle en ce que seuls ces derniers détiennent l'information concer-

<sup>1</sup> Alberta Government, *Student Health Initiative*, <http://www.education.gov.ab.ca/shi/>

<sup>2</sup> Alberta Government, *Liste des ministères du gouvernement albertain*, <http://www.gov.ab.ca/home/index.cfm?Page=16>

<sup>3</sup> Alberta Children's Services, *Site du gouvernement de l'Alberta, Services aux enfants*, <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=ACYI%20Key%20Initiatives>

nant la nature exacte de l'aide dont leurs enfants ont besoin. Il s'agit donc pour le gouvernement de recueillir cette information et de l'analyser afin d'organiser et mettre en place des structures appropriées et de pouvoir fournir également les services qui puissent correspondre adéquatement à leurs besoins.

En Alberta, on entend donc par « école communautaire » l'initiative gouvernementale qui vise au regroupement et à la coordination d'activités spécifiques au service de l'enfance en difficulté physique. Le gouvernement s'est intéressé en priorité aux enfants atteints d'une maladie grave car c'est autour d'eux que la coopération interministérielle a été rendue indispensable étant donné les importants besoins de financement.

Le programme d'aide à l'enfance et à l'adolescence passe par une réorganisation du système scolaire autour de leur rythme de développement : il faut pouvoir les accompagner au fil de leurs besoins et les faire entrer progressivement dans l'âge adulte. C'est donc des besoins spécifiques des enfants que part l'offre de service gouvernementale et autour de ces besoins que des projets pilotes ont été conçus.

À partir de cette expérience de collaboration de ses différents ministères, le gouvernement d'Alberta a aussi initié une réflexion sur la notion d'école communautaire et envisagé ce qu'il serait concevable de développer autour de problématiques différentes, mais toujours selon le modèle de ce qui s'est réalisé pour les enfants atteints d'une maladie grave.

## 1.2 Organismes responsables

### ➤ L'Alberta Children and Youth Initiative<sup>4</sup>

En 1998, le ministère Alberta Children's Services a mis en place l'Alberta Children and Youth Initiative (ACYI). Il s'agit d'un partenariat collaboratif entre différents ministères du gouvernement travaillant ensemble sur des questions générales concernant l'enfance et la jeunesse. Sa mission est de s'assurer que la jeunesse albertaine soit en santé, bien prise en charge et performante (réussite scolaire).

Plusieurs organismes sont régulièrement consultés par l'ACYI en fonction de facteurs aussi divers que les choix culturels des parents des enfants malades, leurs préférences en matière d'éducation pour leurs enfants ou encore leurs allégeances religieuses.

Parmi ces organismes, on trouve :

- l'Alberta Teacher's Association;
- l'Alberta Catholic School Trustee's Association;
- l'Alberta Public School Trustee's Association;
- la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta;
- l'Alberta Home and School Councils Association;
- le College of Alberta School Superintendents;
- l'Association of School Business Officials of Alberta;
- l'Association of Alberta Public Charter Schools;

---

<sup>4</sup> Alberta Children Services, *About the Alberta Children & Youth Initiative*, [www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=index](http://www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=index)

- l'Association of independent Schools and College of Alberta.

### 1.3 Autres organismes participant au programme

- Le ministère de l'Éducation<sup>5</sup>

Alberta Learning, le ministère de la Santé<sup>6</sup> : Alberta Health and Wellness, le ministère des Transports<sup>7</sup> : Alberta Infrastructure et le ministère des Affaires municipales<sup>8</sup> fournissent tous une partie du financement.

- L'Alberta Commission on Learning<sup>9</sup>

La Commission est dépendante du ministère de l'Éducation et a été mise en place en février 2002. D'une manière générale, elle a pour mission de préparer l'avenir en matière d'organisation des services éducationnels. Elle élabore essentiellement des recommandations et des conseils au ministère de l'Éducation en assurant une base d'information continue au moyen du système informationnel Kindergarten to Grade 12<sup>10</sup>.

Cette information concerne notamment l'évolution des différents besoins spécifiques, comme ceux des enfants atteints d'une maladie grave, et des données générales sur la situation sociale et économique de différentes régions de la province en matière d'éducation. Elle identifie également les possibilités et les changements dans les besoins éducationnels en regard des évolutions technologiques et sociales.

Elle est le fruit à la fois de la libre initiative des délégués de l'Alberta Future Summit tenu en février 2002 à Edmonton et des besoins du gouvernement en termes d'information exhaustive sur la bonne performance scolaire des jeunes albertains. La nécessité de développer des écoles communautaires apparaît comme la quatrième des 8 priorités établies par le premier rapport de la Commission publié en octobre 2003 et intitulé *Every Child learns Every Child Succeeds*<sup>11</sup>. Elle est énoncée comme suit : « Success for every child : adapter les programmes et apporter l'aide nécessaire de telle sorte que tous les enfants, incluant les enfants autochtones, les enfants atteints d'une maladie grave, les enfants nés à l'extérieur du Canada et les enfants aux aptitudes exceptionnelles puissent s'épanouir à l'école »<sup>12</sup>.

- L'Alberta School Boards Association<sup>13</sup>

L'Alberta School Boards Association (ASBA) est une association représentant près de 61 écoles albertaines, publiques, indépendantes ou francophones. Fondée en 1907, elle est reconnue en 1939 par l'Alberta School Trustees' Association Act. En 1991, la loi est amendée pour devenir l'Alberta Schools Boards Association Act. La collaboration avec les

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation Alberta, *Alberta Learning*, [www.education.gov.ab.ca](http://www.education.gov.ab.ca)

<sup>6</sup> Ministère de la Santé, *Alberta Health and Wellness*, [www.health.gov.ab.ca](http://www.health.gov.ab.ca)

<sup>7</sup> Ministère des Transports, *Alberta Infrastructure*, <http://www.infras.gov.ab.ca/home/index.asp>

<sup>8</sup> Ministère des Affaires municipales, *Site du Government of Alberta*, <http://www.gov.ab.ca/home/index.cfm?page=57>

<sup>9</sup> Ministère de l'Éducation Alberta, *Commission on Learning*<sup>9</sup>, [www.education.gov.ab.ca/commission](http://www.education.gov.ab.ca/commission)

<sup>10</sup> Ministère de l'Éducation Alberta, *Kindergarten to Grade 12*, [www.education.gov.ab.ca/k\\_12/](http://www.education.gov.ab.ca/k_12/)

<sup>11</sup> Ministère de l'Éducation Alberta, *Alberta Commission on Learning* [www.education.gov.ab.ca/commission/report.asp](http://www.education.gov.ab.ca/commission/report.asp)

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Alberta School Boards Association, *Site de l'Alberta School Boards Association*, [www.asba.ab.ca](http://www.asba.ab.ca)

autorités scolaires est essentielle pour le gouvernement, car elle seule peut permettre la bonne intégration des élèves.

## **2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres)**

### **2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres**

#### ➤ **L'Education Services Settlement Act**

L'engagement du gouvernement de réexaminer son système éducationnel face aux différentes demandes exprimées par les familles d'enfants malades fait référence à l'Education Services Settlement Act revue en 2002. La dernière révision de cette loi datait de 1972. Par cette révision de la loi, le système éducationnel albertain redéfinit sa mission d'origine en termes d'accessibilité, de flexibilité et de capacité à répondre à des besoins spécifiques de la part des enfants, des familles ou du personnel enseignant.

#### ➤ **La Municipal Government Act**

Des amendements ont aussi été prévus concernant la Municipal Government Act pour permettre notamment aux enfants souffrant d'une maladie grave d'avoir accès à des espaces réservés ordinairement à des activités d'ordre scolaire au sens strict.

#### ➤ **La Student Health Initiative**

Deux rapports ont été publiés par la Student Health Initiative à ce jour, l'un concernant les besoins spécifiques des jeunes enfants atteints d'une maladie grave et en âge d'être préscolarisés, l'autre concernant les besoins spécifiques des enfants atteints d'une maladie grave et prétendant à un enseignement secondaire et post secondaire<sup>14</sup>.

Ces deux rapports sont les suivants :

- Le *Children and Youth with Special and Complex Needs* présente une vue d'ensemble de l'initiative à l'égard des enfants atteints d'une maladie grave<sup>15</sup>. Il date de février 2004.
  - Les familles avec des enfants ayant des besoins identifiés comme complexes et spécifiques requièrent souvent des services et aides adaptés provenant de ministères différents;
  - Le rapport part du constat que, trop souvent, ces familles et ces enfants doivent faire face à l'imperméabilité entre les ministères;
  - Le besoin a donc été exprimé d'une capacité de réponse identifiable, rapide et efficace de la part du gouvernement, intégrant plusieurs ministères, dont celui de l'éducation et celui de la santé, les fournisseurs de services et les communautés ou les familles concernées;

<sup>14</sup> *Progress Report – January 2003, Final Report – June 2003.*

<sup>15</sup> Alberta Children Services, *Children and Youth with Special and Complex Needs*, [www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=Children%20and%20Youth%20with%20Special%20and%20Complex%20Needs](http://www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=Children%20and%20Youth%20with%20Special%20and%20Complex%20Needs)

- Le *Policy Framework for Services for Children and Youth with Special and Complex Needs and their family* est un rapport administratif qui identifie véritablement la coopération interministérielle. Il date de juillet 2003<sup>16</sup>.

Les recommandations de ce rapport portent sur la collaboration entre les ministères, les autorités régionales, les autorités scolaires les agences de services, les communautés ou les familles concernées. Le rapport fait état de quatre orientations :

- Gestion optimale des services intégrés pour les enfants et leur famille

Un modèle de gestion doit être mis en place de manière telle que les divers partenaires ministériels, les autorités régionales en matière de santé, les autorités scolaires et les fournisseurs de services s'adressent ensemble aux besoins de l'enfant et de sa famille (identification des besoins, planification de la réponse à ces besoins, fourniture des services, supervision, et évaluation).

- Collaboration interministérielle

Les partenaires ministériels, les autorités régionales et les fournisseurs de services doivent se montrer proactifs et collaborer dès que les besoins identifiés concernent plus d'un ministère.

- Planification interministérielle

Les objectifs scolaires doivent être harmonisés en fonction des contraintes médicales.

- Diffusion et partage de l'information interministérielle

L'information spécifique à un ministère concernant l'une ou l'autre des dimensions des besoins exprimés par la famille de l'enfant doit être systématiquement communiquée aux ministères partenaires.

Dans le rapport *Policy Framework*, le gouvernement estime entre 10 % et 15 % le nombre d'enfants albertains (0-19 ans) qui ont des besoins spécifiques. De plus, 1 % de cette population a des besoins excessivement complexes qui nécessitent une attention particulière.

Sont identifiés comme *besoins spécifiques*, les problèmes de cognition, de communication, les problèmes sensori-moteurs et comportementaux, ainsi que les problèmes d'adaptation.

Sont identifiés comme besoins excessivement complexes, les handicaps profonds, les problèmes de santé mentale complexes et les troubles du comportement.

## 2.2 Rôle de l'organisme responsable

L'Alberta Children Services (qui comprend l'ACYI) travaille avec le ministère de l'Éducation : Alberta Learning. C'est le rôle de l'Alberta Learning de trouver les financements adéquats et de coordonner les différents intervenants qui veillent au bon suivi sco-

<sup>16</sup> Alberta Children Services, *Policy Framework for Services for Children and Youth with Special and Complex Needs and their family*, <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/pdf/User-Friendly%20Policy%20Framework.pdf>

laire des enfants. Une approche holistique et multi disciplinaire est nécessairement requise tant sur le plan régional que provincial.

Le rôle de l'Alberta Children Services compte trois fonctions :

- assurer la collaboration entre les ministères concernés et veiller à ce que les partenaires ministériels, les autorités régionales (scolaires et municipales), et les pourvoyeurs de services travaillent de manière unilatérale à l'amélioration des conditions de vie des enfants, mais aussi des familles. À cette fin, sont organisées des séances publiques de consultation avec les familles concernées et avec des experts.
- assurer la planification interministérielle requise pour soutenir des ensembles de services de qualité pour les enfants atteints d'une maladie grave.
- assurer un service intégré et coordonné qui soit basé sur la coopération et la capacité à partager l'information. Mettre à jour également l'information provenant de certains parents et redistribuer cette mise à jour à tous les parents concernés. Mettre au point un système d'information interministériel.

➤ **Liens et interaction entre les principaux organismes**

L'Alberta Children's Services travaille de pair avec l'Alberta Learning. Les deux travaillent en partenariat avec la Commission on Learning d'une part et en partenariat avec l'Alberta Health and Wellness (Santé) et l'Alberta Infrastructure and Transportation (transport) d'autre part.

L'Alberta Health and Wellness, pour sa part, interagit avec les organismes Persons with Developmental Disabilities et Alberta Mental Health Board<sup>17</sup>.

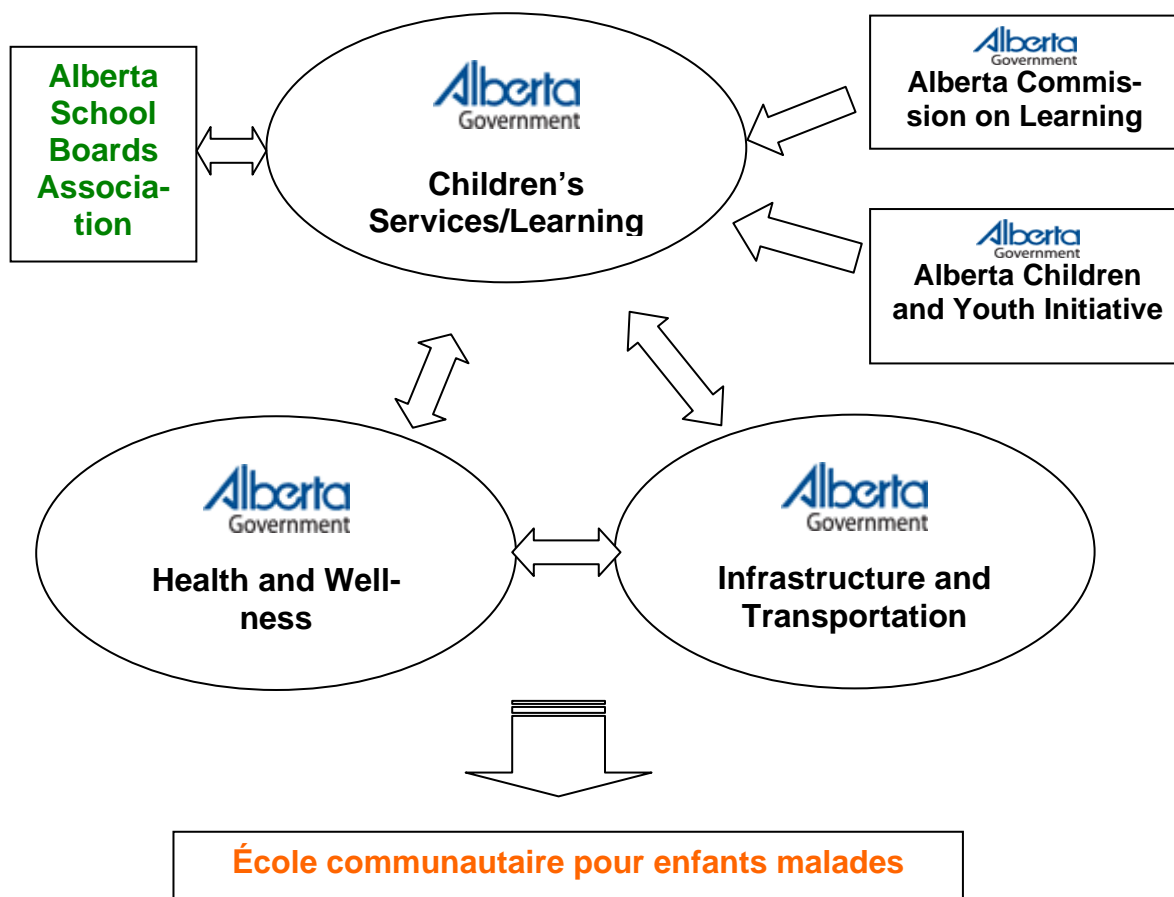
Le ministère des Transports Alberta Transportation and Utilities, devenu en 1992 Alberta Infrastructure and Transportation, a développé quant à lui un ensemble de services visant à faciliter le déplacement pour les personnes à mobilité réduite<sup>18</sup>, ces services pouvant aussi bien être proposés au ministère de l'Éducation qu'au ministère de la Santé.

---

<sup>17</sup> Person with Developmental Disabilities, *Site de Person with Developmental Disabilities*, [www.pdd.org/default.shtml](http://www.pdd.org/default.shtml)

<sup>18</sup> Ministère des Transports de l'Alberta, Infrastructure and Transportation, [www.tu.gov.ab.ca/Planning/BarrierFree.asp](http://www.tu.gov.ab.ca/Planning/BarrierFree.asp)

Figure 1 : Organigramme



### 3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire

#### 3.1 Objectifs poursuivis

Le principal objectif est de coordonner les actions ministérielles en vue de cibler parfaitement la demande en matière de soins et de scolarisation adaptée.

#### 3.2 Contenu de l'approche

Les principes de l'approche du ministère Alberta Children's Services sont les suivants :

- les familles ont la responsabilité première de prendre soin des enfants et d'être activement impliquées dans leur collaboration avec les ministères;
- les familles, les sociétés de services coordonnées par les ministères et les ministères contribuent ensemble au bon développement et à la bonne coordination des services;
- les enfants doivent avoir accès à des services qui sont coordonnés et intégrés en fonction de la spécificité et de la complexité de leurs besoins;

- les services doivent accompagner l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent de l'enfance jusqu'à l'âge adulte;
- l'aide doit être rendue parfaitement flexible, disponible et strictement basée sur les besoins individuels;
- les valeurs, traditions, langages et cultures des enfants et des familles sont connus, reconnus et respectés<sup>19</sup>.

### 3.3 Identification des activités

Les activités planifiées concernent toutes l'amélioration des conditions de vie des enfants. Elles visent à prendre en charge aussi bien les handicaps physiques, les problèmes de développement, les problèmes neurologiques, que les troubles du comportement, les problèmes respiratoires, etc.

Le gouvernement albertain travaille au cas par cas et a développé en ce sens quelques projets pilotes comme les suivants<sup>20</sup> :

- Carol est une adolescente de 17 ans qui doit vivre avec une dégénérescence cérébrale. Son bon développement personnel et son suivi scolaire sont sévèrement compromis. Elle est impulsive et son comportement peut s'avérer violent ou inapproprié de manière totalement imprévisible. Elle est suivie médicalement et a été hospitalisée à de nombreuses reprises. Elle a vécu jusqu'à 14 ans avec ses parents, mais ces derniers ne pouvaient plus atteindre le niveau d'encadrement et de soins requis.

Elle réside actuellement dans un centre d'hébergement spécialisé, ayant à sa disposition jusqu'à trois infirmiers qui veillent continuellement sur elle. Carol a donc des besoins extrêmement complexes et sa famille a exprimé les difficultés auxquelles elle a dû faire face, notamment en ce qui concerne la coordination de l'aide gouvernementale. Il lui a été extrêmement difficile d'obtenir les services indépendants les uns des autres des ministères suivants : Children's Services for 24-hour residential care (ministère de la Santé), Health and Wellness for hospital placements, professional services of neurologists and psychiatrists and medications (ministère de la Santé) et Learning for the provision of special education services (ministère de l'Éducation). Les trois ministères ont coordonné leurs services et leur aide financière tout en planifiant plus efficacement leur capacité de réponse à ce genre de situation.

- Bradley est un jeune enfant de deux ans et demi né avec le syndrome de Down et déficient cardiaque, en plus d'être sujet à des problèmes respiratoires chroniques. Il est très en retard sur son développement et requiert une vigilance constante, incluant une alimentation de substitution et des apports en oxygène durant les périodes les plus critiques. Le cas de Bradley a requis l'investissement total des trois ministères susmentionnés quant à sa situation présente, mais aussi future, puisque sa famille souhaite qu'il soit scolarisé, ce qui a nécessité la planification et la coordination des services et du support qui lui était nécessaires.
- Lisa est une adolescente de 17 ans qui vit avec une moelle osseuse déficiente en plus de connaître le diabète, l'asthme et des problèmes comportementaux extrêmes.

<sup>19</sup> Alberta Children's Services, *Children and Youth with Special and Complex Needs*, <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/pdf/User-Friendly%20Policy%20Framework.pdf>

<sup>20</sup> Alberta Children's Services, *Policy Framework for Services for Children and Youth with Special and Complex Needs*, <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/pdf/User-Friendly%20Policy%20Framework.pdf>

Elle a été assistée de 9 à 12 ans et demeure actuellement en chaise roulante. Elle est restée avec ses parents jusqu'à l'âge de 16 ans avant d'être placée dans un centre de soins spécialisés pouvant lui apporter une supervision 24 heures par jour. Bien évidemment, les exigences étaient au-delà de la capacité d'un seul ministère.

### 3.4 Identification et rôle des intervenants

Les trois autres ministères identifiés dans l'organigramme doivent :

- veiller à une collaboration efficace sur les plans régional et provincial entre les protagonistes concernés;
- assurer un partage effectif et approprié de l'information;
- assurer la planification à long terme de la planification des services;
- intégrer au programme et à sa mise en œuvre les familles investies dans la prise en charge du développement de leurs enfants;
- évaluer le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction des familles par rapport à l'accès, aux services et à la manière dont les services sont fournis;
- planifier à long terme le succès des enfants à l'école.

### 3.5 Relations avec le milieu

Ainsi que le met en valeur le rapport de l'ASBA « les écoles ne sont plus simplement des places d'enseignement [...] les écoles sont devenues le ciment qui solidifie entre elles les différentes communautés de services. Elles sont dorénavant un espace de rencontre et d'apprentissage pour les communautés dans leur ensemble » (*Alberta School Boards Association*, 2002, p. 15)<sup>21</sup>.

Selon l'ASBA, il ressort de l'expérience de coordination des services aux enfants atteints d'une maladie grave que le modèle d'action mis en place par le gouvernement albertain est une réussite totale et peut servir de modèle à d'autres problématiques d'enseignement : adaptation à des situations particulières, coordination de services spécialisés, harmonisation financière, etc.

D'une part, les services offerts peuvent s'avérer extrêmement coûteux lorsqu'il s'agit d'investir dans du matériel totalement neuf pour un seul enfant ou encore de maintenir ou rénover des espaces ou des locaux d'éducation spécialisée. D'autre part, l'Alberta Commission on Learning a dû prendre en compte les sensibilités culturelles en consultant aussi bien les écoles publiques que les écoles séparées (*separate schools*) qui connaissent des juridictions sensiblement différentes, mais aussi en mandatant des écoles et des organisations communautaires, notamment de la part des Catholic School Boards qui ont tenu à faire savoir qu'elles entendaient préserver leur mission et leur vision catholique de l'enseignement et de l'éducation.

En ce qui concerne la ville d'Edmonton (City of Edmonton), le travail de coordination et d'implantation a été effectué par la ville elle-même, en partenariat toutefois avec l'ensemble des écoles publiques et indépendantes de la ville, Alberta Municipal Affairs,

<sup>21</sup> Alberta School Boards Association, *Stratégic Plan (2002-2005)*, [http://www.asba.ab.ca/policy\\_framework/downloads/pdf/strategic\\_plan\\_02-05.pdf](http://www.asba.ab.ca/policy_framework/downloads/pdf/strategic_plan_02-05.pdf)

Alberta Infrastructure et un certain nombre d'organisations réunies autour du projet Future School Sites Study<sup>22</sup>.

La vision commune décrite ci-dessus constitue selon le gouvernement albertain un excellent modèle de partenariat entre écoles publiques et indépendantes, communautés, gouvernements municipaux et institutions post secondaires.

### ➤ **Modèle traditionnel**

La Commission, quant à elle, encourage les autorités scolaires et les communautés à poursuivre dans la voie entamée et à prendre au sérieux ces modèles de coopération mutuelle qui ont fait leurs preuves pour considérer la possibilité de partager également à l'avenir des ensembles de services publics plus vastes comme des équipements sportifs, culturels et artistiques. Ceci dans le but de faire le meilleur usage de ressources limitées sur le plan des communautés de vie, mais aussi sur le plan de la province elle-même.

La Commission encourage également les autorités scolaires et les municipalités à travailler ensemble pour ce qui concerne la planification de projets ou l'usage de locaux ou équipements scolaires.

Les modèles existants sont les suivants. Ils ne sont pas issus de programmes gouvernementaux comme dans le cas des enfants atteints d'une maladie grave, mais issus d'initiatives des écoles elles-mêmes.

- Le Trilium Centre (Sherwood Park) inclut les Elk Island Public Schools, les Elk Island Catholic Schools et l'Edmonton and Area Child and Family Services. Il y a partage du site et des bâtiments selon les juridictions des deux écoles. L'équipement est partagé, mais les terrains de jeux sont distincts.
- La Fox Run School/Mother Theresa School (Sylvan Lake) inclut la Chinook's Edge School Division et le Red Deer Catholic Regional District. Les deux juridictions partagent le site et les locaux en plus de partager en commun laboratoires, studios, et cuisine commune, équipements sportifs peuvent être partagés au besoin.
- Le Grande Prairie Community Knowledge Campus (Grande Prairie) inclut le Grande Prairie Public School District, le Grande Prairie Roman Catholic Separate District, et la City of Grande Prairie. Le Catholic Board s'occupe de l'high school sur le site et le public board prévoit une autre high school d'ici 2007. Le Francophone board est aussi intéressé à avoir une présence sur le site. En partenariat avec les groupes sportifs et communautaires, le site aura notamment une patinoire et des terrains de soccer.
- La Mother Teresa School (Edmonton) inclut l'Edmonton Catholic Schools, la City Centre Church Association, ABC HeadStart, Big Brothers and Big Sisters Society, la Project Adult Literacy Society, le School Lunch Program et le Caritas Health Group. Le School Board a fourni de l'espace supplémentaire à l'école pour les programmes de déjeuner et de dîner, santé médicale et dentaire, intervention et les groupes de littérature ainsi que diverses autres activités provenant d'initiatives de la ville d'Edmonton.

<sup>22</sup> City of Edmonton, *Edmonton Planning and Development Department au Gouvernement*, [http://www.edmonton.ca/portal/server.pt/gateway/PTARGS\\_0\\_2\\_272\\_214\\_0\\_43/http%3B/CMS/Server/NR/rdonlyres/CA1361EA-F07D-4CFE-A8DD-8B373A2DA94C/0/FSSSSumRptFinal.pdf](http://www.edmonton.ca/portal/server.pt/gateway/PTARGS_0_2_272_214_0_43/http%3B/CMS/Server/NR/rdonlyres/CA1361EA-F07D-4CFE-A8DD-8B373A2DA94C/0/FSSSSumRptFinal.pdf)

- Le Rocky Tri-Campus (Rocky Mountain) inclut la Wild Rose School Division, la Red Deer Catholic Regional Division et le Red Deer College. Ce projet, encore à l'étude, devrait inclure une bibliothèque avec les services usuels de prêt d'ouvrages et de réservation de salles multimédia et de vidéoconférence. Les étudiants des deux écoles auront accès aux différents services à des heures différentes. Initiative intéressante : le Red Deer College devra donner des instructions aux étudiants Red Deer Catholic et d'autres cours de niveau high school leur seront aussi offerts par le collège, facilitant ainsi la transition avec l'enseignement post secondaire.

#### **4 Effets de la mise en place de l'école communautaire**

Les indicateurs de l' Alberta Commission on Learning pour mesurer les effets de l'initiative gouvernementale sont les suivants :

- Excellence de la performance scolaire

Les différentes étapes du système d'éducation de l'Alberta devant être adaptées pour accompagner la progression du développement des enfants atteints d'une maladie grave, il est indispensable d'harmoniser les attentes des familles et les capacités des enfants avec les exigences des enseignants habilités. La réussite de l'élève est le principal indicateur; celui-ci doit tenir compte de la composition du programme scolaire et des bonnes aptitudes des enseignants.

- Évaluation de la progression personnelle de l'enfant ou de l'adolescent

Il est primordial d'évaluer et de réévaluer au besoin la performance de l'enfant ou de l'adolescent et de la lui faire apprécier.

Les effets sont nombreux en ce qui concerne la réussite scolaire des enfants malades et témoignent de la réussite des partenariats établis par le gouvernement :

- intégration des enfants à un cursus scolaire;
- développement personnel des enfants;
- prise en charge financière par le gouvernement et allègement des charges pour les familles.

#### **5 Contexte et éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire**

La problématique de l'école communautaire en Alberta part de préoccupations concrètes : comment partager les ressources en matière d'éducation et être plus efficace dans la gestion de ces ressources (espaces, activités, services, personnes).

Mais elle est aussi inscrite au sein d'un programme gouvernemental plus vaste qui ambitionne un enseignement de haute qualité qui soit aussi bien fonction de la qualité de l'enseignement lui-même que de celle de son environnement.

En ce sens, la garantie du « succès des enfants », ou la bonne performance scolaire des élèves, est pour le gouvernement une priorité, à la fois finalité et un indicateur des moyens mis en œuvre. La mission de l'école communautaire telle que formulée par le gouvernement (la réussite intégrale de tous les élèves) retrouve la mission de base de l'école albertaine.

taine, mais dépend aussi de plusieurs facteurs dont celui de l'environnement. La réussite de l'élève, aujourd'hui, passe par l'environnement et c'est la nouvelle mission de l'école que de créer un environnement propice et de pouvoir le garantir : « Chaque enfant doit pouvoir tirer bénéfice de l'enseignement qui lui est donné dans un environnement sain et sécuritaire ». Les écoles communautaires sont donc prises dans une problématique très large.

En effet, nombre de services dont les enfants et les élèves ont besoin aujourd'hui en Alberta dépassent les capacités et les compétences des écoles albertaines définies seulement par leur mission d'origine. Dans leur présentation à l'Alberta Commission on Learning (ministère de l'Éducation), l'ASBA a donc dressé en 2002 un portrait de l'ensemble des attentes que les écoles devraient pouvoir dorénavant satisfaire afin de répondre à chaque problème de chacun des enfants, en rendant son succès personnel possible.

Or, la majorité des écoles, en l'état actuel, ne peuvent tout faire. Il ne s'agit pas de changer leur ordre de mission, mais bien plutôt d'opérer une meilleure coordination des services offerts aux enfants en dehors de l'école. L'ACYI a conçu l'école comme centre de services pour des enfants en devenir et a montré que les écoles peuvent fonctionner comme point de rencontre entre différents types de services essentiels (services de santé, services sociaux, services judiciaires, services psychologiques).

Les possibilités de développement sont les suivantes :

- des programmes divers et flexibles doivent être conçus de manière à ce qu'ils rencontrent les besoins spécifiques des élèves et afin de leur donner la meilleure chance de succès. En ce qui concerne les élèves avec des difficultés, l'éventail d'options de l'intégration totale aux programmes spécialisés dépend des besoins individuels des élèves concernés;
- actions directes pour identifier le plus rapidement possible les enfants vulnérables et pour améliorer leurs chances de succès à l'école;
- enseignement à distance pour les élèves les plus performants<sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Education@canada, *Portail international de l'éducation*,  
<http://www.educationcanada.cmec.ca/FR/Prov/AB.php>

## Bibliographie

ALBERTA CHILDREN SERVICES (Page consultée le 4 mai 2005). *About the Alberta Children & Youth Initiative*, [en ligne], [www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=index](http://www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=index)

ALBERTA CHILDREN'S SERVICES (Page consultée le 4 mai 2005). *Children and Youth with Special and Complex Needs*, [en ligne], <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/pdf/User-Friendly%20Policy%20Framework.pdf>

ALBERTA CHILDREN'S SERVICES (Page consultée le 4 mai 2005). *Policy Framework for Services for Children and Youth with Special and Complex Needs*, [en ligne], <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/pdf/User-Friendly%20Policy%20Framework.pdf>

ALBERTA CHILDREN'S SERVICES (Page consultée le 4 mai 2005). *Site du gouvernement de l'Alberta, Services aux enfants*, [en ligne], <http://www.child.gov.ab.ca/acyi/page.cfm?pg=ACYI%20Key%20Initiatives>

ALBERTA GOVERNMENT (Page consultée le 4 mai 2005). *Liste des ministères du gouvernement albertain*, [en ligne], <http://www.gov.ab.ca/home/index.cfm?Page=16>

ALBERTA GOVERNMENT (Page consultée le 4 mai 2005). *Student Health Initiative*, [en ligne], <http://www.education.gov.ab.ca/shi/>

ALBERTA SCHOOL BOARDS ASSOCIATION (Page consultée le 4 mai 2005). *Site de l'Alberta School Boards Association*, [en ligne], [www.asba.ab.ca](http://www.asba.ab.ca)

ALBERTA SCHOOL BOARDS ASSOCIATION (Page consultée le 4 mai 2005). *Stratégic Plan (2002-2005)*, [en ligne], [http://www.asba.ab.ca/policy\\_framework/downloads/pdf/strategic\\_plan\\_02-05.pdf](http://www.asba.ab.ca/policy_framework/downloads/pdf/strategic_plan_02-05.pdf)

CITY OF EDMONTON (Page consultée le 4 mai 2005). *Edmonton Planning and Development Department au Gouvernement*, [en ligne], [http://www.edmonton.ca/portal/server.pt/gateway/PTARGS\\_0\\_2\\_272\\_214\\_0\\_43/http%3B/CMS/Server/NR/rdonlyres/CA1361EA-F07D-4CFE-A8DD-8B373A2DA94C/0/FSSSSumRptFinal.pdf](http://www.edmonton.ca/portal/server.pt/gateway/PTARGS_0_2_272_214_0_43/http%3B/CMS/Server/NR/rdonlyres/CA1361EA-F07D-4CFE-A8DD-8B373A2DA94C/0/FSSSSumRptFinal.pdf)

EDUCATION@CANADA (Page consultée le 4 mai 2005), *Portail international de l'éducation*, [en ligne], <http://www.educationcanada.cmec.ca/FR/Prov/AB.php>

MINISTÈRE DE LA SANTÉ (Page consultée le 4 mai 2005). *Alberta Health and Wellness*, [en ligne], [www.health.gov.ab.ca](http://www.health.gov.ab.ca)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Alberta commission on learning* [en ligne], [www.education.gov.ab.ca/commission/report.asp](http://www.education.gov.ab.ca/commission/report.asp)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Alberta Learning*, [en ligne], [www.education.gov.ab.ca](http://www.education.gov.ab.ca)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Commission on Learning*, [en ligne], [www.education.gov.ab.ca/commission](http://www.education.gov.ab.ca/commission)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Kindergarten to Grade 12*, [en ligne], [www.education.gov.ab.ca/k\\_12/](http://www.education.gov.ab.ca/k_12/)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES (Page consultée le 4 mai 2005). *Site du Government of Alberta*, [en ligne], <http://www.gov.ab.ca/home/index.cfm?page=57>

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Alberta Infrastructure*, [en ligne], <http://www.infras.gov.ab.ca/home/index.asp>

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ALBERTA (Page consultée le 4 mai 2005). *Infrastructure and Transportation*, [en ligne], [www.tu.gov.ab.ca/Planning/BarrierFree.asp](http://www.tu.gov.ab.ca/Planning/BarrierFree.asp)

PERSON WITH DEVELOPMENTAL DISABILITIES (Page consultée le 4 mai 2005). *Site de Person with Developmental Disabilities*, [en ligne], [www.pdd.org/default.shtml](http://www.pdd.org/default.shtml)

## **Personnes-ressources**

### **Alberta Children and Youth Initiative Alberta Learning**

Patricia Cox  
Education Manager

### **Alberta Health and Wellness**

Annette Lemire  
Project Team Leader Population Strategies

### **Cross Ministry Initiatives Alberta Children's Services**

Susan Taylor  
Senior Manager

### **Ministère de l'Éducation**

Heather Dechant  
Education Manager  
*Alberta Children and Youth Initiative*  
Organizational Unit  
Tel. : (780) 422-9735  
[heather.dechant@gov.ab.ca](mailto:heather.dechant@gov.ab.ca)

Bob Gerhart  
Education Manager  
*Zone 2/3 Services*  
Organizational Unit  
Tel. : (780) 422-9682  
[bob.gerhart@gov.ab.ca](mailto:bob.gerhart@gov.ab.ca)

Connie Vocioni  
*Information Services*  
Tel. : (780) 427 1110  
[connie.vocioni@gov.ab.ca](mailto:connie.vocioni@gov.ab.ca)

**COLOMBIE-BRITANNIQUE**



## COLOMBIE-BRITANNIQUE

### 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

#### 1.1 Situation générale

Dès les années 1990, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est efforcé de mettre en place différents programmes de financement pour encourager certaines initiatives locales en matière de développement de l'école communautaire. Ainsi, par exemple, le ministère de l'Éducation a lancé en 1994 un premier programme de soutien au développement des écoles communautaire, le Community Schools Grant Funding qui a favorisé un développement rapide des écoles communautaires. Deux ans après son lancement, plus de 70 écoles à travers la province portaient la désignation d'école communautaire. Durant ces mêmes années, d'autres programmes gravitant autour de la notion d'école communautaire ont été élaborés comme, par exemple, le School Meals Program, l'Inner City School Program et la Kids-a-Risk Initiative. En 1996-1997, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de regrouper les programmes Community School, School Meals et Inner City et de mettre en place un seul programme de financement, à savoir le Social Equity Envelope qui deviendra en mai 2004, le programme CommunityLINK<sup>24</sup>.

Le programme CommunityLINK, dont l'acronyme « LINK » signifie « Learning Includes Nutrition and Knowledge »<sup>25</sup>, est un programme de financement visant à améliorer les résultats scolaires (educational performance) comprenant le rendement scolaire et le comportement social des élèves en difficulté d'apprentissage<sup>26</sup> des écoles primaires et secondaires. C'est le premier programme de cette importance depuis les 10 dernières années en Colombie-Britannique.

Le programme CommunityLINK s'éloigne de la conception traditionnelle de l'école communautaire qui s'adresse à toute la population. En effet, le programme s'adresse exclusivement aux élèves en difficulté d'apprentissage ou issus de milieux défavorisés.

Tel que mentionné plus haut, de nombreuses écoles communautaires existent en Colombie-Britannique. Leur développement, encouragé à partir des années 1990 par le gouvernement, résulte depuis leur apparition en Colombie-Britannique au tournant des années 1970 d'initiatives locales. Depuis l'instauration du programme CommunityLINK, ces initiatives locales proviennent, par exemple, de résidents d'un quartier ou du conseil d'un district scolaire.

La particularité du modèle de la Colombie-Britannique repose donc sur l'impulsion volontaire des initiatives locales, qui est l'œuvre du leadership local. Le gouvernement provincial, en particulier le ministère de l'Éducation, favorise un élément particulier de ce développement, soit l'amélioration du rendement scolaire et du comportement social des élè-

<sup>24</sup> John Talbot et Associates, *Community School Research Project*, <http://www.acebc.org/pdf/2CSR-Phase-One-Report-Sept-04.pdf>

<sup>25</sup> Ministère de l'Éducation, *CommunityLink*, [www.bced.gov.bc.ca/communitylink](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink)

<sup>26</sup> « Vulnerable students » est le terme anglophone utilisé par le ministère de l'Éducation pour désigner les élèves en difficulté d'apprentissage ou issus de milieux défavorisés et dont le risque de non-réussite scolaire est élevé. En outre, le programme CommunityLINK s'adresse aux enfants autochtones et aux enfants susceptibles de développer une déficience mentale ou physique.

ves en difficulté d'apprentissage, et ce, en y injectant les sommes par le biais du programme CommunityLINK.

Le financement des autres éléments de l'école communautaire qui offre des services auprès d'une clientèle variée du milieu communautaire (élèves, adultes, minorités ethniques, personnes âgées, personnes en difficulté par exemple) est obtenu grâce à la contribution financière (subventions) ou la participation d'une multitude d'autres organismes locaux et centraux (ministères et organismes) par l'entremise de leurs propres programmes éducationnels, sociaux et communautaires, programmes qui peuvent s'inscrire dans le concept d'école communautaire.

## 1.2 Organismes responsables

### ➤ Le ministère de l'Éducation

La responsabilité du ministère de l'Éducation est d'administrer le programme CommunityLINK qui est essentiellement un programme de financement. Son rôle principal est l'octroi de subventions par le biais dudit programme (voir la section 2.2 pour de plus amples détails).

### ➤ Les districts scolaires

Le développement d'écoles communautaires provient essentiellement d'initiatives locales. L'impulsion d'un projet de mise en place d'une école communautaire peut provenir par exemple de résidents, de comités de parents dont le rôle est de formuler, au conseil du district scolaire, des recommandations liées par exemple à l'ouverture d'une école communautaire pour l'aide aux devoirs. Le conseil d'un district scolaire a le pouvoir de donner à un établissement d'enseignement primaire ou secondaire la désignation d'école communautaire. L'approche de mise place est décrite à la section 3.

Les districts scolaires, en tant qu'organes administratifs et décisionnels, jouent un rôle déterminant dans le cadre de la mise en œuvre du programme CommunityLINK. Selon les directives de ce programme, les districts scolaires doivent faire des efforts pour :

- élaborer et mettre en place dans les écoles de leur territoire respectif leurs propres programmes éducationnels et sociaux destinés aux élèves en difficulté d'apprentissage;
- encourager la participation des familles et de la communauté à la vie scolaire (implication des parents aux consultations et aux décisions par exemple);
- promouvoir le partenariat communautaire avec le ministry of Children and Family Development, l'autorité responsable du développement des enfants et des familles, l'autorité responsable des affaires autochtones, les familles et la communauté pour la planification des services offerts dans le cadre du programme CommunityLINK, et ce, en privilégiant une approche intégrée<sup>27</sup>.

À titre d'exemples concrets, le rapport intitulé *School District Approaches to Supporting Vulnerable Students*<sup>28</sup> fait état des réalisations de différents districts scolaires et autres

<sup>27</sup> Ministère de l'Éducation, *CommunityLink*, <http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/guidelines.htm>

<sup>28</sup> Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, *School District Approaches to Supporting Vulnerable Students*, [http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/pdf/vulnerable\\_students.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/pdf/vulnerable_students.pdf)

organismes impliqués dans le développement de l'école communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du programme CommunityLINK

### 1.3 Autres organismes participant au programme

Tel que mentionné précédemment, le développement des écoles communautaires se réalise essentiellement à travers la concrétisation d'initiatives locales (intervenants du milieu local). En dehors des initiatives locales, plusieurs ministères et organismes de la Colombie-Britannique ainsi que certaines instances fédérales interviennent par le biais de différents programmes éducatifs et communautaires offerts à l'ensemble de la communauté à savoir les adultes, les familles et les enfants (intervenants des gouvernements supérieurs).

#### ➤ Les intervenants des gouvernements supérieurs

Les principaux organismes et ministères provinciaux et fédéraux impliqués dans la mise en place de programmes éducatifs et de développement communautaire sont multiples<sup>29</sup>. À titre d'exemple, il est loisible de citer le ministry of Advanced Education, le ministry of Children and Family Development, le ministry of Community, Aboriginal and Women's Services, le ministry of Health Services, le ministry of Human Resources, le ministry of Public Safety, le ministry of Skills Development and Labour, Industrie Canada, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, ou encore tout autre organisme provincial ou fédéral responsable d'un programme éducatif ou de développement communautaire. Tous ces intervenants sont susceptibles d'être sollicités par chacune des écoles portant la désignation d'école communautaire, de façon indépendante, pour obtenir une part de financement, établir un partenariat ou encore développer l'offre de services à la communauté. Les intervenants varient donc d'une école à l'autre.

L'exemple d'Industrie Canada permet d'illustrer le rôle des intervenants des gouvernements supérieurs dans la mise en place de programmes éducationnels ou communautaires. Industrie Canada est l'un des organismes gouvernementaux ayant été associé au développement (élargissement de l'offre de service à sa clientèle) de l'école communautaire. Plus précisément, par le biais de son Community Access Program qui vise à fournir aux Canadiens des accès publics à Internet, Industrie Canada permet à des écoles communautaires de bénéficier d'un financement supplémentaire. Les accès à Internet peuvent être aménagés par exemple dans la bibliothèque d'une école communautaire. En Colombie-Britannique, l'école communautaire de Douglas Park, par exemple, a reçu une subvention dans le cadre de ce programme et a implanté un service d'accès communautaire à Internet dans l'école<sup>30</sup>.

Pour clore, mentionnons que le rôle de ces intervenants est important en ce sens où ils contribuent financièrement au développement de certains aspects de l'école communautaire. La question du financement est abordée à la section 3. En Colombie-Britannique, l'école communautaire, avec son offre de service à la communauté et aux élèves, est donc le produit résultant de la combinaison des différents programmes et des intervenants prenant part au projet.

<sup>29</sup> ACEBC, *Building Healthy, Self-Reliant Communities Using the Community School Model, A Working Document*, [http://www.acebc.org/pdf/5BHSRCUtCSM\\_Sept-01-v1.1.pdf](http://www.acebc.org/pdf/5BHSRCUtCSM_Sept-01-v1.1.pdf)

<sup>30</sup> Industry Canada, *Community Acces Program, Eligibility of Sites for Funding*, [http://cap.vcn.bc.ca/uploads/1065/Letter\\_to\\_Sites\\_-\\_Lower\\_Mainland.pdf](http://cap.vcn.bc.ca/uploads/1065/Letter_to_Sites_-_Lower_Mainland.pdf)

### ➤ Les intervenants du milieu local

La mise en place de l'école communautaire implique plusieurs acteurs du milieu scolaire et local<sup>31</sup>. Ces intervenants locaux jouent un rôle de leadership et de consultation auprès de différentes instances décisionnelles locales, comme par exemple le conseil du district scolaire et le parent advisory council.

L'intervention de ces différents acteurs du milieu local s'effectue dans le respect des règles relatives au fonctionnement du milieu scolaire prévues par la School Act et des règlements administratifs, des politiques et des directives élaborés et adoptés par les différents districts scolaires. Ces règles sont décrites dans la section 2.

Les différents intervenants du milieu local et scolaire sont :

- Les *school trustees* (les élus formant le conseil d'un district scolaire).

Pour l'acceptation de tout projet de mise en place d'une école communautaire ou de toute autre intervention relative au fonctionnement de l'école communautaire et à son déploiement, les conseillers scolaires disposent d'un pouvoir décisionnel par voie de règlements ou de résolutions.

- Le personnel administratif des écoles et des districts scolaires

Il s'agit essentiellement du directeur de l'école et du personnel administratif du district scolaire, du *superintendent of school* et des enseignants. Le rôle du *superintendent of school* est de gérer les immeubles du district scolaire et rendre possible la transformation des installations et bâtiments pour concrétiser la mise en place d'écoles communautaires et assurer leur développement. Il est également responsable de fournir les équipements et le matériel nécessaires. Les enseignants, quant à eux, peuvent être impliqués dans le cadre des activités éducatives durant les heures d'ouverture de l'école communautaire.

- Les Parents Advisory Councils (comités consultatifs de parents)

Ils jouent un rôle consultatif auprès des instances décisionnelles des institutions scolaires (par exemple une école primaire) et soumettent au conseil du district scolaire leurs recommandations en ce qui concerne le développement de l'école.

- Les gouvernements locaux (en particulier les municipalités) et autres organismes locaux (organismes à but non lucratif par exemple)

Ils peuvent être impliqués lorsqu'ils sont sollicités par les initiateurs d'un projet d'école communautaire pour le financement ou la réalisation dudit projet.

- Les entreprises privées

Elles peuvent être elles aussi impliquées dans le financement ou la réalisation d'un projet d'école communautaire.

<sup>31</sup> ACEBC, *Community Schools : A Handbook of « Best Practices »*, <http://www.acebc.org/pdf/6ComSchoolsBESTPractices.pdf>

- Les résidents

Ils reflètent la diversité ethnique et culturelle du milieu communautaire et ils expriment leurs besoins devant les instances consultatives ou décisionnelles (Parent Advisory Council, conseil du district scolaire ou direction d'une école par exemple).

- Le Directorate of Agencies for School Health (DASH)/Breakfast of Learning Partnership est un organisme à but non lucratif

Il s'agit d'un réseau corporatif regroupant plusieurs organismes locaux, régionaux et provinciaux dont leurs activités visent à prévenir la malnutrition et à protéger la santé des élèves. Le Directorate of Agencies for School Health apporte aux élèves issus de milieux défavorisés une aide alimentaire telle la distribution de déjeuners et de collations dans les écoles. Cet organisme reçoit une part de financement par le biais du programme CommunityLINK dans le but de soutenir ses activités.

Tout autre organisme local et communautaire sollicité par chacune des écoles communautaires pour obtenir une part de financement, établir un partenariat ou encore développer l'offre de services à la communauté.

De plus, il existe de plus un organisme à but non lucratif qui se consacre au développement de l'école communautaire en offrant aux responsables d'un projet d'école communautaire des conseils tout au long du processus de mise en place et durant le fonctionnement de l'école communautaire : l'Association for Community Education in British Columbia (ACEBC).

## **2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres)**

### **2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres**

#### **➤ La School Act, les règlements et les directives ministérielles**

La School Act est la loi cadre du milieu de l'enseignement primaire et secondaire. De façon générale, la School Act prévoit notamment les rôles et fonctions du ministère de l'Éducation et des districts scolaires ainsi que leurs pouvoirs respectifs.

Aucune disposition de la loi ne prévoit directement ou explicitement la mise en place d'une école communautaire ni ne prévoit son encadrement. Cependant, certaines dispositions de la School Act permettent aux autorités scolaires d'établir et de mettre en place une école communautaire au sein d'un de leurs établissements d'enseignement primaire ou secondaire ou à un district scolaire de construire une nouvelle école qui pourra devenir éventuellement une école communautaire. Ces articles clés sont :

- l'article 85, en vertu duquel le conseil d'un district scolaire peut autoriser des personnes autres que les élèves à utiliser les installations scolaires, les équipements et le personnel conformément aux directives émanant du ministère de l'Éducation<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> L'information concernant les directives ou politiques reliées au programme CommunityLINK ou celles encadrant la mise en place d'une école communautaire au sein d'un établissement scolaire traditionnel

- l'article 86, en vertu duquel le conseil d'un district scolaire peut contracter des ententes avec un ministère ou organisme ou encore avec un organisme communautaire, entente relative à la promotion, au développement ou au fonctionnement de services communautaires et récréatifs dans les écoles de son territoire de juridiction.
- l'article 98 s'applique uniquement dans le cas de la construction d'une nouvelle école. Cet article permet au conseil d'un district scolaire de contracter une entente avec une municipalité ou un *regional district* (l'équivalent d'une MRC) ou avec un autre organisme local pour la mise en commun de la gestion immobilière de l'école, le partage des coûts de construction, la mise en place et l'administration de services communautaires.

De plus, le ministère de l'Éducation peut, en vertu de la School Act émettre des directives auxquelles doivent se conformer les districts scolaires et les écoles pour l'application du programme CommunityLINK.

### ➤ **L'encadrement des districts scolaires**

En vertu de la School Act, les districts scolaires ont le pouvoir d'adopter des règlements, des politiques et des directives pour assurer le fonctionnement des écoles. Cet encadrement administratif (règlements, politiques et directives) doit être conforme à celui du ministère de l'Éducation.

Les districts scolaires sont responsables de la mise en œuvre du programme Community-LINK. Lorsqu'une ou plusieurs écoles communautaires sont mises en place sur son territoire, le district scolaire élabore un cadre administratif (plans scolaires, règlements et politiques) à travers lequel les écoles communautaires s'inséreront. Ainsi, par exemple, lors de l'élaboration ou la révision des plans scolaires (school plans), les autorités du district scolaire prennent en considération les besoins et les priorités d'intervention exprimées par les responsables des écoles communautaires. Cette prise en considération permettra aux autorités du district scolaire d'allouer une part du budget pour la réalisation des projets envisagés.

Dans le même ordre d'idées, le district scolaire prévoit des règlements qui ont pour effet de concrétiser la mise en place et le fonctionnement des écoles communautaires de son territoire. Enfin, les autorités du district scolaire prévoient également une structure organisationnelle dans laquelle se trouve intégrée l'école communautaire. À titre d'exemple, l'annexe I présente la structure organisationnelle du district scolaire de Coquitlam. Les affaires relatives aux écoles communautaires de ce district relèvent du bureau du *superintendent of schools*. L'annexe II présente le règlement administratif du district scolaire du Greater Victoria qui prévoit le rôle du Community School Coordinator. Ce dernier est l'autorité centrale autour de laquelle, dans ce district, s'organisent les activités relatives au développement des écoles communautaires de ce territoire. Pour clore, l'annexe III présente le règlement du Vancouver School District qui prévoit l'établissement et le cadre opérationnel de l'école communautaire sur le territoire de ce district.

---

auxquelles fait référence la School Act ne sont pas accessibles dans le site Internet du ministère de l'Éducation.

### ➤ **La Society Act**

La Society Act encadre, entre autres, le fonctionnement des organismes sociaux. La plupart des écoles communautaires fondent une société pour diriger leurs opérations, tel que le recommande l'ACEBC<sup>33</sup>.

### ➤ **L'encadrement offert par l'ACEBC**

Lors du processus de mise en place de l'école communautaire, les intervenants locaux initiateurs du projet d'école communautaire peuvent devenir membres de l'ACEBC. Ils peuvent alors recevoir de l'association divers services, à savoir :

- des services de soutien;
- des services d'accompagnement;
- de l'aide technique et professionnelle;
- de l'information sur une base régulière sous forme de journaux électroniques;
- de la documentation sur les « bonnes pratiques » et sur des idées de programmes et d'activités éducatifs, communautaires et récréatives;
- l'accès à des activités de formation et à des conférences.

De plus, l'association a préparé un guide destiné aux membres en cours de processus de mise en place de leur projet d'école communautaire<sup>34</sup>. Par ce guide, l'ACEBC propose entre autres une démarche, donne des conseils pratiques, explique le rôle et les responsabilités des principaux intervenants, et rend disponible l'essentiel de l'information relative à l'élaboration d'un Community School Program.

### ➤ **Les Community School Programs**

L'une des étapes dans la mise en place d'une école communautaire, comme le recommande l'ACEBC, est l'élaboration d'un Community School Program. Il s'agit d'un plan stratégique par lequel les partenaires susceptibles d'être impliqués dans le développement de l'école communautaire sont sollicités, puis choisis. Ils deviennent alors parties prenantes du développement communautaire et éducatif de l'école. Le Community School Program détermine la mission et les objectifs de l'école ainsi que les stratégies par lesquelles l'école communautaire, les services et les activités vont se développer.

### ➤ **Le financement**

Le modèle d'allocation du programme CommunityLINK tient compte des facteurs suivants :

- La population

Importance de la population de 0 à 50 ans qui représente des groupes susceptibles de représenter les familles ayant des enfants d'âge scolaire.

<sup>33</sup> ACEBC, *Community Schools : A Handbook of « Best Practices »*, [www.bced.gov.bc.ca/communitylink](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink)

<sup>34</sup> *Ibid.*

- Démographique

Les groupes sont par la suite pondérés. Ainsi, le groupe de 0 à 18 ans reçoit un poids qui représente 82 % du poids total. Ce poids est associé à la période de la vie où les enfants sont les plus susceptibles d'éprouver des difficultés d'apprentissage.

- Socio-économique

Cette variable est composée de 15 indicateurs associés aux revenus, à la santé, au niveau d'éducation et au taux de criminalité.

- La localisation géographique

La valeur de cette variable est basée sur le fait que les coûts de gestion soient plus élevés dans milieux ruraux que dans les milieux urbains. Ainsi, 4 % du budget sont réservés aux populations identifiées comme telles lorsque pondérées par le Northern Isolation Allowance. L'allocation de la subvention est ajustée en fonction de la situation géographique de la région, selon son éloignement des centres urbains<sup>35</sup>.

## 2.2 Rôle de l'organisme responsable

Deux organismes jouent un rôle clé dans le développement de l'école communautaire : le ministère de l'Éducation et l'ACEBC.

### ➤ Le ministère de l'Éducation

La responsabilité du ministère de l'Éducation est d'administrer le programme Community-LINK qui est essentiellement un programme de financement. Plus précisément, le ministère de l'Éducation :

- reçoit et analyse les demandes de financement et accorde l'octroi de subventions aux districts scolaires;
- élabore des directives relatives à l'administration du programme CommunityLINK qui s'adressent principalement aux autorités des districts scolaires;
- supervise les activités conduites par les districts scolaires afin de vérifier leur conformité avec le programme CommunityLINK;
- supervise, coordonne et participe à l'élaboration des plans scolaires des différents districts scolaires;
- établit des normes pour évaluer le succès du programme relativement à la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage;
- informe le public par le biais de son rapport annuel des résultats relatifs à la performance scolaire des districts scolaires et des élèves<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Ministère de l'Éducation, *CommunityLink*, <http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/evaluating.htm>

<sup>36</sup> Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Balanced Budget 2005*, [www.bcbudget.gov.bc.ca/annualreport/educ/educ\\_role.htm](http://www.bcbudget.gov.bc.ca/annualreport/educ/educ_role.htm)

## ➤ L'ACEBC

L'ACEBC est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à parrainer les résidents d'une localité désireuse d'implanter une école communautaire et de promouvoir le développement des écoles communautaires.

### **3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire**

Le programme CommunityLINK n'englobe pas toute la sphère d'activités relatives à la mise en place et au soutien de l'école communautaire étant donné qu'il s'adresse uniquement aux élèves en difficulté d'apprentissage. Par conséquent, la description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire tiendra compte des initiatives locales. En effet, au programme CommunityLINK s'ajoute l'éventail des programmes éducationnels et de développement communautaire offerts à la communauté par les différents organismes gouvernementaux et communautaires.

#### **3.1 Objectifs poursuivis**

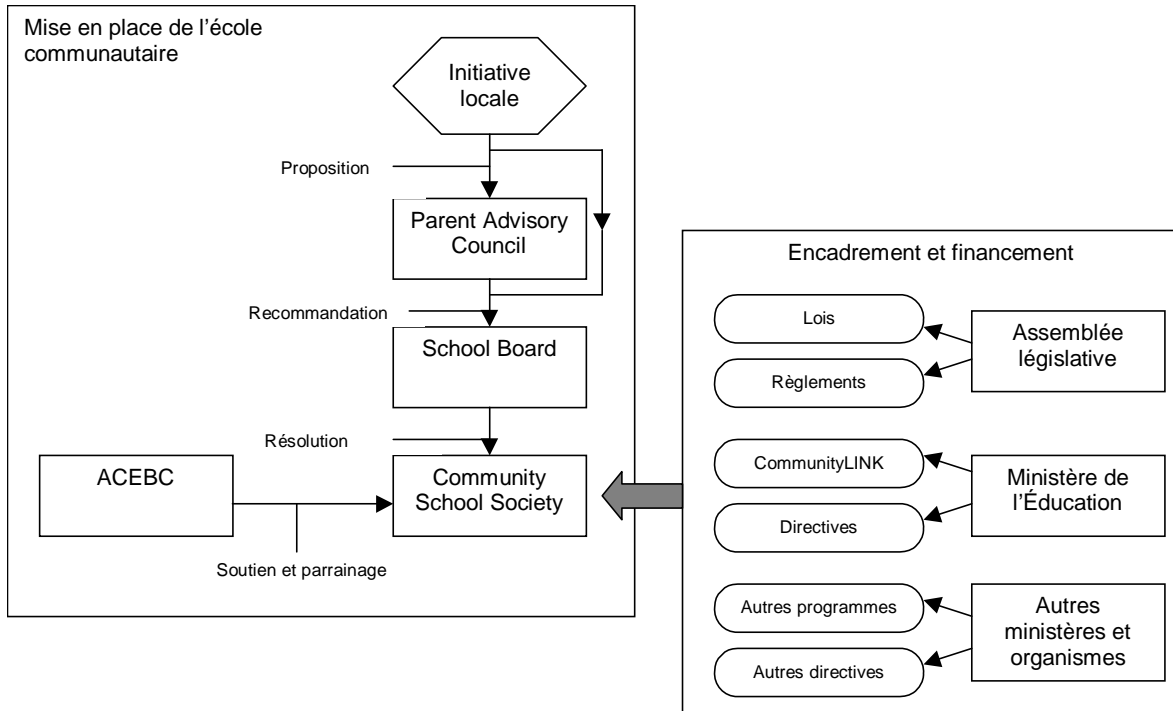
Les divers programmes associés au développement de l'école communautaire administrés par les différents organismes et ministères poursuivent des objectifs multiples. Leur combinaison avec le programme CommunityLINK converge vers un ensemble d'objectifs visant la réussite scolaire, l'amélioration des conditions de vie de la communauté, la sauvegarde et le maintien des écoles en tant qu'équipement public, une meilleure utilisation des équipements publics et la création d'un lieu communautaire central dans la vie de quartier.

#### **3.2 Contenu de l'approche**

La Figure 2 illustre l'approche de mise en place d'une école communautaire la plus couramment adoptée par les initiateurs d'un projet. La schématisation de cette approche se base sur la démarche proposée par l'ACEBC dans son guide<sup>37</sup>.

<sup>37</sup> ACEBC, *Community Schools : A Handbook of « Best Practices »*, [www.bced.gov.bc.ca/communitylink](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink)

**Figure 2 : Mise en place d'une école communautaire**



La première étape de mise en place intervient à la suite d'une initiative locale. Les acteurs de cette initiative font la suggestion et la promotion de leur projet d'école communautaire soit auprès du Parent Advisory Council, groupe consultatif formé de parents auprès d'un district scolaire, soit directement au conseil d'un district scolaire.

Si la proposition est acceptée par les membres du conseil du district scolaire, ces derniers, par résolution, autorisent la mise en place des activités de l'école communautaire et reconnaissent alors l'établissement de l'autorité qui en sera responsable.

Les personnes à qui sera confiée la direction des activités de l'école communautaire établissent leur structure administrative interne. Leur organisation peut prendre différentes formes comme; par exemple, celle d'un organisme à but non lucratif souvent sera appelée « Community School Society ». Toute Community School Society est soumise aux mêmes règles que n'importe quel autre organisme à but non lucratif, à savoir : elle doit former un conseil d'administration, instaurer des règles de régie interne, produire des rapports annuels et produire des rapports budgétaires qu'elle soumet pour reddition de comptes aux autorités suivantes : les districts scolaires, le ministère de l'Éducation et les autres organismes qui participent au financement de l'école communautaire. La Community School Society entretient des liens très étroits avec la direction de l'école et le personnel en place. La plupart du temps, l'un des membres administratifs de la Community School Society est également membre du Parent Advisory Council et participe aux réunions de ce dernier.

À titre d'exemple, un deuxième modèle couramment cité est celui du partenariat avec un organisme gouvernemental comme une municipalité ou un département responsable des

parcs et des loisirs<sup>38</sup>. Les deux parties contribuent financièrement au projet de l'école communautaire et à son fonctionnement, s'entendent sur des objectifs communs et déterminent leurs rôles et responsabilités respectifs par le moyen d'une entente contractuelle.

En général, le personnel administratif de l'école s'occupe de rendre possible, dans le bâtiment scolaire, l'installation des activités de l'école communautaire. Les rôles et tâches de certains membres du personnel peuvent être par conséquent modifiés, surtout en ce qui concerne les enseignants particulièrement, s'ils prennent part aux activités de l'école communautaire, et aussi le *superintendent of school* qui se voit confier la responsabilité de répondre aux demandes des membres de l'école communautaire en ce qui a trait aux installations, au bâtiment et au matériel.

Tout au long du processus de mise en place, l'ACEBC, à la demande de la Community School Society, peut offrir des conseils et des services d'accompagnement.

### 3.3 Identification des activités

Les activités varient d'une école à l'autre puisqu'en général, le programme Community-LINK, qui s'adresse uniquement aux élèves en difficulté d'apprentissage, est complété par d'autres programmes à vocation éducative ou communautaire destinés à l'ensemble de la population. En général, les activités sont des cours destinés aux enfants et aux adultes, des activités de récréation et de loisir et des activités d'aide à la communauté.

L'enquête menée par l'ACEBC en septembre 2004<sup>39</sup> auprès de 11 écoles communautaires a permis de répertorier environ 50 types d'activités, dont en voici quelques exemples :

- Programmes de formation continue destinés aux adultes;
- Services d'aide aux personnes souffrant d'une dépendance à la drogue ou à l'alcool;
- Services de formation ESL (English-as-a-Second-Language);
- Cours de gardiennage;
- Cours de maternité;
- Programmes d'aide alimentaire (déjeuners, dîners);
- Café Internet et service communautaire d'accès à Internet;
- Cuisine communautaire et cours de cuisine;
- Cours d'informatique;
- Services liés à la recherche d'un emploi;
- Cours de premiers soins et de sécurité;
- Clubs sociaux;
- Camps d'été;
- Programme d'échange de vêtements.

Le programme complet des activités offertes à la Douglas Park Community School (saison d'hiver 2005), dans le district scolaire de Langley (Disponible sur le CD-ROM joint à ce rapport). Il est intéressant de remarquer le large éventail de partenaires associés au programme et la diversité des activités offertes par l'ensemble des organismes partenaires.

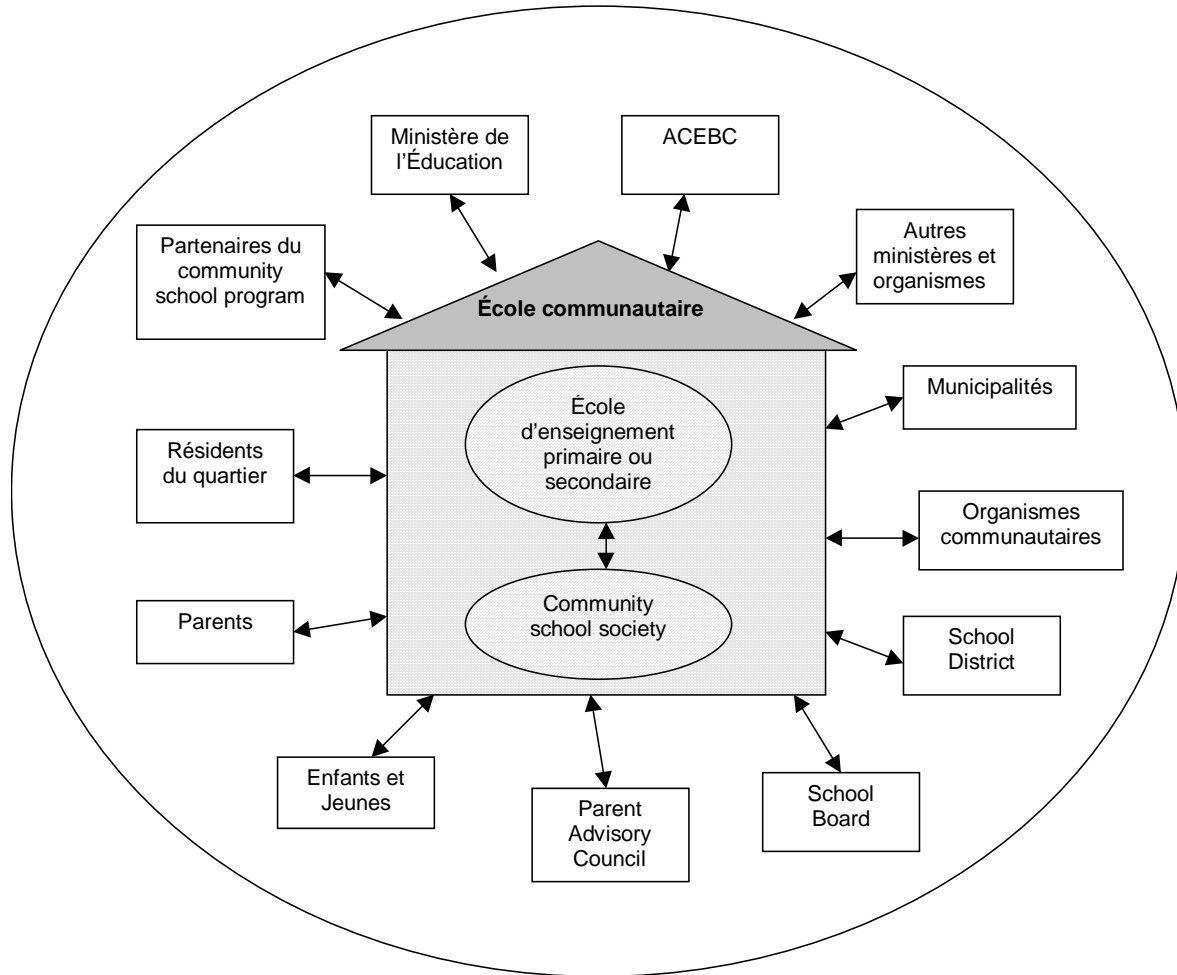
<sup>38</sup> John Talbot et Associates Inc, *Community School Research Project : Phase One Report* p. 12, <http://www.acebc.org/pdf/2CSRP-Phase-One-Report-Sept-04.pdf>

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 31

### 3.4 Relations avec le milieu

La Community School Society, peu importe son modèle organisationnel, entretient des relations étroites avec les divers intervenants impliqués dans le développement de l'école communautaire. La Figure 3 illustre la grande variété de ces relations.

**Figure 3 : L'école communautaire et ses relations avec le milieu**



## 4 Effets de la mise en place de l'école communautaire

À la suite d'une étude réalisée par le Ministry of Children and Family Development et du ministère de l'Éducation<sup>40</sup>, il est ressorti que les écoles ayant reçu une aide du programme CommunityLINK démontrent une performance élevée dans les éléments suivants :

- transition plus facile lorsque l'élève passe de la neuvième année à la dernière année;
- lors des examens standardisés, les élèves dont les écoles ont profité dudit programme ont obtenu une note supérieure aux autres élèves, tout particulièrement en écriture. Dans les autres matières, la note est sensiblement la même.

<sup>40</sup> Ministère de l'Éducation, *CommunityLink*, [www.bced.gov.bc.ca/communitylink/research.htm](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/research.htm)

## 5 Bilan

Le succès des écoles communautaires en Colombie-Britannique peut s'expliquer par :

- la complémentarité du programme CommunityLINK avec les programmes à vocation éducationnelle ou communautaire;
- l'interaction continue entre les différents intervenants au cours du processus de mise en place de l'école communautaire;
- la volonté du gouvernement;
- les pressions exercées par les résidents sur l'ensemble des différentes autorités scolaires, notamment auprès des districts scolaires et du ministère de l'Éducation pour d'une part éviter la fermeture d'écoles due à la diminution d'inscriptions scolaires et d'autre part, afin de maintenir un financement. De ce dernier facteur découle le lancement d'un nouveau programme, le School Community Connections program.

Selon un communiqué daté du 2 avril 2005, le premier ministre de la Colombie-Britannique a annoncé le lancement d'un nouveau programme, le School Community Connections Program. Ce nouveau programme s'explique par la diminution des inscriptions d'élèves au sein des écoles de la Colombie-Britannique et l'importance de garder ces écoles ouvertes afin qu'elles servent à la communauté. Ce programme vise à :

- soutenir le développement des écoles communautaires;
- renforcer le rôle que jouent les écoles communautaires auprès de la population en tant que centres communautaires dont les services seraient destinés à l'ensemble de la population;
- aider les conseils des districts scolaires et les gouvernements locaux dans leurs efforts de revitalisation des écoles communautaires en tant qu'équipement public de quartier;
- favoriser l'utilisation optimale des locaux et des équipements des écoles communautaires pour la mise en place et le développement d'activités liées à l'aide communautaire, aux loisirs et à l'éducation destinés à l'ensemble de la population.

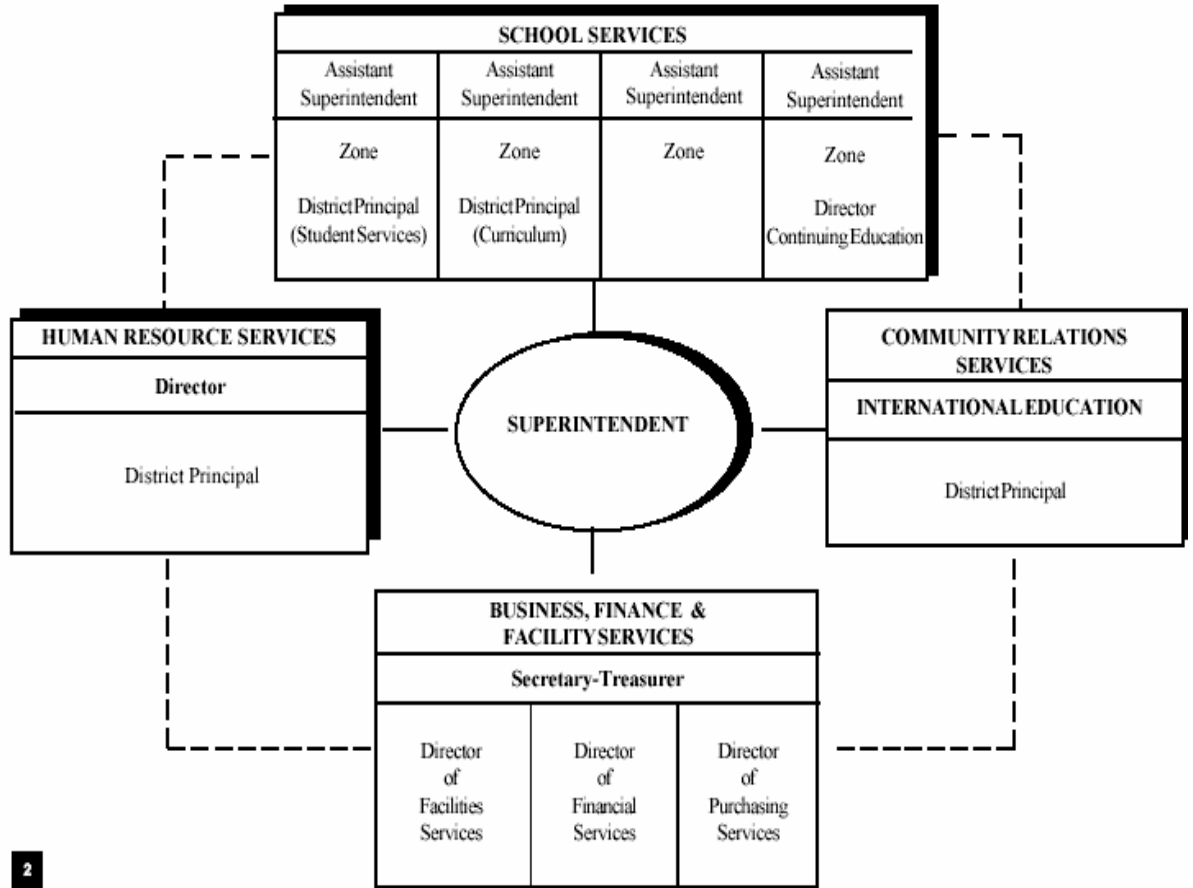
Ce programme sera géré conjointement par l'Association des conseillers scolaires de la Colombie-Britannique (B.C. School Trustees Association) et par l'Union des municipalités (Union of B.C. Municipalities), en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Pour 2007-2008, le financement des écoles de la Colombie-Britannique aura depuis 2001 augmenté de 1,8 G\$ CA.



# Annexe I<sup>41</sup>

## Structure organisationnelle du district scolaire de Coquitlam



2

<sup>41</sup> District Organization, *Structure organisationnelle du district scolaire de Coquitlam*, [http://www.sd43.bc.ca/district\\_office/staff/support.pdf](http://www.sd43.bc.ca/district_office/staff/support.pdf)



## **Annexe II** <sup>42</sup>

### **Règlement administratif du district scolaire du Greater Victoria**

#### **COMMUNITY SCHOOL COORDINATOR**

**Immediate Supervisor: School Principal**

#### **General Function**

The Community School Coordinator is responsible for the administration of the Community School Program.

#### **Specific Duties**

1. To foster cooperation and communication amongst the school, community, Community School Society or Council and the various community agencies and organizations.
2. To become familiar with the social and economic structure of the community. To identify community needs and interests; to facilitate the development and implementation of programs, services and activities to meet these needs.
3. To be responsive to the concerns and requests from individuals or groups in the community.
4. To assist with the ongoing operation of the Community School Society or Council and the standing committees; to facilitate and administer the projects and activities of the council.
5. To assist the instructional staff with the identification of community resources and to facilitate the integration of these resources into the regular school program.
6. To facilitate inter-agency cooperation in the delivery of services, recreational and educational programs.

---

<sup>42</sup> Règlement administratif du district scolaire du Greater Victoria prévoyant le rôle du coordonnateur des écoles communautaires (Community School Coordinator) situées sur le territoire de ce district scolaire, <http://www.sd61.bc.ca/super/polreg/pdf/reg2220.5.pdf>

7. To be committed to and involved in the promotion of the Community Education concept.
8. To be responsible for the recruiting, selecting, training, supervision and evaluation of all paid and non-paid staff members working within the optional curriculum of the Community School program.
9. To oversee the financial operations of the Community School Society or Council.
10. To plan and promote full utilization of the Community School facilities and to ensure appropriate maintenance and security systems are in place in consultation with the principal.
11. To complete school based administrative tasks as assigned by the principal.

### **Qualifications**

1. Graduation from a university of recognized standing and/or equivalent experience.
2. Training and successful work experience in several of the following areas: - adult education, community development, community education, recreation, social work, teaching, youth leadership.
3. Ability to keep records, perform evaluations, write reports and perform related administrative duties.
4. Experience preparing and overseeing budgets, financial operations, grant submissions.
5. Demonstrated ability to work cooperatively with volunteers, boards and committees, local citizens and organizations, professionals and public service agencies.
6. Ability to initiate, develop, coordinate, promote and supervise a wide variety of programs and activities.
7. Experience in the selection, placement, supervision, evaluation of staff and volunteers.
8. Knowledge of the British Columbia school curriculum and teaching methodologies an asset.

## Annexe III<sup>43</sup>

### Règlement du Vancouver School District

#### SCHOOL-COMMUNITY RELATIONS GOALSREGULATION

#### Community Education

The Board of School Trustees (the “Board”) approved the following regulations for the establishment and operation of a community school.

- The establishment of a community school, including the official designation, shall be a Board response to a formal request jointly made by a representative group of parents and/or community members, principal, and school staff.

Approval shall be dependent on such factors as:

- a community in which the residents have expressed a desire to have greater contact with, and become more involved in, total school-community life;
- a principal who expresses an interest in, and an enthusiasm for, community education;
- a staff that is interested in community education and is committed to the philosophy that community education expresses;
- existing programs already operating in which community personnel are actively engaged;
- new comprehensive community schools will be established provided that sufficient operating funds are available.
- The principal and school staff of a comprehensive community school should be committed to the concept of community education. Specific comprehensive community school in-service training will be provided during their assignment to a particular comprehensive community school.
- Decisions in the comprehensive community school on issues deemed important by members of the community, administration, or staff should be made after consultation.
- Each comprehensive community school will have assigned to its staff a community school co-ordinator who is an additional staff member beyond the normal school entitlement. This individual will be responsible for co-ordinating the comprehensive community school program under the supervision of the school principal and in consultation with parents and teachers.
- Space, office staff, and supplies will be provided to enable the comprehensive community school to carry out its programs.
- The Director of Community Education Services should be involved in the selection of the administrative staff in a comprehensive community school.

<sup>43</sup> Vancouver School Board, *Règlement du Vancouver School District*, [www.vsb.bc.ca/districtinfo/policies/k/karschoolcommrelationsgoals.htm](http://www.vsb.bc.ca/districtinfo/policies/k/karschoolcommrelationsgoals.htm)

- Evaluation of a designated comprehensive community school will be carried out by a committee composed of community members, co-ordinator, administration, teachers, staff, Board representatives, and an outside-established community education authority as part of the regular school self-assessment program.
- Before construction, renovation, or closure of any school facility, the Board should consider the appropriateness of the comprehensive community school model.
- The Board should seek adequate funding for comprehensive community schools from the Ministries of Education, Health, Children and Families, Environment, and other government agencies.

REFERENCES SMT Responsibility :

Adopted : 1982 November 08

Revised : 1990 August 01

1994 September

1999 January

Vancouver School Board, School District No. 39 (Vancouver), Vancouver, B.C.

## Bibliographie

ACEBC (Page consultée le 5 mai 2005). Building Healthy, Self-Reliant Communities Using the Community School Model, A Working Document, [en ligne], [http://www.acebc.org/pdf/5BHSRCUtCSM\\_Sept-01-v1.1.pdf](http://www.acebc.org/pdf/5BHSRCUtCSM_Sept-01-v1.1.pdf)

ACEBC (Page consultée le 5 mai 2005). Community Schools : A Handbook of « Best Practices », [en ligne], <http://www.acebc.org/pdf/6ComSchoolsBESTPractices.pdf>

DISTRICT ORGANIZATION (Page consultée le 5 mai 2005). *Structure organisationnelle du district scolaire de Coquitlam*, [en ligne], [http://www.sd43.bc.ca/district\\_office/staff/support.pdf](http://www.sd43.bc.ca/district_office/staff/support.pdf)

Gouvernement de la Colombie-Britannique (Page consultée le 5 mai 2005). Balanced Budget 2005 [en ligne], [www.bcbudget.gov.bc.ca/annualreport/educ/educ\\_role.htm](http://www.bcbudget.gov.bc.ca/annualreport/educ/educ_role.htm)

INDUSTRY CANADA (Page consultée le 5 mai 2005). *Community Acces Program, Eligibility of Sites for Funding*, [en ligne], [http://cap.vcn.bc.ca/uploads/1065/Letter\\_to\\_Sites\\_-\\_Lower\\_Mainland.pdf](http://cap.vcn.bc.ca/uploads/1065/Letter_to_Sites_-_Lower_Mainland.pdf)

John Talbot et Associates (Page consultée le 5 mai 2005). Community School Research Project, [en ligne], <http://www.acebc.org/pdf/2CSRPhaseOneReport-Sept-04.pdf>

Ministère de l'Éducation (Page consultée le 5 mai 2005). CommunityLink, [en ligne], [www.bced.gov.bc.ca/communitylink](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink)

Ministère de l'Éducation (Page consultée le 5 mai 2005). CommunityLink, [en ligne], <http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/evaluating.htm>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Page consultée le 5 mai 2005), *School District Approaches to Supporting Vulnerable Students*, [en ligne], [http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/pdf/vulnerable\\_students.pdf](http://www.bced.gov.bc.ca/communitylink/pdf/vulnerable_students.pdf)

VANCOUVER SCHOOL BOARD (Page consultée le 5 mai 2005). *Règlement du Vancouver School District*, [en ligne], [www.vsb.bc.ca/districtinfo/policies/k/karschoolcommrelationsgoals.htm](http://www.vsb.bc.ca/districtinfo/policies/k/karschoolcommrelationsgoals.htm)



**ÉCOSSE**



# 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

## 1.1 Situation générale

L'initiative gouvernementale concernant l'école communautaire en Écosse date officiellement d'avril 1999<sup>44</sup> et est contemporaine de la mise en place du nouveau Parlement écossais qui voit le jour au même moment. L'Écosse est la première administration à mettre en place des écoles communautaires en Grande-Bretagne.

L'initiative gouvernementale fait référence à un document préliminaire : le New Community Schools (NCS) Prospectus daté de 1998 et conçu par le Scottish Office (le gouvernement écossais)<sup>45</sup>.

Ce document a servi de base à cinq projets pilotes de développement d'école communautaire en 1998-1999. Il s'inspire explicitement au modèle américain d'école communautaire (Full Service Schooling)<sup>46</sup>, mais développe cependant une approche originale par rapport à ce modèle<sup>47</sup>. Depuis 1998-1999, près de 150 écoles écossaises ont adapté le programme du New Community Schools (NCS) Prospectus en développant un modèle d'école communautaire visant à intégrer différents types de services (santé, nutrition, aide sociale, conseil familial).

Les NCS sont devenues en 2004 Integrated Community Schools (ICS)<sup>48</sup> : depuis 2004, le gouvernement cherche à étendre l'approche intégrée exclusivement centrée sur le développement personnel des enfants à toutes les écoles écossaises d'ici 2007.

Les nouvelles écoles communautaires en Écosse n'ont toujours été qu'un élément parmi d'autres de la vaste stratégie gouvernementale qui cherche à la fois à hausser le niveau de l'éducation (en redéfinissant les normes et les critères de réussite scolaire) et à promouvoir l'intégration sociale. C'est en ce sens que les écoles communautaires développent une approche intégrée et inclusive pour impliquer davantage les familles dans le développement et l'apprentissage de leurs enfants.

Le gouvernement souhaite plus que jamais que l'encadrement des enfants et l'expertise de l'enseignement aux enfants se trouvent au début du processus éducationnel<sup>49</sup>. Il consulte donc autour de ce vaste programme à la fois les autorités scolaires, les autorités en matière de travail social, les responsables en santé et développement des enfants, ainsi que les comités de parents investis dans les programmes d'écoles communautaires

<sup>50</sup>.

---

<sup>44</sup> The Scottish Office. *New Community Schools Prospectus*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-04.htm>

<sup>45</sup> New Community Schools. *The Prospectus The Scottish Office 1998*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>.

<sup>46</sup> New Community Schools. *The Prospectus The Scottish Office 1998*, Annexe A, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-05.htm>

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Scottish Executive, *New community schools funding*, [www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801](http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801)

<sup>49</sup> New Community Schools. *The Prospectus The Scottish Office 1998*, p. 2, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

<sup>50</sup> Scottish Executive Education Training. *Introduction to Integrated Community Schools*,

Le programme de développement d'écoles communautaires en Écosse en est à sa troisième phase, le programme ayant commencé en 1999 avec pour finalité de mettre en œuvre des projets pilotes tous les trois ans<sup>51</sup>:

- **Première phase : 1999-2001** : avec un budget initial de 37,2 M£<sup>52</sup> (89 037 847 \$ CA) et 5 projets pilotes (Peterhead Academy, Baldrigon Academy – Dundee, Lochend Secondary School - Glasgow, Burnfoot Primary School - Hawick et Braidfield High School – Clydebank).
- **Seconde phase : 2001-2004** : ajout de 30,6 M£ (73 254 493 \$ CA) sur 2 années (14,1 millions en 2002-2003 et 16,5 millions en 2003-2004)<sup>53</sup> et 57 projets pilotes.
- **Troisième phase : 2004-2007**<sup>54</sup> : toutes les écoles écossaises devraient être communautaires d'ici 2007 et étendre certaines de leurs activités à une population adulte (*extended schools*). En tout, 67,8 M£ (16 234 041 \$ CA) ont été investis sur 1999-2004<sup>55</sup>. En tout, 21,5 M£ (51 473 656 \$ CA) devraient être investis pour 2004-2005 et 25,8 M£ (61 768 387 \$ CA) pour 2005-2006 afin d'aider les autorités scolaires concernées à finir la mise en œuvre le programme. Celui-ci est concentré sur les écoles primaires ou sur les écoles secondaires et intègre parfois les deux. Selon les écoles, il est parfois davantage lié à la santé ou à la nutrition, parfois davantage à l'aide familiale<sup>56</sup>.

Trente-deux conseils scolaires et près de 2000 écoles sont concernés par le programme<sup>57</sup>. Il existe 62 projets d'écoles communautaires en 2004 : 2 dans chaque localité, à l'exception des îles Orkney et Shetland (dans chacune)<sup>58</sup>.

## 1.2 Organismes responsables

Le Scottish Executive Education Department (SEED), soit le ministère de l'Éducation en Écosse, est le seul responsable de la mise en place et du développement de l'école communautaire en Écosse, par le biais du financement de projets pilotes qui allient directives (*guide lines*) et expériences ou initiatives de terrain.

---

[www.scotland.gov.uk/education/newcommunityschools](http://www.scotland.gov.uk/education/newcommunityschools)

<sup>51</sup> Scottish Executive Education. *Traning.News About New Community Schools*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf> Scottish Executive Education. *Traning.News About New Community Schools*, Issue 2, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004075.pdf> Scottish Executive Education. *News about new community schools*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004059.pdf> Scottish Executive Education. *New community schools*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004058.pdf>

<sup>52</sup> Information confirmée le 4 mai 2005 par téléphone par Kettey Brown, Schools Provision and Organisation Division, SEED.

<sup>53</sup> Scottish Executive, *New community schools funding*, [www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p\\_SEed064.aspx](http://www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p_SEed064.aspx)

<sup>54</sup> Scottish Executive Education. *News about new community schools*, <http://www.scotland.gov.uk/library3/education/ncs5-04.asp>

<sup>55</sup> Scottish Executive Education. *New community schools funding*, [www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801](http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801)

<sup>56</sup> Community schools - Scotland's one-stop projects. *England can learn from Scotland's extended schools experience* (08.10.04) <http://www.literacytrust.org.uk/database/community.html#England>

<sup>57</sup> Information confirmée le 4 mai 2005 par téléphone par Kettey Brown, Schools Provision and Organisation Division, SEED.

<sup>58</sup> Scottish Executive Education. *New community schools funding*, [www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p\\_SEed064.aspx](http://www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p_SEed064.aspx)

Le SEED a essentiellement le rôle de répartir les ressources financières et laisse la responsabilité du développement des écoles communautaires aux initiatives des autorités scolaires locales concernées.

### 1.3 Autres organismes participant au programme

- Learning and Teaching Scotland

Institution publique, Learning and Teaching Scotland relève du SEED<sup>59</sup> et développe ou réévalue certains programmes gouvernementaux. L'institution est entre les autorités gouvernementales d'une part et les autorités scolaires ainsi qu'un certain nombre d'organismes publics et privés d'autre part. Learning and Teaching Scotland offre ses conseils d'expertise et son aide pour la conception, l'application et la communication des programmes aux écoles, autorités locales et autres organismes comme les comités de parents. L'un de ses rôles les plus importants est de s'assurer de la pertinence des programmes sur le long terme ainsi que de leur efficacité. Le projet d'école communautaire a été supervisé depuis 1999 par le Ministerial Steering Group à la tête duquel on trouve le ministre de l'Éducation lui-même. Le lien entre le SEED et Learning and Teaching Scotland est essentiellement un lien d'évaluation des directives concernant les écoles communautaires.

- The Scottish Curriculum Group

Il s'agit d'un organisme dont le rôle est de définir les orientations nationales en matière d'éducation. Le Scottish Curriculum Group est une sorte de conseil national des programmes qui définit les objectifs et les priorités en matière d'éducation nationale. Les programmes d'enseignement en Écosse ne sont pas encadrés par la loi. Le système éducationnel est un système flexible qui repose sur la responsabilité des autorités compétentes comme les conseils scolaires et les écoles. Des orientations nationales (National guidelines) guident les professeurs sur les sujets d'importance qui ne sont pas couverts directement par des textes officiels, mais elles ne délivrent pas d'instructions détaillées sur la manière dont elles doivent être appliquées. Le Curriculum Review Group redéfinit aussi quelques objectifs de certains programmes scolaires et définit également ce qu'il faut entendre par « activités communautaires » (sportives, culturelles, éducationnelles).

- L'Association des conseils scolaires (Scottish Schools Boards Association)<sup>60</sup>

La Scottish School Board Association a été fondée en 1991 pour représenter les intérêts de tous les conseils scolaires recensés par la School Boards Act écossaise de 1988. Elle inclut avec le temps des associations de parents et de professeurs, des associations de parents et des associations d'écoles. La Scottish School Board Association est autofinancée par le biais de ses membres et de l'organisation de divers événements.

<sup>59</sup> Learning and Teaching Scotland. *Site de Learning and Teaching Scotland*, <http://www.ltscotland.org.uk/>

<sup>60</sup> SSBA. *Site du Scottish School Board Association*, <http://www.schoolboard-scotland.com/>

## 2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres)

### 2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres

- The Scottish Office New Community Prospectus 1999, Edinburgh<sup>61</sup> : Ce document présente l'initiative gouvernementale en termes de développement d'écoles communautaires à travers l'Écosse; il décrit aux autorités locales comment appliquer et comment participer aux projets pilotes. En 1999, l'objectif du programme était de soutenir au moins 2 écoles communautaires par circonscription. Le NCS Prospectus indiquait aux écoles intéressées comment procéder pour devenir projet pilote.
- Un certain nombre d'éléments sont également revus dans :
  - Standards in Scotland's Schools Act 2000 (Amendement pour permettre aux écoles de s'ouvrir à des activités externes à leur mission d'origine)<sup>62</sup>;
  - School Education (Scotland) Act 2002 (Amendement pour permettre la création d'emplois au sein des écoles communautaires qui visent à assurer une gestion intégrée de leurs différents services)<sup>63</sup>.

### 2.2 Rôle de l'organisme responsable

Le rôle du SEED est, depuis 1999, de préparer les programmes pilotes et les projets de développement des écoles communautaires (lors des années financières en cours). Ces projets doivent être élaborés à partir des activités existantes en relation avec les approches souhaitées et doivent respecter le modèle des nouvelles écoles communautaires tel que décrit par le gouvernement dans le NCS Prospectus. Les idées et les expériences des projets pilotes doivent servir de modèle pour les projets subséquents d'écoles communautaires.

La mission est la suivante : il s'agit de donner la possibilité aux enfants de réaliser leur plein potentiel : qu'ils puissent quitter l'école avec des compétences, une estime de soi, et une motivation, et éviter ainsi la spirale de l'exclusion sociale (nourrie par l'échec scolaire) en intervenant avant qu'il ne soit trop tard.

Le rôle du SEED est également de viser la création d'emplois, par exemple le poste d'Integration manager, rendu indispensable à l'intégration des différentes activités de l'école communautaire<sup>64</sup>.

<sup>61</sup> The Scottish Office. *New Community school prospectus*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

<sup>62</sup> HMSOnline. *Standards in Scotland's Schools etc. Act 2000*, <http://www.scotland-legislation.hmso.gov.uk/legislation/scotland/acts2000/20000006.htm>

<sup>63</sup> Scottish Executive. *School Boards Guide to the Legislation*, <http://www.scotland.gov.uk/library5/education/sbgl-00.asp>

<sup>64</sup> The Scottish Office. *New community school prospectus*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-07.htm>

### ➤ Liens et interaction entre les principaux organismes

Le SEED consulte régulièrement les comités de parents dans les écoles et les conseils scolaires. De l'information sur le financement et l'évaluation devrait être obtenue le mardi 3 mai lors d'une conférence téléphonique.

## 3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire

### 3.1 Objectifs poursuivis<sup>65</sup>

- Définir des normes en matière d'éducation, au moyen des projets pilotes, en termes du niveau de qualification des enfants et du taux de réussite scolaire;
- Cibler les enfants qui connaissent des difficultés et développer des plans d'apprentissage personnel afin de les accompagner dans leur développement;
- Coordonner l'intégration des services à la jeunesse de manière exhaustive.

### 3.2 Contenu de l'approche

Depuis 2004, l'approche intégrée de l'école communautaire donne la priorité aux points suivants <sup>66</sup> :

- centrer les projets d'écoles communautaires sur les besoins spécifiques des élèves (nutrition, santé, activités physiques, activités d'éveil personnel, etc.);
- engager davantage les familles;
- engager davantage les communautés.

Pour mettre en œuvre ces priorités, les moyens d'actions suivants ont été pris :

- aménager des écoles maternelles, primaires et secondaires en fonction des exigences des activités communautaires (conception d'activités qui puissent faire la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire par exemple), mais aussi en fonction de la présence d'adultes dans les écoles (aménager des espaces comme des cuisines pour les parents qui accompagnent leurs enfants ou qui bénéficient également des activités communautaires telles les leçons de diététique par exemple);
- accompagner les enfants le plus tôt possible et, à cette fin, privilégier des ponts entre écoles maternelles et écoles primaires et entre écoles primaires et écoles secondaires (une intervention qui a lieu tôt et de manière efficace fait en sorte que chaque enfant ait l'occasion de maximiser son potentiel);
- identifier et satisfaire les besoins de chaque enfant en organisant les services autour de ces besoins;

<sup>65</sup> The Scottish Office. *New community school prospectus*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-05.htm> The Scottish Office. *New community school funding*, [www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801](http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801)

<sup>66</sup> The Scottish Office. *News about new community school*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf>

- faire en sorte que l'école communautaire travaille de pair avec les parents et les familles en haussant les attentes et exigences de ces derniers vis-à-vis de leurs enfants et en favorisant leur participation au développement et apprentissage de leurs enfants.

Afin de bien cerner l'approche écossaise, il s'agit de prendre pour exemple les premiers projets pilotes de développement d'écoles communautaires. Trois projets d'écoles communautaires ont initialement été mis en place entre octobre 1998 et avril 1999 au sein de 3 sites scolaires différents : Baldragon Academy, Peterhead Academy et Burnfoot Community School<sup>67</sup>. Ces premiers projets pilote devaient servir de modèle aux suivants et devaient :

- hausser les taux de réussite scolaire;
- faire le suivi des apprentissages personnels des enfants;
- établir des normes de bonne santé (mise en place de programmes déjeuner le matin);
- mettre en place des structures d'aide familiale qui impliquent les parents dans la formation de leurs enfants.

À partir de ces exigences initiales, les projets pilote ont fait apparaître l'importance des cinq points suivants<sup>68</sup> :

- un professeur de l'école doit être nommé responsable de la gestion du projet pilote et se voir attribuer le poste d'Integration manager. Celui-ci doit veiller à négocier, faciliter et coordonner toutes les activités communautaires, et ce, en plus de mettre en place un Bureau spécial (Special Office) pour le centre communautaire qui vise à superviser l'ensemble des activités au sein de l'école;
- une garderie pour les jeunes enfants doit être implantée afin de libérer les professeurs et éducateurs de la tâche de suivi des plus jeunes enfants et afin de se consacrer à celui des plus âgés. De nouveaux emplois sont créés pour les garderies et les parents sont sollicités pour accompagner les activités de leurs enfants à la garderie. La gestion des garderies relève des écoles elles-mêmes, celles qui sont le plus éloignées doivent faire preuve d'une grande autonomie quant à leur projet de développement et peuvent bénéficier d'un plus grand financement de la part du gouvernement<sup>69</sup>. Chaque école a sa propre manière de faire en la matière;
- des programmes de santé et d'exercices physiques doivent être mis en place : déjeuners le matin, cours collectifs de cuisine par des diététiciens, activités sportives et exercices de gymnastique pour les enfants;
- un consultant financier ainsi qu'un travailleur social doivent être disponibles dans chaque école pour les enfants plus âgés et pour les parents;
- des équipements de cuisine doivent être aménagés pour les parents qui accompagnent leurs enfants.

<sup>67</sup> Scottish Executive. *New Community Schools*, <http://www.scotland.gov.uk/library3/education/ncs5-00.asp>

<sup>68</sup> The Scottish Office. *News about new community school*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf>

<sup>69</sup> Information confirmée le 4 mai 2005 par téléphone par Ketty Brown, Schools Provision and Organisation Division, SEED.

Ces cinq éléments ont incité toutes les futures écoles communautaires à développer les aspects suivants :

➤ **Mise en place de programmes d'apprentissage personnel**

L'excellence de l'éducation est apparue au gouvernement comme la première dimension à privilégier : chaque enfant doit avoir un programme cohérent et adapté de développement personnel conçu au moyen d'un partenariat entre les éducateurs, les parents et les enfants eux-mêmes. Les leçons tirées des projets pilotes doivent servir à toutes les écoles qui peuvent, à la lumière des expériences des autres écoles, élaborer leur propre approche.

➤ **Stratégies d'intégration sociale**

Le gouvernement a aussi mis en place un groupe consultatif dès mars 1999 : le *Scottish Social Inclusion Network*<sup>70</sup> afin d'analyser en profondeur la question complexe de l'exclusion dont les effets deviennent toujours des causes d'exclusion plus graves encore. La consultation du *Scottish Social Inclusion Network* permet au gouvernement d'expérimenter de nouvelles approches pour promouvoir l'inclusion sociale et se donner les meilleures chances de hausser le taux de réussite scolaire des enfants .

➤ **Évaluation**

L'évaluation est aussi un facteur de réussite de la mise en place d'écoles communautaires. Les projets pilotes ont été évalués un à un localement, puis réévalués à l'échelle nationale les uns par rapport aux autres : tout d'abord par des bulletins d'information publiés conjointement par le SEED et l'Université d'Edinburgh<sup>71</sup>, puis par une enquête d'envergure nationale dont le rapport final a été publié en 2003<sup>72</sup>. Ces publications ont permis au gouvernement de reformuler au besoin ses orientations et de prendre en compte des initiatives locales particulières, donnant lieu à un rapport final (*Interchange*)<sup>73</sup>, qui évalue tous les aspects des ICS, notamment :

- jusqu'à quel point l'intégration des services fonctionne : quel est le degré d'investissement des communautés dans les projets pilote, quel est l'usage qui est fait des *personal learning plans* (au point de vue de la promotion de la santé dans les écoles, de l'investissement des acteurs sociaux, etc.);
- jusqu'à quel point les critères d'évaluation clés s'avèrent pertinents : réussite scolaire et personnelle des enfants, baisse des absences et des exclusions de l'école, mesu-

<sup>70</sup> The Scottish Office. *Social Inclusion - Opening the door to a better Scotland: Strategy*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w7/sist-00.htm> Le *Scottish Social Inclusion Network* a été formé en 1998 pour améliorer la co-ordination entre les protagonistes et pour aider le gouvernement à développer des approches novatrices concernant l'intégration sociale. Il est constitué de représentants du gouvernement et de gens d'expérience.

<sup>71</sup> The Scottish Office. *News about new community school*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf> Scottish Executive Education. *Traning.News About New Community Schools*, Issue 2, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004075.pdf> Scottish Executive Education. *News about new community schools*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004059.pdf> Scottish Executive Education. *New community schools*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004058.pdf>

<sup>72</sup> University of London. *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

<sup>73</sup> Scottish Executive. *Interchange 76 National evaluation of the new community schools pilot programme in Scotland, interim findings*, [www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp](http://www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp)

res de santé (exercices physiques, diététique, tabagisme, éducation sexuelle, prévention, etc.);

- l'impact des séminaires, conférences et formations universitaires sur le corps enseignants et sur les *integration managers*.

La première évaluation nationale de la phase 1 (1999-2001) commandée par le SEED à l'Institut de l'Éducation de l'Université de Londres<sup>74</sup> s'est intéressée au fait de savoir jusqu'à quel point les 37 projets pilote à l'époque ont rempli les caractéristiques essentielles des ICS telles que formulées dans le Prospectus NCS (1999). L'audit comprenait une typologie des stratégies des différentes écoles communautaires, une recherche sur la nature de leurs différentes approches ainsi que des mesures sur les impacts qualitatifs et quantitatifs concernant le développement des enfants. Il ressort de l'enquête<sup>75</sup> que l'emphase, déjà, avait bien été portée sur la multidisciplinarité, que l'aide conséquente avait été portée en priorité aux enfants et familles parmi les plus vulnérables, et que l'investissement parental et familial avait été privilégié. De plus, il y avait bien eu une large série de nouvelles activités, incluant une prise en charge alimentaire des enfants le matin. Dans certains projets, on remarque une amélioration du succès scolaire et une réduction de l'exclusion. Par contre, il ressort également de l'enquête qu'il est encore difficile d'évaluer, sur les premières années, les impacts décisifs.

Cette première enquête n'est pas la seule; une enquête qualitative est aussi menée en permanence dans les écoles. C'est l'inspecteur de l'Éducation nationale (Her Majesty's Inspectorate of Education (HMIE)) qui visite les écoles selon des normes prédéfinies : éthique, gestion financière, projets de développement, attribuant des cotes allant de « poor » à « very good ». L'inspecteur est directement dépendant du ministère de l'Éducation. Il inspecte une série d'écoles tous les ans à travers les 32 districts scolaires que comprend l'Écosse. Il rend compte des établissements d'enseignement, de la qualité de la mise en place des projets d'écoles communautaires et des fonctions éducatives des différentes autorités locales. Il informe également les parents, les écoles, les universités et les agences de service au sujet des normes et de la qualité dans l'éducation. Une directive gouvernementale précise que toutes les écoles communautaires devront avoir été visitées d'ici 2009<sup>76</sup>. Les écoles inspectées restent une priorité pour les HMIE jusqu'à ce que leurs recommandations aient été mises en application. Le gouvernement ne publie pas ses tables de performances<sup>77</sup>.

### ➤ **Équipe multidisciplinaire de développement et de formation des enfants**

- Séminaires de formation visant à faire travailler au sein d'une même équipe de travail différentes professions et ordres professionnels, notamment des principaux des écoles et des *integration managers* (Université Strathclyde);
- Précision des rôles et responsabilités des différentes professions et évaluation des contributions que ces dernières peuvent apporter;
- Identification des différentes structures législatives et des différentes manières de les harmoniser;

<sup>74</sup> University of London. *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, p. 2-6, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

<sup>75</sup> University of London. *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, p. 10-13, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

<sup>76</sup> BBCi. *Site du BBCi*, <http://www.bbc.co.uk/dna/ican/A1181800#top#top>

<sup>77</sup> *Ibid.*

- Cerner des bénéfices de la multidisciplinarité;
- Évaluation de la formation aux enseignants et éducateurs fournie par la Strathclyde University<sup>78</sup> : Pour les éducateurs dans les écoles, il y a une reconnaissance explicite de leur rôle, même si leurs manières de travailler n'apparaissent pas comme devant être définies comme telles dans les orientations gouvernementales.

### 3.3 Identification des activités

À titre d'exemple, on peut trouver les activités suivantes parmi les projets pilotes d'origine et parmi les écoles qui ont depuis appliqué certains modèles d'activités<sup>79</sup> :

- Déjeuner en communauté avec les enfants avant les heures d'enseignement (*Breakfast clubs*);
- Initiations à une vie quotidienne saine (*Oral Health Education*);
- Cours et séances de nutritionnisme avec des diététiciens;
- Prévention contre les conduites à risque : tabagie, alcoolisme, consommation de drogues, comportements sexuels, etc.;
- Ateliers de théâtre faisant des enfants les acteurs de leurs propres vies (*Health Promoting Youth Theatre*);
- Focalisation (*Health issues*);
- Activités sociales et sportives autour des questions de santé (*Health Quiz*).

### 3.4 Relations avec le milieu

Il ressort de l'expérience écossaise, selon le NCS Prospectus, que les caractéristiques essentielles des « nouvelles écoles communautaires » participant au programme pilote doivent être les suivantes :

- attention particulière à tous les besoins particuliers des enfants : leurs besoins sociaux, émotionnels et de santé sont considérés de manière telle qu'ils puissent être à la base de la conception d'un personal learning plan adéquat et approprié;
- engagement avec les familles : que celles-ci rehaussent leurs attentes vis-à-vis de leurs enfants, ce qui inclut le développement d'une aide à la famille à l'école qui doit être planifiée;
- engagement vis-à-vis de la communauté : les conseils scolaires doivent consulter la communauté locale dans la mise en place de la nouvelle école communautaire (comités locaux, comités de parents);
- promouvoir une éducation aussi bien formelle qu'informelle en ce qui concerne le travail social, l'éducation en santé et la promotion de services.

Cela requiert une nouvelle approche interdisciplinaire, basée sur les expériences de terrain et encadrée par des formations spécifiques au besoin, de sorte que toute équipe in-

<sup>78</sup> University of Strathclyde. *About us*, <http://www.strath.ac.uk/Departments/CommunEdu/>

<sup>79</sup> University of London. *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, p.80, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

terdisciplinaire dans les écoles communautaires puisse intervenir rapidement et efficacement. L'approche comprend :

- l'intégration de la bonne gestion des écoles : la création de postes spécifiques comme *integration manager* doivent garantir une bonne gestion et coordination des écoles communautaires;
- l'offre de services qui doit se faire selon un ensemble d'objectifs atteignables et de résultats mesurables. Il est probable que beaucoup de services n'aient pas été fournis entièrement;
- la multi-disciplinarité et perfectionnement du personnel. Un programme devrait être développé impliquant la gamme complète du personnel travaillant ensemble aux buts et aux objectifs communs en favorisant l'accomplissement et le bien-être des enfants dans les écoles communautaires<sup>80</sup>.

#### 4 Effets de la mise en place de l'école communautaire

L'enquête nationale<sup>81</sup> déposée en 2003 présente des résultats encourageants, mais également contrastés. Des réévaluations sont à apporter aux orientations données par le SEED :

- l'intégration des services est plutôt réussie et bénéficie même de manière inattendue aux parents (formule déjeuner, activités communautaires, possibilités d'enseignement, etc.)<sup>82</sup>;
- Ceci a pour première conséquence la naissance d'une véritable communauté locale (un des objectifs visés par le *Prospectus NCS* dans sa version de 1998)<sup>83</sup>, tout particulièrement bénéfique dans les régions économiquement défavorisées;
- les écoles développent également assez facilement leur propre cadre de développement des directives gouvernementales.

Par contre, de nombreuses difficultés sont soulevées concernant :

- le partenariat avec les services sociaux spécialisés comme l'aide à l'enfance, l'assistance sociale pour les enfants défavorisés, etc.<sup>84</sup>;
- les relations entre la direction des écoles et les *integration managers* dont on souligne à la fois la dimension verticale (gestion) et la dimension horizontale (intégration) qui entrent parfois en conflit direct avec les compétences des directeurs d'écoles.

L'investissement des écoles dans des activités ayant trait à des domaines auparavant extrascolaires comme la santé et les activités de socialisation est de plus en plus important ainsi que le met en valeur l'enquête Interchange :

<sup>80</sup> New Community Schools. *The Prospectus* The Scottish Office 1999, p. 8-9, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

<sup>81</sup> University of London. *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, p.80, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 68.

**Tableau 1: Nombre d'écoles s'investissant dans des initiatives autres que scolaires après la première année des projets pilotes<sup>85</sup>**

	Education Initiatives				Health Policy Initiatives				Social Policy Initiatives			
	Baseline		Year 1		Baseline		Year 1		Baseline		Year 1	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
<b>Nursery</b>	24	45	25	51	18	34	22	44	9	18	14	29
<b>Primary</b>	79	73	94	86	31	28	60	52	33	31	50	46
<b>Secondary</b>	13	54	20	80	9	36	15	63	7	30	11	46

En ce qui concerne les Personal Learning Plans, l'enquête révèle que l'année suivant les premiers projets pilotes, ils sont plus ou moins bien implantés (de *limited* à *considerable*).

**Tableau 2: Implantation des Personal Learning Plans<sup>86</sup>**

	Nursery Classes/Schools				Primary Schools				Secondary Schools			
	Baseline		Year 1		Baseline		Year 1		Baseline		Year 1	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
None/minimal	30	57,7	25	55,6	90	79,6	69	60,5	20	87,0	13	52,0
Limited	12	23,1	10	22,2	13	11,5	18	15,8	3	13,0	10	40,0
Moderate	5	9,6	3	6,7	7	6,2	12	10,5	0	0	0	0
Considerable	5	9,6	7	15,6	3	2,7	15	13,2	0	0	2	8,0
Total responses	52		45		113		114		23		25	

## 5 Contexte et éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire

### ➤ Perspectives de développement de l'école communautaire

- Là où cela pourrait s'avérer concevable, le SEED souhaiterait aller plus loin : les écoles communautaires pourraient étendre leurs services aux adultes et prolonger la coordination et l'intégration de services au-delà des seuls enfants (*extended schools*)<sup>87</sup>;
- Le gouvernement envisage à ce titre des possibilités de collaboration entre écoles et universités par exemple, qui permettent de continuer à suivre les enfants devenus adolescents dans le cadre de programmes spécifiques visant à leur bon développement, mais qui permettent aussi de rejoindre des populations adultes;

<sup>85</sup> Scottish Executive. *Interchange 76 National evaluation of the new community schools pilot programme in Scotland, interim findings*, [www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp](http://www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp)

<sup>86</sup> Scottish Executive. *Interchange 76 National evaluation of the new community schools pilot programme in Scotland, interim findings*, [www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp](http://www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp)

<sup>87</sup> *Ibid.*

- De même, des projets de partenariat écoles-parents-enfants devraient tâcher de développer des liens communautaires actifs et durables. Ceux-ci pourraient inclure l'accès de familles ou d'associations aux équipements sportifs ou aux locaux des écoles et le développement de l'enseignement pour adultes;
- Le gouvernement souhaite également éventuellement faire participer les services de police et les municipalités en ce qui a trait à la petite criminalité<sup>88</sup>;
- Ces propositions de projets de développement devraient cerner précisément les différents partenaires des écoles communautaires étendues et inclure un rapport clair de leur engagement sur le plan du développement de projets et de leur participation à ces projets.

Des propositions concrètes devraient être préparées en collaboration étroite avec des partenaires extérieurs aux écoles qui devraient faire part d'observations ou de considérations au sujet de la sécurité et de la sûreté des enfants<sup>89</sup>. Les propositions devraient également inclure des procédures d'évaluation et devraient concevoir des cibles spécifiques<sup>90</sup>.

### ➤ Problèmes liés au développement de l'école communautaire

- Les perspectives de développement des écoles communautaires tournent aussi autour de la question des plans d'apprentissage personnalisés qui rencontrent d'autres éléments de la politique gouvernementale comme l'apprentissage continu des adultes et les connexions avec le monde du travail. Trop d'objectifs peuvent nuire à l'efficacité de leur implantation;
- Il y a également beaucoup d'insistance sur la nécessité d'interventions ciblées visant à localiser des individus potentiellement à problèmes ou à risque en ce qui concerne la consommation de drogue, la petite criminalité, etc. Cette approche est très discutée;
- Une orientation « thérapeutique » des écoles communautaires fait l'objet de vifs débats<sup>91</sup>. Celle-ci servirait à faire des diagnostics socio-économiques, et viserait, à travers ce que sont devenus certains modèles de full-service schooling aux États-Unis, à traiter les problèmes de manière « efficace ». L'intervention directe auprès des jeunes serait de plus en plus l'avenir des écoles communautaires;
- L'approche médicale dans certaines écoles communautaire pose également problème. De plus en plus, les actions sont portées sur les comportements des individus qu'on isole du contexte de vie de ces individus (problèmes de drogue, grossesses précoces, avortements);
- Le gouvernement fait aussi de plus en plus attention aux impacts de la nouvelle pauvreté et à l'écart grandissant entre riches et pauvres (problèmes de racisme et d'exclusion sociale au sein de certaines écoles communautaires).

Vis-à-vis de la gestion des programmes d'écoles communautaires, les principaux des écoles n'ont peut-être pas assez de contrôle sur les *integration managers*, une tâche sur laquelle ils n'ont pas droit de regard. De plus, pour ces derniers, il existe des barrières non

<sup>88</sup> Infed. *New community school in Scotland*, <http://www.infed.org/schooling/s-newcs.htm>

<sup>89</sup> Infed. *New community school in Scotland*, <http://www.infed.org/schooling/s-newcs.htm>

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

négligeables : comment gérer des ensembles de services dans une école communautaire de manière indépendante à la gestion quotidienne de l'école comme telle?

- Premièrement, la majorité de ces gestionnaires n'ont que très peu d'expérience dans les services dispensés aux enfants et ne sont pas en position, par exemple, de superviser des décisions de professions spécialisées comme les médecins et de veiller à leur bonne application;
- Deuxièmement, il y a des interrogations sur leurs responsabilités et habilités à gérer des situations difficiles comme les coûts excessifs de certaines activités sportives ou certains conflits d'intérêts entre champs de compétence distincts;
- Enfin, il y a des conflits potentiels autour de l'image de l'école, spécialement autour des types de conseils à donner aux enfants en termes d'éducation sexuelle, de consommation de drogue, etc<sup>92</sup>. Pourtant, une autorité extérieure à l'école comme l'*integration manager* est profitable, car elle seule permet la véritable école communautaire<sup>93</sup>.

Il y a également des questionnements concernant les problèmes associés à l'approche « produit » : beaucoup de ce qui fait la richesse de l'école communautaire ne peut être compris par cette approche. De plus, la concentration sur les résultats peut encourager des pratiques peu « démocratiques<sup>94</sup> » : habituellement, à l'intérieur des nouvelles écoles communautaires, les interventions sont basées sur les résultats en termes de chiffres, et non sur les contributions de chacun telles la qualité de la vie civique, la socialisation des enfants, etc.

#### ➤ **Éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire**

Étant donné que le développement personnel et la socialisation des enfants proviennent du processus éducationnel informel, les cibles à privilégier seraient les suivantes :

- améliorer l'intégration des services offerts aux enfants en focalisant sur leurs besoins les plus précis;
- améliorer le lien entre les activités communautaires et les activités éducatives;
- améliorer l'intégration des notions de santé dans le développement personnel des enfants;
- veiller à ce que le phénomène de l'exclusion ne se déclenche pas trop tôt afin de ne pas avoir à faire intervenir les services sociaux spécialisés ou les services de police au sein de l'école communautaire.

<sup>92</sup> The Scottish Office. *New Community Schools Prospectus*, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-04.htm>

<sup>93</sup> New Community Schools. *The Prospectus The Scottish Office 1999*, p. 29, <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

<sup>94</sup> Infed. *New community school in Scotland*, <http://www.infed.org/schooling/s-newcs.htm>



## Bibliographie

BBCi (Page consultée le 2 mai 2005). *Site du BBCi*, [en ligne], <http://www.bbc.co.uk/dna/ican/A1181800#top#top>

Community schools - Scotland's one-stop projects (Page consultée le 3 mai 2005). England can learn from Scotland's extended schools experience (08.10.04), [en ligne], <http://www.literacytrust.org.uk/database/community.html#England>

HMSOnline (Page consultée le 2 mai 2005). *Standards in Scotland's Schools etc. Act 2000*, [en ligne], <http://www.scotland-legislation.hmso.gov.uk/legislation/scotland/acts2000/20000006.htm>

Infed (Page consultée le 3 mai 2005). *New community school in Scotland*, [en ligne], <http://www.infed.org/schooling/s-newcs.htm>

Learning and Teaching Scotland (Page consultée le 2 mai 2005). *Site de Learning and Teaching Scotland*, [en ligne], <http://www.ltscotland.org.uk/>

New Community Schools. (Page consultée le 2 mai 2005). *The Prospectus The Scottish Office 1999*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

New Community Schools (Page consultée le 24 avril 2005). *The Prospectus The Scottish Office 1998*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>.

Scottish Executive Education Training (Page consultée le 2 mai 2005). *Introduction to Integrated Community Schools*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/education/newcommunityschools](http://www.scotland.gov.uk/education/newcommunityschools)

Scottish Executive Education (Page consultée le 2 mai 2005). *News about new community schools*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004059.pdf>

Scottish Executive Education (Page consultée le 22 avril 2005). *News about new community schools*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library3/education/ncs5-04.asp>

Scottish Executive Education (Page consultée le 2 mai 2005). *New community schools*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004058.pdf>

Scottish Executive Education (Page consultée le 2 mai 2005). *New community schools funding*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p\\_SEed064.aspx](http://www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p_SEed064.aspx)

Scottish Executive Education (Page consultée le 3 mai 2005). *New community schools funding*, Scottish Executive. *New Community Schools*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library3/education/ncs5-00.asp>

Scottish Executive Education (Page consultée le 3 mai 2005). *Traning.News About New Community Schools*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf>

Scottish Executive Education (Page consultée le 3 mai 2005). *Traning.News About New Community Schools*, Issue 2, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004075.pdf>

Scottish Executive (Page consultée le 2 mai 2005). *Interchange 76 National evaluation of the new community schools pilot programme in Scotland, interim findings*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp](http://www.scotland.gov.uk/library5/education/ic76-00.asp)

Scottish Executive (Page consultée le 3 mai 2005). *New community schools funding*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801](http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801)

Scottish Executive (Page consultée le 2 mai 2005). *New community schools funding*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p\\_SEed064.aspx](http://www.scotland.gov.uk/pages/news/2002/07/p_SEed064.aspx)

Scottish Executive (Page consultée le 2 mai 2005). *School Boards Guide to the Legislation*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library5/education/sbgl-00.asp>.

SSBA (Page consultée le 4 mai 2005). *Site du Scottish School Board Association*, [en ligne], <http://www.schoolboard-scotland.com/>

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *New community school prospectus*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-00.htm>

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *New community schools prospectus*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-04.htm>

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *New community school prospectus*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w3/ncsp-05.htm>

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *New community school funding*, [en ligne], [www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801](http://www.scotland.gov.uk/Topics/Education/School-Education/18930/15801)

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *News about new community school*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/1038/0004074.pdf>

The Scottish Office (Page consultée le 2 mai 2005). *Social Inclusion - Opening the door to a better Scotland: Strategy*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/library/documents-w7/sist-00.htm>.

University of London (Page consultée le 24 avril 2005). *New Community Schools in Scotland, Final report, National Evaluation of the Pilot Phase*, [en ligne], <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/933/0007611.pdf>

University of Strathclyde (Page consultée le 24 avril 2005). *About us*, [en ligne], <http://www.strath.ac.uk/Departments/CommunEdu/>

## **Personne-ressource**

### **The Scottish Office Education and Industry Department**

Anna Donald

Schools Provision and Organisation Division

Tél. : 0131 244 0350

Télec. : 0131 244 0957

**ONTARIO**



# 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

## 1.1 Situation générale

Le 9 juillet 2004, le gouvernement de l'Ontario, a mis en place un programme général de financement pour l'utilisation communautaire des installations scolaires<sup>95</sup>. Ce programme doit permettre d'allouer aux écoles jusqu'à 20 M\$ en vue de diminuer le coût des espaces scolaires pour les groupes communautaires<sup>96</sup>.

Le gouvernement est parti du constat selon lequel les coupes budgétaires dans l'enseignement effectuées par le gouvernement précédent ont fait en sorte que de nombreux conseils scolaires, parmi les commissions scolaires ontariennes, ont loué leurs terrains et leurs établissements à des prix inabordables, et ce, à des groupes communautaires à but non lucratif.

L'initiative financière du nouveau gouvernement est donc une chance pour les groupes communautaires à but non lucratif (qu'il s'agisse d'activités culturelles, sportives ou éducatives) et les collectivités de la province.

Le gouvernement montre par cette initiative qu'il souhaite aider les écoles à retrouver leur mission d'origine qui est, en principe, celle d'être d'abord et avant tout un lieux communautaire.

En même temps, le gouvernement, en faisant des écoles de véritables lieux communautaires, c'est-à-dire en veillant à ce que les espaces scolaires restent abordables et accessibles pour les communautés dans lesquelles sont implantées les écoles, encourage un mode de vie sain et actif, en incitant les citoyens à participer à des activités communes et en suscitant des collectivités vivantes. Il s'assure ainsi que les communautés soient autonomes et sécuritaires. La vision du gouvernement à long terme est que chaque école en Ontario se reconnaisse elle-même comme étant un lieu potentiel d'activité communautaire.

## 1.2 Organismes responsables

- Le gouvernement du premier ministre Dalton McGuinty est le responsable de l'initiative.
- Le ministère de l'Éducation s'occupe strictement du financement<sup>97</sup>.
- Le ministère du Tourisme et des Loisirs s'occupe de l'attribution du financement, sous forme de subventions le plus généralement, aux conseils scolaires<sup>98</sup>.

Si le ministère du Tourisme et des Loisirs a comme responsabilité de traiter avec les conseils scolaires pour signer des ententes concernant l'usage communautaire des écoles (afin de leur rendre les fonds publics accessibles), les conseils scolaires, quant à eux,

<sup>95</sup> Ministry of Tourism and Recreation, *McGuinty government helps open schools to community groups*, <http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOE/2004/07/09/c1858.html?lmatch=&lang=e.html>

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> Ministère de l'Éducation, *Site du ministère de l'Éducation*, [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca)

<sup>98</sup> Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Site du ministère du Tourisme et des loisirs*, [www.tourism.gov.on.ca](http://www.tourism.gov.on.ca)

traitent de leur côté avec les communautés locales en ce qui concerne les besoins spécifiques de ces dernières en matière d'espace scolaire.

Le rôle du gouvernement se limite donc à l'identification des besoins en collaboration et l'attribution des ressources financières nécessaires.

L'aide financière du gouvernement dépend de la situation financière de chaque conseil scolaire et est précisément délivrée *au prorata* selon le nombre d'élèves de chaque conseil scolaire.

### **1.3 Autres organismes participant au programme**

Le gouvernement est aussi en relation constante avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO)<sup>99</sup>.

## **2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres).**

### **2.1 Programme de financement gouvernemental**

Le programme de financement mis en place par le gouvernement ne fait pas référence à un texte officiel comme tel : ses principes d'action ne sont pas rendus publics<sup>100</sup>.

Ces derniers sont cependant rendus perceptibles dans les nombreux accords et ententes convenus entre le ministère du Tourisme et des Loisirs et les conseils scolaires. Ces ententes sont rendues publiques dans le site Web du ministère du Tourisme et des Loisirs<sup>101</sup>.

### **2.2 Éducation Amendment Act**

L'Education Amendment Act (*Bill 82*) est une loi introduite en 1980 en Ontario qui requiert que les conseils scolaires conçoivent des programmes d'éducation spécifiques et revoient constamment leurs priorités en matière d'éducation, et ce, en s'adaptant aux besoins des populations concernées. Cette loi fait partie intégrante de l'Education Act, qui légifère l'éducation en Ontario. Sous cette loi, tous les conseils scolaires doivent concevoir des programmes d'éducation et de services éducationnels pour les différents types d'enfants en âge d'être scolarisés, et ce, sans exception.

### **2.3 Provincial Policy Statement on Community Use of School**

Le Provincial Policy Statement on Community Use of Schools<sup>102</sup> est un programme-cadre qui vise à guider le développement de nouvelles écoles communautaires et qui s'inspire

<sup>99</sup> Un courrier électronique a été envoyé afin d'obtenir davantage d'information sur la relation entre l'AMO et les conseils scolaires.

<sup>100</sup> Cette information a été délivrée au cours de l'entretien téléphonique avec Mark Kiteley, du ministère du Tourisme et des Loisirs, responsable du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, le mercredi 20 avril 2005.

<sup>101</sup> La province du Nouveau-Brunswick a, quant à elle, des textes très définis :

<http://www.gnb.ca/0000/pol/e/407A.pdf>, <http://www.cnbb.nb.ca/english2/operate/policy409.htm>

<sup>102</sup> Ministry of Tourism and Recreation, McGuinty government helps open schools to community groups, <http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOE/2004/07/09/c1858.html?lmatch=&lang=e.html>

des principes gouvernementaux. Ce programme-cadre encourage la coopération entre les conseils scolaires et les groupes communautaires eu égard à l'usage de l'espace scolaire.

Le Toronto District School Board's Community Use of Schools (TDSB) a développé une initiative particulière qui suit les directives gouvernementales et les grandes orientations du projet d'école communautaire. Cette initiative, datant du 20 avril 2004, est conçue comme un projet pilote ayant le soutien de la municipalité de Toronto<sup>103</sup>. L'initiative TDSB est décrite dans la section 3.3.

### 3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire

#### 3.1 Objectifs poursuivis

Les objectifs gouvernementaux sont les suivants :

- réduire le coût de l'accès aux installations scolaires;
- rentabiliser l'usage des installations scolaires;
- favoriser le développement personnel des membres des différentes communautés culturelles éducationnelles ou sportives faisant usage des installations scolaires.

#### 3.2 Contenu de l'approche

Le gouvernement met à la disponibilité de l'ensemble des conseils scolaires des commissions scolaires de l'Ontario des fonds substantiels (20 M\$).

- Il procède, par l'entremise du ministère du Tourisme et des Loisirs, à des ententes de principe avec ces conseils scolaires. Ces ententes donnent lieu à des accords formels et juridiques qui prennent la forme de contrats : les *Community Use Agreements*<sup>104</sup>.
- Après signature des contrats, les conseils scolaires peuvent concrètement réduire, voire annuler leurs tarifs de location d'espace scolaire.
- Les accords sont publiés conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère du Tourisme et des Loisirs sur leurs sites Web respectifs<sup>105</sup>.

Les fonds sont à la disposition des 72 conseils scolaires de l'Ontario après signature obligatoire d'une entente d'utilisation avec le ministère du Tourisme et des Loisirs. Le financement est entièrement assuré par le ministère de l'Éducation<sup>106</sup>.

Une fois l'entente signée avec le gouvernement, les conseils scolaires signent eux-mêmes des ententes particulières avec les groupes communautaires intéressés à utiliser les ins-

<sup>103</sup> Toronto District School Board *Community Use of Schools*, [http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/initiatives/schools.htm](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/initiatives/schools.htm)

<sup>104</sup> Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Programmes d'utilisation communautaire des installations communautaires*, <http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus-annoncements.htm>

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> Ministère du Tourisme et des Loisirs, *McGuinty Government Helps Open Schools to Community Group*, <http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOE/2004/07/09/c1858.html?lmatch=&lang=e.html>

tallations scolaires après les heures de classe et durant les fins de semaine à un tarif réduit, voire gratuit.

### 3.3 Identification des activités

Les écoles communautaires connaissant le plus de succès sont celles qui rencontrent le mieux les besoins des communautés. Les effets sont des gains importants pour les parties concernées : rentabilité pour les conseils scolaires et enrichissement des activités pour les groupes culturels et les communautés.

À titre d'exemple, la communauté culturelle Jane-Finch, dans la région nord-est de Toronto, s'est organisée elle-même de manière à assurer un bon partenariat avec les conseils scolaires concernés par ses activités.

La communauté culturelle s'est entendue avec le School Board sur l'utilisation de quatre sites scolaires, pour les activités de ses différents membres et groupes, quatre sites scolaires selon les jours de la semaine où ils étaient disponibles.

- Ces sites scolaires sont les suivants :
  - CW Jeffries : les dimanches et lundis;
  - Brookview : les mardis;
  - Chalkfarm : les mercredis;
  - Westview : les jeudis, vendredis, et samedis.

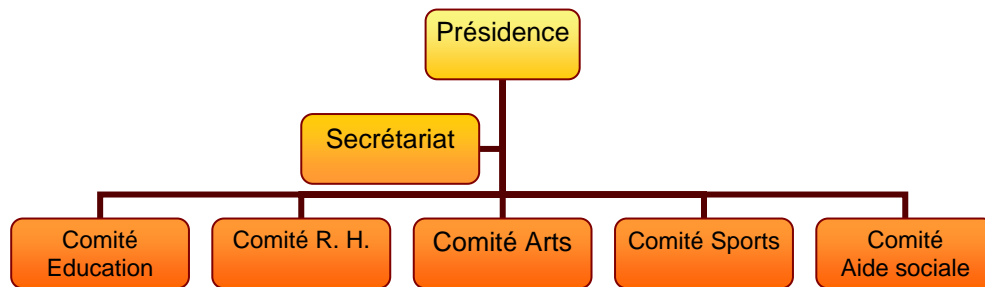
D'une manière générale, les conseils scolaires signent des ententes d'un an avec les organismes, comme c'est le cas des quatre écoles mentionnées ci-dessus<sup>107</sup>. L'organisme doit signer une entente écrite avec la direction de l'école concernant le respect de la propriété des locaux, des heures d'ouverture et de fermeture, etc.

Une fois l'entente signée, elle doit être validée par le conseil scolaire qui la signe à son tour. L'entente est reconductible d'une année à l'autre. Les soirs et fins de semaine, un employé de l'école veille à la sécurité des personnes fréquentant l'école et à la propreté et au bon entretien des locaux et équipements.

La communauté Jane-Finch a pris contact avec les conseils scolaires des quatre écoles mentionnées et a depuis organisé ses activités en fonction des exigences de ces dernières ou selon la disponibilité de leurs espaces. L'organisation s'est de plus elle-même structurée de manière à mieux gérer ses interactions avec les différents conseils scolaires. La section suivante décrit l'organisme ainsi que les ententes avec les différentes écoles concernant un certain nombre d'activités.

---

<sup>107</sup> Information délivrée par la directrice de l'école Brookview, M<sup>me</sup> Jackson Roseneath, au cours de l'entrevue téléphonique du lundi 25 avril 2005.

**Figure 4 : Organigramme de la communauté culturelle Jane-Finch**

➤ **C.W. Jefferies**

- York West Early Years (2 programmes pour les enfants de 0 à 5 ans et pour les enfants de 6 à 12 ans), 35 participants avec un programme d'aide familiale (information et développement de talents personnels pour les parents).
- Youth and Children Programs :
  - Arts and drama programs;
  - Actingskills development;
  - Sports and fun activities;
  - Educational activities.
- Jane-Finch Community & Family Centre youth program.
- Capoeira African and Brazilian Art combining self-defense, dance, rhythm and dialog-between players.

➤ **Brookview**

- Parks & Recreation Summer Camp for youth (approximativement 40 jeunes);
- St. Alban's Boys and Girls Club (enfants de 6 à 12 ans), éveil au leadership, développement de talents personnels, activités sportives et de loisirs;
- Jane-Finch Concerned Citizens Organization; programmes d'été pour les jeunes (academic support, trips, sports, leadership skills development and fun activities);
- Jane-Finch Community & Family Centre : Capoeira African and Brazilian Art.;

➤ **Chalkfarm**

- Doorsteps Neighbourhood Services : summer program for families and youth including reading, workshops for parents; environmental walk around the Black Creek; weekly community pot-luck dinner;
- Jane-Finch Concerned Citizens Organization; summer programs for youth including academic support, trips, sports, leadership skills development and fun activities.

➤ **Westview Centennial Secondary School**

- Jane-Finch Concerned Citizens Organization (totalisant 4 groupes, soit approximativement 100 jeunes);
- Summer programs for youth (incluant enseignement scolaire, voyages et activités sportives, développement des talents et leadership des jeunes et divertissements);
- San Romanoway Revitalization Association (2 groupes de 80 jeunes);
- Youth Summer Camp (camp consacré à l'initiation aux technologies informatiques/Internet pour les enfants);
- Développement personnel et activités culturelles diverses (bibliothèque de l'école);
- Aide familiale;
- St. Alban's Boys' and Girls Club (de 6 à 12 ans, 40 enfants), activités sportives;
- Boys & Girls Club. (activités de loisirs, de formation personnelle, et sportives);
- Jane-Finch Community & Family Centre (activités pour les familles et les enfants);
- Capoeira African and Brazilian Art, self-defense, danse, etc. Cette activité fait la promotion de valeurs humaines et culturelles basées sur le respect, la socialisation et la liberté personnelle. Tout en conservant ses finalités sociales, *Capoeira* recherche également un bon caractère et des valeurs personnelles fortes chez ses membres;
- Agape Ministries (programmes pour jeunes et familles, groupes de discussion).

### 3.4 Identification et rôle des intervenants

Plusieurs entités interviennent dans la mise en œuvre de l'initiative TDSB : la TDSB's Community Use of Schools Task force, les Community Use of Schools Councils et les conseils scolaires proprement dits avec leur propre hiérarchie. Différents intervenants sont identifiables au sein de tout conseil scolaire. Leurs responsabilités et leurs rôles respectifs sont les suivants<sup>108</sup> :

➤ **The Superintendent of Education**

- Recueille l'information à propos des besoins communautaires;
- Participe activement à l'usage communautaire en favorisant les occasions de rencontre entre les différents intervenants.

➤ **The Co-Chairs of each Community Use of Schools Council**

- Dirige l'agenda de chaque rencontre déterminée par le conseil avec les différents groupes communautaires;
- Facilite le consensus sur les prises de décisions;
- Détermine les dates de rencontre en consultation avec le conseil.

<sup>108</sup> Toronto District School Board, *Community Use of Schools Status Report*, p. 5, [http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/pdf/schools.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/pdf/schools.pdf)

➤ **The Secretary of the Community Use of Schools Council**

- Fait état des décisions majeures et des communiqués aux membres du conseil sous forme de rapports.

➤ **Les personnes-ressources des différentes communautés sont consultées par les conseils scolaires pour :**

- préparer les rencontres avec les conseils;
- fournir l'information aux communautés;
- participer activement à la résolution de problèmes éventuels;
- travailler à résoudre des conflits potentiels;
- fournir de l'information à propos de la communauté.

**3.5 Modèle du TDSB**

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le document-cadre du programme gouvernemental de financement n'est pas accessible au public. Il est néanmoins possible de se référer au texte officiel de conseil scolaire de la ville de Toronto (TDSB) eu égard à leur programme conjoint d'usage communautaire des écoles : le *Community Use of Schools Status Report*<sup>109</sup>. Ce programme s'inspire largement des orientations et principes énoncés par le gouvernement. Il est alors concevable, après une brève présentation de l'approche gouvernementale, de prendre le cas de conseil scolaire de la ville de Toronto à titre de modèle en matière de développement d'écoles communautaires.

➤ **Fonctionnement de l'initiative TDSB**

L'initiative du Toronto District School Board's Community Use of Schools s'inspire largement des principes d'orientation proposés par le gouvernement, mais développe sa propre problématique. L'objectif est de rendre l'accès à certaines écoles (locaux, terrains, équipements) le moins dispendieux possible, voire entièrement gratuit<sup>110</sup>. Il faut mentionner que cette initiative est aussi directement motivée par des problèmes de sécurité, ce pourquoi elle comprend un plan spécial : le *Community Safety Plan* qui vise à réduire la criminalité et la violence dans des écoles sélectionnées et autour de celles-ci<sup>111</sup>. La TDSB's Community Use of Schools Task force<sup>112</sup> est l'équipe responsable de concevoir les priorités en fonction de chaque école. La TDSB doit coopérer aussi bien avec les autorités provinciales et municipales qu'avec les groupes sociaux et communautaires<sup>113</sup>. Son budget est estimé entre 1,5 million et 2,8 M\$ pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005<sup>114</sup>.

<sup>109</sup> Toronto District School Board, *Community Use of Schools*,

[http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/pdf/schools.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/pdf/schools.pdf)

[www.unitedwaytoronto.com/media\\_tools/pdfs/2004-CommunityUseofSpace.pdf](http://www.unitedwaytoronto.com/media_tools/pdfs/2004-CommunityUseofSpace.pdf)

<sup>110</sup> Toronto District School Board, *Communications*,

[http://www.unitedwaytoronto.com/media\\_tools/pdfs/2004-CommunityUseofSpace.pdf](http://www.unitedwaytoronto.com/media_tools/pdfs/2004-CommunityUseofSpace.pdf)

<http://www.tdsb.on.ca/communications/publications/egttdsb/progs.pdf>

<sup>111</sup> City of Toronto, *Community Safety Plan*, [http://www.city.toronto.on.ca/community\\_safety](http://www.city.toronto.on.ca/community_safety)

<sup>112</sup> Toronto District School Board, *Site du Toronto District School Board*, <http://www.tdsb.on.ca>

<sup>113</sup> Toronto District School Board, *News Realise*,

[http://www.tdsb.on.ca/communications/newsrelease/2004/april/april\\_20.htm](http://www.tdsb.on.ca/communications/newsrelease/2004/april/april_20.htm)

<sup>114</sup> Toronto District School Board, *Communications*,

L'initiative TDSB fonctionne de la manière suivante : un texte, le *Community Use of Schools*, identifie les intervenants et définit la manière dont les ressources financières peuvent être utilisées. Le *Community Use of Schools* contient les éléments suivants :

- les principes directeurs;
- les critères d'évaluation;
- le rôle des intervenants;
- les activités.

Ces éléments sont présentés dans les sections suivantes.

➤ **Principes directeurs de l'usage communautaire des écoles**

Tout partage communautaire d'école doit être basé sur le principe fondamental que les conseils scolaires et groupes communautaires travaillent en partenariat (incluant le partage de certaines décisions comme l'aménagement d'horaires visant l'équité des locations de locaux, d'équipements et terrains sportifs).

- Les principes de ce partenariat sont les suivants<sup>115</sup> :

- Développement de la jeunesse

Développer les habiletés des jeunes de telle sorte que les activités de ces derniers contribuent positivement à la société démocratique que promeut le gouvernement ontarien;

- Aide aux communautés et aux familles

Fournir l'aide adéquate pour soutenir les initiatives communautaires et familiales.

- Engagement communautaire

Offrir des possibilités concrètes aux membres des communautés à participer à la conception et à la mise en place du partage communautaire.

- Développement communautaire

Aider les membres des communautés à édifier et à consolider des communautés fortes et solidaires.

- Apprentissage continu

Garantir les possibilités de développement communautaire à long terme.

- Apprentissage de qualité

Permettre aux enfants d'avoir accès aux ressources et aux aides nécessaires pour soutenir et aider l'apprentissage.

---

<sup>115</sup> <http://www.tdsb.on.ca/communications/publications/egtdsb/progs.pdf>  
 Toronto District School Board, *Community Use of Schools Status Report*, p. 3.  
[http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/pdf/schools.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/pdf/schools.pdf)

### ➤ Critères d'évaluation de l'usage communautaire des écoles

Chaque conseil scolaire doit constamment revoir ses applications du partage communautaire selon les critères suivants<sup>116</sup> :

- respecter les principes susmentionnés régissant l'usage des écoles communautaires
- inclure la présence de personnes bénévoles et volontaires aux séances des conseils scolaires
- éviter la duplication des responsabilités
- communiquer l'information détenue par les divers agents du partage communautaire.

### ➤ Processus d'appel des groupes d'activités communautaires

- Les conseils scolaires s'assurent que toute décision concernant l'usage communautaire des écoles est conforme et rencontre les critères et les principes gouvernementaux;
- Un groupe communautaire peut ne pas être éligible à l'usage de locaux ou d'équipements; le conseil scolaire doit alors lui en expliquer les raisons par voie écrite;
- La communauté peut alors faire appel dans un délai de sept jours par écrit après avoir pris connaissance de la décision du conseil; le conseil peut alors réévaluer sa décision à l'aulne de la requête de la communauté<sup>117</sup>.

## 4 Effets de la mise en place de l'école communautaire

Selon le premier ministre McGuinty, la réussite des écoles communautaires est totale : les communautés locales ont maintenant accès facilement aux locaux et équipements scolaires. Les prix de location ont baissé, donc l'usage communautaire des écoles devrait sensiblement augmenter.

Pour le premier ministre, le projet d'écoles communautaires fait des écoles et des communautés plus fortes, ce qui est un gain direct pour les citoyens et un gain pour la province de l'Ontario<sup>118</sup>.

À titre d'exemple, le conseil scolaire TDSB a obtenu les ajustements suivants grâce au programme gouvernemental :

- réduction pouvant aller jusqu'à 85 % des frais d'utilisateur d'une école qui sont demandés aux organismes communautaires à but non lucratif;
- pour les organismes communautaires à but non lucratif au service des enfants et des jeunes, les frais de location des classes passent de 53,64 \$ à 8,00 \$ l'heure le dimanche, de 41,64 \$ à 6,50 \$ l'heure le samedi et de 3,76 \$ à 1,75 \$ l'heure le soir en semaine au cours de l'année scolaire et à 2,75 \$ l'heure en semaine pendant la période estivale. Un gymnase double qui coûtait 22,80 \$ l'heure le soir en semaine

<sup>116</sup> Toronto District School Board, *Community Use of Schools Status Report*, p. 3.

[http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/pdf/schools.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/pdf/schools.pdf)

<sup>117</sup> Information délivrée le 25 avril 2005, par téléphone, par les principales des écoles Brookview et Jeffries.

<sup>118</sup> Premier Ministre de l'Ontario, *Communiqué*,

<http://www.premier.gov.on.ca/french/news/LowerFees020105.asp>

coûte maintenant 11,50 \$ le soir en semaine au cours de l'année scolaire et 12,50 \$ en semaine pendant l'été;

- les frais de location pour les organismes communautaires à but non lucratif au service des personnes âgées, qui payaient le tarif adulte, sont maintenant réduits aux mêmes coûts que les organismes au service des enfants;
- pour les organismes communautaires à but non lucratif au service des adultes, les frais de location de classe passent de 55,52 \$ à 8,50 \$ l'heure le dimanche, de 43,52 \$ à 7,00 \$ l'heure le samedi et de 5,64 \$ à 2,00 \$ l'heure le soir en semaine au cours de l'année scolaire et à 3,00 \$ l'heure en semaine pendant la période estivale. Un double gymnase qui coûtait 34,20 \$ le soir en semaine coûte maintenant 15,50 \$ le soir au cours de l'année scolaire et 16,50 \$ en semaine pendant l'été;
- les frais d'administration de 50,00 \$ sont réduits à 20,00 \$ pour tous les organismes communautaires à but non lucratif, ce qui correspond à une réduction de 60 %;
- abolition des frais supplémentaires pour l'équipement et l'ameublement qui étaient de 25,00 \$ à 150,00 \$ par utilisation pour tous les organismes communautaires;
- abolition des frais supplémentaires pour l'équipement sportif qui étaient de 5,00 \$ à 200,00 \$ par utilisation.

À l'échelle de la province, les ententes entre gouvernement et conseils scolaires n'en sont pas moins concluantes. Dans le cas du Catholic District School Board of Eastern Ontario<sup>119</sup>, les résultats atteints sont les suivants :

- les groupes communautaires à but non lucratif desservant les adultes et les personnes âgées pourront utiliser gratuitement les installations scolaires. Les frais de location des gymnases, des salles de classe, des cafétérias et des auditoriums, qui auparavant s'élevaient de 35,00 \$ à 150,00 \$ de l'utilisation pour une tranche de 4 heures, sont désormais réduits à 0 \$;
- les droits de garde de 30,00 \$ applicables les samedis, et durant la semaine dans certaines écoles, ainsi que les frais de 45,00 \$ applicables les dimanches ont été supprimés pour les groupes communautaires à but non lucratif;
- les établissements seront mis à la disposition des groupes communautaires à but non lucratif pendant une tranche d'heures supplémentaires;
- le conseil scolaire du district de l'Est de l'Ontario maintiendra sa politique qui consiste à louer gratuitement ses installations scolaires d'intérieur aux groupes communautaires à but non lucratif desservant les enfants et les jeunes; cela comprend les garderies avant et après l'école, et l'utilisation gratuite de ses terrains de jeux.

En ce qui concerne les écoles d'Ottawa-Carleton, voici quelques-unes des dispositions de l'accord qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2004<sup>120</sup> :

- le prix de location des gymnases pour les groupes communautaires et les groupes municipaux sans but lucratif est réduit de 40 %, passant de 9,20 \$ l'heure à 5,50 \$ l'heure les soirs de semaine et les fins de semaine;

<sup>119</sup> Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Communiqué*, [http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/eastern-ontario-catholic\\_cus.doc](http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/eastern-ontario-catholic_cus.doc)

<sup>120</sup> Ministère du Tourisme et des Loisirs, *Communiqué*, [http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/ottawa-carlton\\_cus.doc](http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/ottawa-carlton_cus.doc)

- le prix de location des terrains de jeux pour les groupes sans but lucratif est réduit de 40 %, passant de 9,20 \$ à 5,50 \$ par utilisation les soirs de semaine, et de 27,60 \$ à 16,50 \$ par jour les fins de semaine;
- le prix de location des classes pour les groupes sans but lucratif est réduit de 40 %, passant de 9,20 \$ à 5,50 \$ l'heure les soirs de semaine et les fins de semaine;
- les frais de garde des enfants de 9,20 \$ qui étaient seulement exigés les fins de semaine sont réduits de 40 % et passent à 5,50 \$ l'heure;
- les frais de location des auditoriums sont réduits de 40 % pour les groupes communautaires sans but lucratif;
- les installations des écoles seront mises à la disposition des groupes communautaires sans but lucratif 6 000 heures de plus par année. Cette mesure s'applique également, durant la période estivale, aux écoles des régions mal desservies et des régions rurales, et aux quartiers identifiés comme hautement prioritaires.

## 5 Contexte et éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire

La question de la sécurité dans certaines écoles jugées à risque (à Toronto spécifiquement) est une question centrale qui peut concerner d'autres écoles communautaires dans la province et peut inciter des écoles qui n'auraient pas encore développé leur dimension communautaire à précisément devenir communautaires.

Cet enjeu de la sécurité peut favoriser le développement des écoles communautaires en rendant dorénavant indispensable le lien entre conseils scolaires et organismes communautaires.

En effet, le gouvernement, en faisant des écoles de véritables centres communautaires, c'est-à-dire en veillant à ce que les espaces scolaires restent abordables et accessibles pour les collectivités dans lesquelles sont implantées les écoles, incite les citoyens à participer à des activités communes et suscite des collectivités vivantes.

Des possibilités de développement de l'école communautaire en Ontario sont aussi à envisager autour de projets spécifiques à certains sites scolaires comme l'enseignement aux adultes, aux personnes âgées, l'enseignement à distance, etc.

**Tableau 3 : Community use of schools compensation amount/Allocation d'Utilisation communautaire des écoles**

Nom du conseil	Montant (\$)
Algoma District School Board	148 330
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	120 384
Avon Maitland District School Board	189 493
Bluewater District School Board	201 197
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	105 630
Bruce-Grey Catholic District School Board	33 507

<b>Nom du conseil</b>	<b>Montant (\$)</b>
Catholic District School Board of Eastern Ontario	128 846
Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59	119 730
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	109 110
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	127 025
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	129 169
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	7 452
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	172 649
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	88 436
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	49 698
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	76 136
Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	94 179
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	41 217
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	15 142
District School Board of Niagara	426 073
District School Board Ontario North East	132 155
Dufferin-Peel Catholic District School Board	826 405
Durham Catholic District School Board	222 909
Durham District School Board	602 808
English-language Separate District School Board No. 38	196 941
Grand Erie District School Board	267 632
Greater Essex County District School Board	352 700
Halton Catholic District School Board	234 587
Halton District School Board	411 614
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	270 018
Hamilton-Wentworth District School Board	516 949
Hastings and Prince Edward District School Board	185 778
Huron-Perth Catholic District School Board	43 405
Huron-Superior Catholic District School Board	69 284
Kawartha Pine Ridge District School Board	343 705
Keewatin-Patricia District School Board	75 038
Kenora Catholic District School Board	11 113
Lakehead District School Board	132 369
Lambton Kent District School Board	270 576
Limestone District School Board	239 796

<b>Nom du conseil</b>	<b>Montant (\$)</b>
Near North District School Board	133 874
Niagara Catholic District School Board	225 907
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	40 138
Northeastern Catholic District School Board	28 998
Northwest Catholic District School Board	11 187
Ottawa-Carleton Catholic District School Board	407 434
Ottawa-Carleton District School Board	769 379
Peel District School Board	1 242 647
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	145 228
Rainbow District School Board	179 368
Rainy River District School Board	37 040
Renfrew County Catholic District School Board	51 104
Renfrew County District School Board	128 801
Simcoe County District School Board	482 631
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	201 866
St. Clair Catholic District School Board	102 063
Sudbury Catholic District School Board	73 223
Superior North Catholic District School Board	13 883
Superior-Greenstone District School Board	44 519
Thames Valley District School Board	726 048
Thunder Bay Catholic District School Board	71 575
Toronto Catholic District School Board	826 645
Toronto District School Board	3 003 553
Trillium Lakelands District School Board	185 802
Upper Canada District School Board	356 971
Upper Grand District School Board	281 898
Waterloo Catholic District School Board	204 641
Waterloo Region District School Board	508 779
Wellington Catholic District School Board	73 943
Windsor-Essex Catholic District School Board	232 561
York Catholic District School Board	475 081
York Region District School Board	944 030



## Bibliographie

City of Toronto (Page consultée le 3 mai 2005). *Community Safety Plan*, [en ligne], [http://www.city.toronto.on.ca/community\\_safety](http://www.city.toronto.on.ca/community_safety)

GOVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (Page consultée le 4 mai 2005). Site du *Department of Education*, [en ligne], <http://www.gnb.ca/0000/pol/e/407A.pdf>

JANE-FINCH (Page consultée le 3 mai 2005). [en ligne], <http://www.jane-finch.com/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (Page consultée le 3 mai 2005). *Site du ministère de l'Éducation*, [en ligne], [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca)

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *Communiqué*, [en ligne], [http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/eastern-ontario-catholic\\_cus.doc](http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/eastern-ontario-catholic_cus.doc)

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *Communiqué*, [en ligne], [http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/ottawa-carlton\\_cus.doc](http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus/ottawa-carlton_cus.doc)

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *McGuinty government helps open schools to community group*, [en ligne], <http://ogov.newswire.ca/ontario/GPOE/2004/07/09/c1858.html?lmatch=&lang= e.html>

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires*, [en ligne], <http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus.htm>

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *Programme d'utilisation communautaire des installations communautaires*, [en ligne], <http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus-annoncements.htm>

MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS (Page consultée le 3 mai 2005). *Site du ministère du Tourisme et des Loisirs*, [en ligne], [www.tourism.gov.on.ca](http://www.tourism.gov.on.ca)

PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO (Page consultée le 3 mai 2005). *Communiqué*, [en ligne], <http://www.premier.gov.on.ca/french/news/LowerFees020105.asp>

Toronto District School Board (page consultée le 3 mai 2005). *Community Use of Schools Status Report*, [en ligne], [http://www.city.toronto.on.ca/mayor\\_miller/pdf/schools.pdf](http://www.city.toronto.on.ca/mayor_miller/pdf/schools.pdf)

Toronto District School Board (Page consultée le 3 mai 2005). *Communications*, [en ligne], <http://www.tdsb.on.ca/communications/publications/eqtdsb/progs.pdf>

Toronto District School Board (Page consultée le 3 mai 2005). *News Realise*, [en ligne], [http://www.tdsb.on.ca/communications/newsrelease/2004/april/april\\_20.htm](http://www.tdsb.on.ca/communications/newsrelease/2004/april/april_20.htm)

Toronto District School Board (Page consultée le 3 mai 2005). *Site du Toronto District School Board*, [en ligne], <http://www.tdsb.on.ca>



## **Personnes-ressources**

### **Ministry of Tourism and Recreation**

Mark Kiteley

Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires<sup>121</sup>

(416)314-7189

[mark.kiteley@mtr.gov.on.ca](mailto:mark.kiteley@mtr.gov.on.ca)

Jim McPeak

(416) 314-3497

### **Minister's Office, Ministry of Education**

Amanda Alvaro

(416) 325-2632

### **Ministry of Education**

Wilma Davis

(416) 325-6730

---

<sup>121</sup> Ministère du Tourisme et du Loisir, *Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires*, <http://www.tourism.gov.on.ca/french/sportdiv/rec/cus.htm>



**ROYAUME-UNI**



# 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

## 1.1 Situation générale

Le concept d'école communautaire est né du constat de l'évolution des problèmes liés à l'exclusion sociale de certains élèves, rendant le cadre scolaire traditionnel trop limité pour y faire face. Il s'est développé au Royaume-Uni sous des appellations variées : *village colleges*, *community schools* et *full service schools*. Dans la mesure où la notion de School Community s'avère être restrictive<sup>122</sup>, l'expression globale par laquelle le gouvernement désigne le modèle existant est celle de *extended school* ou *full-service school*.

Le Department of Education and Skills (DfES) définit cette dernière en fonction de la qualité de ses services et de ses activités. Est ainsi considérée comme Extended School, une école qui fournit un ensemble de services et d'activités (souvent au-delà des heures et des jours d'école), visant la satisfaction des besoins aussi bien des élèves que de leur famille et de l'ensemble de leur communauté<sup>123</sup>.

Le recours au développement de l'école communautaire s'inscrit dans un ensemble d'initiatives gouvernementales visant à promouvoir et à diversifier les possibilités d'apprentissage dans plusieurs communautés. Les programmes tels que Sure Start, Excellence in Cities et Education Action Zones ont ainsi été d'un intérêt considérable pour l'apprentissage des adultes. De même, les écoles à statut spécial, les écoles secondaires et les collèges technologiques ont été encouragés à consacrer une part de leur budget additionnel aux activités communautaires ainsi qu'à l'apprentissage des adultes<sup>124</sup>. Convaincu que l'école communautaire contribue à l'amélioration de la présence, des performances et du comportement des élèves, dans un nouveau cadre éducatif qui fait de l'école une ressource et un support communautaires<sup>125</sup>, le DfES encourage toutes les écoles à travailler avec les partenaires locaux à cet effet.

Jusqu'en 2002, diverses approches étaient adoptées pour intégrer une dimension communautaire dans les écoles :

- un premier cas de figure est celui des écoles ouvertes aux activités communautaires (modèle traditionnel)<sup>126</sup>;

<sup>122</sup> Elle s'applique uniquement aux écoles d'État et sont entièrement détenues et conservées par les LEA, local Education authority, auxquelles incombent la responsabilité des admissions des élèves). Cf : Jargon Buster, « Community school. Definition », in *Department for Education and Skills, A Guide to the Law for School governors 2004*, <http://www.governornet.co.uk/publishArticle.cfm>

<sup>123</sup> "ContinYou" Building Learning Communities, *Extended Schools. Schools working with their community*, Training and consultancy services, 2004-2005, [www.continuity.org.uk/uploads/documents/doc\\_21.pdf](http://www.continuity.org.uk/uploads/documents/doc_21.pdf)

<sup>124</sup> The National Institute of Adult Continuing Education, "NIACE", "Extended Schools and Adult learners", [http://www.niace.org.uk/information/Briefing\\_sheet/53-extendedschools.html](http://www.niace.org.uk/information/Briefing_sheet/53-extendedschools.html)

<sup>125</sup> Department of Education and Skills. *Research on working in communities*, <http://www.literacytrust.org.uk/socialinclusion/communitiesresearch.html>

<sup>126</sup> Historiquement, la pratique de l'école communautaire au Royaume-Uni a consisté à la poursuite d'activités communautaires en dehors du cadre scolaire (pratique traditionnelle la plus rencontrée) et la deuxième consiste à l'hébergement de services communautaires par l'école, dans la perspective du développement de la pratique des « Full-service » schools (nouvelle tendance vers laquelle commencent à évoluer beaucoup d'écoles et qu'encourage le gouvernement).

- un deuxième cas de figure est celui des écoles communautaires axées sur la recherche d'une certaine cohésion entre élèves, familles et communautés (modèle intermédiaire, adopté par quelques écoles);
- un troisième cas de figure est celui des écoles communautaires de type global, Full Service Extended Schools<sup>127</sup>, modèle que privilégie le gouvernement. Pour ce dernier, ce modèle permet de rassembler sur un même site scolaire un ensemble de services comprenant l'accès à des soins, l'apprentissage, les activités communautaires, le soutien à l'apprentissage ainsi que le soutien à l'enfance et à la famille.

En 2002-2003, le gouvernement a pris l'engagement d'encadrer et de généraliser le développement des Extended Schools dans l'ensemble du Royaume-Uni. Cette décision fait suite à la publication de deux documents : le rapport *Building Learning Communities* (2000)<sup>128</sup> et le livre blanc, *Schools : Achieving Success*<sup>129</sup>.

- Le rapport *Building Learning Communities* (2000)<sup>130</sup>, publié par Schools Plus Policy Action Team<sup>131</sup>, recommande un élargissement des services offerts par les écoles et une implication plus forte de la communauté dans la vie de l'école et de l'école dans la vie communautaire<sup>132</sup>;
- Le livre blanc, *Schools : Achieving Success*<sup>133</sup>, adopté par la Chambre des communes en 2001, comprend des recommandations et des engagements du gouvernement :
- adoption de lois en vue de lever les obstacles que les écoles pourraient rencontrer en matière de soutien aux élèves, aux familles et aux communautés;
- mise sur pied de projets pilotes d'écoles communautaires afin de susciter une émulation nationale et de présenter les écoles pionnières comme des centres d'excellence<sup>134</sup>.

Dans cette optique, le DfES a lancé, en 2002-2003, un programme expérimental limité à 25 commissions scolaires (Local Education Authorities, LEA) pour développer des écoles communautaires dans le cadre de projets pilotes (*pathfinder projects*). Le gouvernement s'engage à financer au moins une école par LEA, aux fins de fourniture des services à caractère communautaire, d'ici 2006. En 2004, 106 écoles bénéficiaient des subventions gouvernementales pour le développement des services et des activités communautaires

<sup>127</sup> CUMMINGS (C.), DYSON (A.) & TODD (L.), "Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects", Rapport de Recherche effectuée par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton), RESEARCH, Avril 2004.

<http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>.

<sup>128</sup> Department for Education and Employment, *Schools Plus: Building Learning Communities*, DfEE Publications, pages 10 et s.,

<http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/familyandcommunity/buildinglearningcommunities/>

<sup>129</sup> Department for Education and Skills, *Schools: Achieving Success*,

<http://www.dfes.gov.uk/achievinguccess>

<sup>130</sup> Department for Education and Employment, *Schools Plus : Building Learning Communities*, DfEE Publications, pages 10 et s.,

<http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/familyandcommunity/buildinglearningcommunities/>

<sup>131</sup> Teachernet, *Building learning communities*

<http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/familyandcommunity/buildinglearningcommunities/>

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> Department for Education and Skills, *Schools : Achieving Success*,

<http://www.dfes.gov.uk/achievinguccess>

<sup>134</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team, Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools*, [en ligne],

<http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

<sup>135</sup>. L'objectif ultime de ce programme expérimental est d'amener progressivement toutes les écoles à devenir des Full Services Extended Schools <sup>136</sup>.

## 1.2 Organismes responsables

Le DfES est responsable de la promotion et du développement du concept de l'école communautaire au Royaume-Uni. Tel que mentionné précédemment, le DfES a toujours encouragé toutes les écoles à développer, chacune à sa façon, des services communautaires. Le programme de promotion des Extended Schools vise à encadrer de façon plus intégrée le développement de l'école communautaire à l'échelle nationale.

## 1.3 Autres organismes participant au programme

### ➤ ContinYou<sup>137</sup>

ContinYou est un organisme communautaire agissant au nom du gouvernement. Il dispose d'un service de soutien au développement de l'école communautaire appelé *The Extended Schools Support Service* (TESSS). Le TESSS, opérationnel depuis décembre 2003, collabore étroitement avec le gouvernement, qui le soutient financièrement et participe à ses activités.

Le rôle principal du TESSS est de fournir aux divers intervenants (LEA, écoles, communautés, etc.) des conseils, de la formation et du savoir-faire en matière de travail en réseau. ContinYou fait ainsi office d'organisme d'apprentissage à la vie communautaire.

### ➤ Les LEA

Les LEA font office de commissions scolaires. Elles sont chargées, sur le plan local, de promouvoir le concept d'école communautaire et d'inciter les écoles relevant de leur circonscription administrative et territoriale à mettre en place des structures et des services communautaires. Les financements du gouvernement à cet effet transitent par elles.

### ➤ Les autorités locales

De par leur proximité par rapport aux populations, les autorités locales constituent un élément clé du développement de l'école communautaire. Elles contribuent à la diffusion de l'approche communautaire et jouent un rôle de conseil et de sensibilisation auprès des écoles.

### ➤ Les organisations volontaires et communautaires locales

Elles apportent leur soutien au développement de l'école communautaire par la fourniture de services aussi bien aux enfants, aux jeunes, qu'à leur famille et à leur communauté

<sup>135</sup> Engagement de la ministre Catherine Ashton, responsable des Extended and Inclusive Schools, Department of Education and Skills, « *More schools providing community services-Ashton* », <http://www.dfes.gov.uk/pns/DisplayPN.cgi>

<sup>136</sup> Historiquement, la pratique de l'école communautaire au Royaume-Uni a consisté à la poursuite d'activités communautaires en dehors du cadre scolaire (pratique traditionnelle la plus rencontrée) et la deuxième consiste à l'hébergement de services communautaires par l'école, dans la perspective du développement de la pratique des « Full-service » schools (nouvelle tendance vers laquelle commencent à évoluer beaucoup d'écoles et qu'encourage le gouvernement).

<sup>137</sup> ContinYou., « *The Extended Schools Support Service* », <http://www.continyou.org.uk>

d'appartenance. Elles agissent dans la plupart des cas comme des organismes de charité. Elles sont le plus souvent détentrices d'une expertise en matière de développement de stratégies et de plans de fourniture de services à caractère communautaire. En tant que telles, elles sont les partenaires des écoles et servent également de lien entre ces dernières et les autres fournisseurs de services aux écoles. Leurs activités peuvent concerner l'organisation de clubs déjeuners ou d'autres activités en dehors des heures d'école. Leurs dénominations divergent (National Childminding Association, Council of Ethnic Minority Voluntary Organisations, etc.). Elles sont regroupées sur le plan national par le National Council for Voluntary Organisations<sup>138</sup>.

## 2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres).

### 2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres

#### ➤ Les textes régissant directement l'école communautaire

- Education Act 2002<sup>139</sup>

L'Education Act 2002 est le texte de droit qui consacre l'école communautaire au Royaume-Uni. En levant certains obstacles au développement de l'école communautaire, elle habilite les écoles à entreprendre des activités additionnelles à celles strictement liées à l'enseignement des élèves.

Pour leur permettre d'assurer ces services, la loi<sup>140</sup> autorise les instances dirigeantes de l'école à :

- développer des infrastructures et des services communautaires appropriés; les services offerts par les écoles doivent être identifiés comme utiles aux élèves, aux familles et à la communauté locale;
- signer des accords avec des partenaires extérieurs (organismes publics ou privés) pour la prestation de services dans les locaux de l'école;
- coordonner les activités initiées par d'autres partenaires;
- fournir du personnel et de l'équipement;
- percevoir une redevance sur certains services offerts.

L'Education Act 2002<sup>141</sup> met en place certaines mesures visant à assurer l'éducation des élèves et l'effectivité de la prestation de services. Ainsi, elle exige des instances dirigeantes de l'école de :

<sup>138</sup> National Council for Voluntary Organisations, *Site du National Council for Voluntary Organisations*, [www.ncvo-vol.org.uk](http://www.ncvo-vol.org.uk)

<sup>139</sup> TeacherNet, Overview. « *Extended Schools guidance-Overview* », <http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/extendedschools/detailedguidance/overview>

<sup>140</sup> La loi de 2002 sur l'Éducation, « *Education Act 2002* », *article 27*, [www.hmsso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr](http://www.hmsso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr)

<sup>141</sup> La loi de 2002 sur l'Éducation, « *Education Act 2002* », *article 28*, [www.hmsso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr](http://www.hmsso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr)

- consulter leur LEA, le personnel des écoles, les parents, les élèves et tout autre intervenant qu’elles jugent approprié;
- s’assurer qu’il n’y ait pas d’interférence entre les services proposés et la mission principale d’éducation des élèves dont il est question d’aider à l’amélioration des performances scolaires;
- de suivre les orientations fournies par le DfES.

L’Education Act 2002 mentionne également une définition de la notion de communauté, entendue comme l’ensemble de personnes qui habitent ou travaillent dans la localité où l’école est située (article 27, alinéa 1-b).

L’Education Act 2002 précise que les activités additionnelles ne doivent pas être financées par le budget consacré à l’enseignement des élèves : leur financement doit provenir d’autres sources.

Si cette loi constitue le document de référence, elle n’abroge pas les textes précédents, qui lui sont complémentaires. Parmi les textes amendés par la loi de 2002 en rapport avec l’école communautaire, on peut mentionner la School Standards and Framework Act 1998.

- School Standards and Framework Act 1998

La School Standards and Framework Act 1998 fait la promotion de l’usage des écoles à des fins communautaires<sup>142</sup> et organise l’occupation des locaux de l’école à cet effet<sup>143</sup>. Elle définit ainsi l’usage communautaire comme l’utilisation des locaux de l’école par les membres de la communauté locale. Elle règle le problème des espaces de jeu de l’école en suppléant au manque de contrôle sur les ventes opérées sur les espaces de jeu des écoles. Elle impose désormais un système de contrôle strict et des critères de vente très restrictifs que doivent respecter les autorités locales et les instances dirigeantes des écoles. Font partie de ces critères :

- l’obligation d’obtenir l’accord du Secretary of State du DfES;
- l’obligation de prouver que le terrain concerné est en surplus aux besoins de l’ensemble des écoles locales et des activités sportives de la communauté;
- l’obligation que les bénéficiaires escomptés contribueront à l’amélioration des équipements sportifs ou aux infrastructures de l’éducation (article 77)<sup>144</sup>.

- Five Year Strategy for Children and Learners

La Five Year Strategy for Children and Learners est un plan stratégique du DfES de juillet 2004, présenté au Parlement par le Secretary of State. Document de politique générale, il fixe néanmoins les objectifs gouvernementaux en faveur du développement des écoles communautaires :

<sup>142</sup> *School Standards and Framework Act 1998, section Schedule 13, art. 9,*  
<http://www.legislation.hmsso.gov.uk/acts1998>

<sup>143</sup> La loi prévoit dans sa section *Schedule 13* article 3 que l’occupation et l’utilisation des locaux de l’école aussi bien pendant qu’au-delà des heures d’école se fasse sous la responsabilité d’une équipe de surveillance, conformément à un accord de transfert de contrôle et dans le respect de la loi.

<sup>144</sup> TeacherNet, Overview, « *Key points-The situation before 1998, and now* », <http://www.teachernet.gov.uk/management/resourcesfinancesandbuilding/schoolslandand>

- pour 2006, doter chaque collectivité locale d'au moins une école communautaire à service global;
  - pour 2008, étendre les services de soutien à l'enfance 8 h 00 à 18 h 00 dans 1000 écoles primaires<sup>145</sup>.
- Le Guide to the Law for School Governors 2004

Il s'agit d'un guide d'orientation de l' Education Act 2002 du point de vue de l'encadrement des écoles<sup>146</sup>. En tant que tel, il explique les responsabilités légales des instances dirigeantes de l'école découlant de la loi. Il intègre régulièrement les évolutions récentes consécutives à cette loi : le pouvoir des écoles de se constituer en fédérations ou de collaborer dans des cadres élargis, les responsabilités des conseils scolaires, le développement des écoles communautaires<sup>147</sup>. De ce dernier point de vue, il apporte des clarifications sur le contrôle et l'usage communautaire des locaux de l'école.

- Le chapitre 17 prévoit la possibilité de rendre ces derniers disponibles à des fins communautaires en dehors des heures d'utilisation. L'usage communautaire s'entend ainsi des activités d'éducation aux adultes, du soutien à l'enfance en dehors de l'école, de l'organisation des activités sportives, de clubs de jeunesse, etc. Les profits générés par ces activités reviennent aux LEA sur les terrains desquelles les gains ont été réalisés, à moins que ces dernières décident que les écoles conservent les bénéfices engendrés.
- Le chapitre 19 est consacré aux écoles communautaires. Au contraire du chapitre 17 centré sur la préoccupation de contrôle et de responsabilité des intervenants, le chapitre 19 est un ensemble de commentaires sur la nature des services communautaires offerts et des équipements à usage communautaire installés dans les locaux de l'école. Il consacre ainsi le recours aux contrats comme une des modalités de services visant un objectif « charitable ». Il donne une définition légale du concept « objectif charitable », qui s'entend d'une activité profitant au public en partie ou dans son ensemble et visant la réduction de la pauvreté, le développement de l'éducation, le développement de la pratique religieuse ou de toute autre activité légalement considérée comme charitable. Entrent dans cette catégorie : le soutien à l'enfance, les activités éducatives offertes aux adultes et aux familles, les services sociaux et médicaux ainsi que le soutien parental. Les bénéfices générés par l'école dans ce cadre doivent être réinvestis dans les services concernés ou au profit de l'école.

### ➤ Les autres outils-cadres

- Every Child Matters – Green Paper

Publié en 2003, il s'agit d'un document de référence dans lequel le gouvernement expose ses engagements en faveur de l'amélioration des performances des enfants et des jeunes, y compris ceux les plus soumis à des situations précaires d'éducation. Le gouvernement y considère qu'aucun enfant ne doit être oublié par le développement

<sup>145</sup> Department for Education and Skills, "Five Year Strategy for Children and Learners", juillet 2004, <http://www.dfes.gov.uk/publications/5yearstrategy/>.

<sup>146</sup> Department for Education and Skills, *A Guide to the Law for School Governors 2004*, <http://www.governornet.co.uk/publishArticle.cfm>

<sup>147</sup> *Ibid.*

de l'éducation; s'engage à aider tous les enfants à s'améliorer, à intervenir avant que les enfants connaissent des situations de crise, à faire des écoles communautaires un choix délibéré en faveur de « colocation » de services aux enfants<sup>148</sup>.

- **Integrated Children's System (ICS)**

Un cadre conceptuel, développé par le ministère de la Santé, Department of Health, a été mis en place en 2002. Ce cadre est connu sous l'appellation Integrated Children's System (ICS). Basé sur une approche intégrée de l'action collective en faveur du développement de l'enfant, le système ICS est un instrument conçu non seulement pour améliorer le rendement des enfants en difficulté d'apprentissage, mais aussi pour soutenir les efforts de leur famille. Il apporte ainsi un appui aux acteurs socio-éducatifs intervenant en la matière (gestionnaires de services sociaux pour enfants agissant au nom d'agences gouvernementales ou non), et ce, en leur fournissant une information centralisée.

Le concept est une inspiration de deux documents officiels : *Assessment Framework* et *Looking After Children* lesquels ont servi de guide au soutien gouvernemental en faveur de parents isolés. Il s'agit, à partir des problématiques traitées dans ces études, de fournir une approche unique nécessaire à la mise en place des principaux mécanismes d'évaluation, de programmation, d'intervention et de révision devant éclairer les besoins du développement de l'enfant dans son contexte familial et communautaire.

Partant du principe qu'aucun département ministériel ni aucune agence gouvernementale ne saurait assumer seul la responsabilité de satisfaire aux besoins des enfants et de leur famille, l'approche favorise le décloisonnement des services et des interventions en faveur des enfants et des familles. Elle privilégie ainsi une démarche commune et le partage d'information<sup>149</sup>.

Formule essentiellement électronique, l'approche constitue le noyau central d'information électronique sur le bien-être des enfants, l'*Electronic Social Care Record (ESCR)*.

Le ministère de l'Éducation britannique, Department for Education and Skills (DfES), et l'Assemblée du gouvernement local gallois sont actuellement tous les deux responsables du Système intégré pour l'enfance<sup>150</sup>.

## 2.2 Rôle de l'organisme responsable

### ➤ Sur le plan national

Le DfES assure l'encadrement des organismes chargés de mettre en œuvre l'école communautaire :

<sup>148</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools* <http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

<sup>149</sup> Department for Education and Skills, *The Integrated Children's System*, <http://www.doh.gov.uk/integratedchildrenssystem>

<sup>150</sup> Anna Smallwood, *The Integrated Children's System and the Electronic Social Care Record. A Briefing for Responsible Officers*, p. 3, <http://www.socitm.gov.uk/Public/consulting/Briefings/20041126.htm>

- il fournit des guides d'orientation de la législation en vigueur; un support financier, des infrastructures durables et des conseils techniques;
- il veille également à l'impact de l'approche en termes de besoins de formation<sup>151</sup>.

Concrètement, le DfES, sous la responsabilité du Secretary of State, s'occupe du financement du développement de l'école communautaire. Ces financements sont de deux ordres :

- les financements effectués dans le cadre de l'engagement gouvernemental aider à la mise sur pied de 240 écoles communautaires à service complet (Full service extended Schools) pour l'échéance 2006;
- les financements de soutien aux plans stratégiques des LEA en faveur des écoles<sup>152</sup>.

Le soutien financier apporté par le DfES, dans le cadre des projets pilotes, ne vise pas particulièrement à financer les activités, mais à pourvoir au manque de personnel ou résorber les problèmes de charge de travail engendrée par la mise en place de l'école communautaire<sup>153</sup>.

Le DfES dispose d'un service de soutien au développement de l'école communautaire, géré par ContinYou. Intervenant au nom du gouvernement, le TESSS joue un rôle fédérateur auprès de plusieurs intervenants non officiels et officiels, à l'instar des services locaux de l'Éducation.

### ➤ Sur le plan local

- Les LEA :
  - mettent en œuvre, de concert avec les écoles, les plans stratégiques conçus par les autorités locales et financés par le gouvernement;
  - servent d'organismes de gestion des subventions gouvernementales visant la promotion des synergies entre gestionnaires locaux et regroupements d'écoles à vocation communautaire;
  - travaillent en collaboration avec les autorités locales.
- Les autorités locales :
  - aident à l'élaboration de plans stratégiques locaux dans lesquels s'insère l'action des écoles;
  - aident à l'établissement d'un réseau de liens entre les écoles et les agences intervenantes et entre les écoles et les communautés;
  - apportent, de la même façon, leur soutien aux écoles en matière de gestion de fonds d'appui aux initiatives communautaires et d'évaluation de ces dernières.

Les autorités locales interviennent soit à travers un coordonnateur *ad hoc*, qu'elles désignent, soit à travers des agents auxquels le mandat est confié. Certaines autorités locales

<sup>151</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools* <http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Cummings (C.), Dyson (A.) & Todd (L.), « *Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects* », *Rapport de Recherche effectuée par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton)*, p. 2. <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>

font de l'école communautaire un élément d'initiatives globales relevant des services de soutien à l'enfance et aux familles.

### 3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire

#### 3.1 Objectifs poursuivis

Les objectifs visés par le développement de l'école communautaire sont les suivants :

- Sur le plan légal, fournir aux enfants une « éducation appropriée », c'est-à-dire une éducation globale adaptée à leur âge, leurs aptitudes et qui tient compte des besoins d'éducation que leur développement personnel requiert<sup>154</sup>.
- Sur le plan politique, les objectifs visés à travers l'école communautaire font partie de la vision du gouvernement qui consiste à faire des Extended Schools un concept au service des élèves, des familles et des communautés.
- Concernant les élèves, il s'agit d'aider à l'amélioration de leur comportement, leur assiduité et de leur motivation, en cultivant en eux l'estime de soi. Les activités proposées, en visant à créer une culture d'apprentissage, ont pour objectif de permettre aux élèves d'avoir à leurs côtés des adultes modèles, impliqués davantage dans les processus d'apprentissage.
- Pour ce qui est des familles et des communautés, l'approche vise à faire de ces dernières des supports d'amélioration du comportement et des habiletés des enfants (pour les familles) et à rapprocher les communautés de l'école en leur améliorant les conditions d'accès aux services.
- Pour le personnel scolaire, il s'agit de diversifier les possibilités de carrière et de disposer de services de proximité établis au sein même des établissements<sup>155</sup>.

#### 3.2 Contenu de l'approche

Le processus de mise en place de l'école communautaire est le suivant :

##### ➤ Définition de projets pilotes

Conformément aux recommandations du White Paper de 2001, le gouvernement, à travers le DfES, a entamé un mouvement de promotion de l'école communautaire en lançant un certain nombre de projets pilotes, *pathfinders projects*. Ce mouvement de démonstration et d'expérimentation prenait en compte les initiatives précédentes de pratiques communautaires développées par certaines écoles.

##### ➤ Identification des LEA pionnières

Il s'agissait ensuite de sélectionner un certain nombre de LEA auxquelles les financements sont accordés pour le développement de l'approche, soit un total de 25. Elles représentaient elles-mêmes un ensemble de 200 écoles environ. Parmi ces dernières, les

<sup>154</sup> Loi de 1998, *School Standards and Framework Act 1998*, art. 96

<http://www.legislation.hms.gov.uk/acts1998>

<sup>155</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team, Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools*,

<http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

écoles primaires représentent les trois-quarts de l'effectif et les écoles secondaires, le quart. Le choix porté sur les 25 LEA reposait sur certains critères. Le gouvernement avait privilégié, d'une part, les localités ayant fait preuve d'une expérience en matière de participation à d'autres initiatives pilotes et d'autre part, les localités ayant fait preuve d'un certain engagement en faveur de l'approche communautaire. Au niveau des LEAs, le critère de sélection des écoles discernait les écoles situées en zones défavorisées (bénéficiaires privilégiés de l'approche) et les autres écoles en majorité urbaines<sup>156</sup>.

### ➤ Définition des activités

Le gouvernement a développé, depuis 2002, une approche qui permet à chaque LEA de mettre en œuvre, de manière autonome, le projet subventionné. Cependant, il encourage particulièrement les initiatives qui privilégient les orientations suivantes :

- l'ouverture de l'école aux élèves, aux familles et à la communauté aussi bien avant, pendant qu'après les jours et les heures d'école que les fins de semaine et les vacances scolaires;
- l'organisation d'activités en faveur de groupes défavorisés, notamment dans des régions où les infrastructures à caractère social sont limitées;
- la promotion de la cohésion de la communauté au moyen de liens établis entre les écoles et la communauté;
- la fourniture de services aux communautés; le développement de relations de voisinage; la poursuite d'un impact positif des élèves sur le plan scolaire<sup>157</sup>.

### ➤ Mise en œuvre

Les moyens de mise en œuvre de l'école communautaire dégagés par le gouvernement sont gérés par les LEA. Les actions des écoles s'insèrent dans le cadre des projets tracés par ces dernières. Toutefois, l'approche privilégie le développement d'activités autonomes d'une école à l'autre et selon les besoins propres à chacune d'elles<sup>158</sup>, à sa communauté d'appartenance ou en fonction des sources de financement complémentaires que chacune peut rassembler. Bien plus, les projets pilotes privilégient l'adoption de synergie entre différentes agences intervenantes et la diversité des initiatives, le développement de la collaboration entre elles et la définition d'un cadre stratégique d'ensemble (partage d'information sur les initiatives existant en matière de développement d'écoles communautaires, partage d'expériences). Il s'agit d'assurer une planification stratégique des services, une réelle fourniture de ces derniers et l'amélioration des ressources humaines, financières et infrastructurelles; la finalité étant de permettre un soutien durable et une régénération des communautés défavorisées.

### ➤ Évaluation et développement de l'approche sur le plan national

Les projets pilotes, du fait de leur caractère expérimental, étaient financés de novembre 2002 à août 2003. Après cette date, le soutien gouvernemental devait être relayé par les

<sup>156</sup> Cummings (C.), Dyson (A.) & Todd (L.), "Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects", *Rapport de Recherche effectuée par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton)*. RESEARCH, Avril 2004, <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Department of Education and Skills, "Extended Schools", <http://www.standards.dfes.gov.uk/studysupport/impact/extendedschools/>

sources complémentaires de financement<sup>159</sup>. Pour comprendre les enseignements fournis par l'expérience des projets pilotes, le gouvernement a financé des recherches et des missions d'évaluation des *pathfinders*<sup>160</sup> avant la généralisation de l'approche sur le plan national.

De manière globale, il est admis au Royaume-Uni que les projets pilotes aient été une réussite nationale et le gouvernement s'est engagé, à partir des expériences en cours, à construire l'avenir de l'école communautaire en encourageant des partenariats innovateurs<sup>161</sup> et en incitant toutes les LEA à adopter l'approche.

Sur le plan comparatif, l'expérience a permis de dégager une approche britannique de l'école communautaire se démarquant de celle américaine, dans la mesure où celle-ci est centrée sur une préoccupation socio-économique (accent mis sur des thématiques de « thérapie familiale », lutte contre la toxicomanie, etc.), au contraire de l'approche britannique qui privilégie la dimension éducative (recherche de l'impact positif sur l'apprentissage)<sup>162</sup>.

### 3.3 Identification des activités

Le gouvernement britannique n'impose pas un modèle unique d'école communautaire et le menu d'activités peut varier d'une école à une autre. Les projets qu'il subventionne sont centrés directement ou indirectement sur l'apprentissage. Les activités de base organisées dans la plupart des cas comprennent :

- des activités d'apprentissage offertes en dehors des heures et jours d'écoles;
- l'assistance médicale et sociale;
- le soutien à l'enfance;
- l'éducation et la formation continue en faveur des adultes et des familles;
- les loisirs;
- les clubs déjeuners (*Breakfast clubs*);
- les activités de sortie d'école et de vacances pour les élèves;
- la mise à disposition des infrastructures scolaires à l'usage de la communauté et permettant le soutien à l'enfance et à la famille;
- les clubs déjeuners, les activités de sortie d'école et de vacances pour les élèves et les infrastructures scolaires à l'usage de la communauté.

<sup>159</sup> À l'échéance 2003, il était recommandé que le gouvernement poursuive son action spécifiquement en finançant l'établissement d'infrastructures pour soutenir les initiatives et les engagements en faveur des « Extended Schools », in Dyson (A.), Millward (A.) & Todd (L.), « A Study of "Extended Schools" Demonstration Projects », p. 3, [www.infed.org/schooling/extended\\_schooling.htm](http://www.infed.org/schooling/extended_schooling.htm)

<sup>160</sup> Certains rapports d'évaluation sont disponibles aux adresses :  
<http://www.dfes.gov.uk/research/data/uploadfiles/RB381.doc>  
<http://www.dfes.gov.uk/research/data/uploadfiles/RB530.pdf>  
<http://www.dfes.gov.uk/research/data/uploadfiles/RBX18-03.doc>

<sup>161</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools*,  
<http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

<sup>162</sup> Wilkin (A.), Kinder (K.), White (R.), Atkinson (M.) & Doherty (P.), « *Towards the Development of Extended Schools* », *National Foundation for Educational Research*,  
[http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome\\_DFS.doc](http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome_DFS.doc)

Agissant au nom du DfES, ContinYou<sup>163</sup> a répertorié un certain nombre d'activités en vertu desquelles une école peut être considérée comme communautaire à part entière. Il s'agit des huit services suivants :

- le soutien aux études;
- le soutien à l'enfance;
- l'accès aux activités sportives et artistiques;
- l'équipement en nouvelles technologies de l'information et de la communication accessible à la communauté;
- le soutien à la famille, la collaboration familiale;
- les services médicaux et sociaux;
- le soutien à l'apprentissage des adultes et de la famille.

### 3.4 Identification et rôle des intervenants

#### ➤ Les LEA

La mise en place des écoles communautaires se fait sous la responsabilité des LEA, qui elles, gèrent les subventions du DfES. Ce sont les LEA qui définissent la structure de mise en place des *pathfinders*, selon leur propre stratégie locale de gestion des problématiques à caractère social, qui développent des politiques locales de développement de l'école communautaire et décident de leurs propres modalités de soutien à la fourniture des services. C'est dans cette stratégie d'ensemble que s'inscrit chaque projet pilote. Il leur revient également, non seulement d'assurer aux enseignants un développement de carrière, mais aussi de donner des instructions aux instances dirigeantes des écoles communautaires sur les modalités d'utilisation des locaux de l'école.

#### ➤ Les écoles (Governing bodies)

Bien que le leadership revienne aux LEA, les écoles prennent une part très active à la mise en œuvre des projets. C'est à elles que revient d'organiser les activités (devant être perçues sur le plan des élèves comme une fourniture de service). Leurs rôles consistent à développer un leadership de projet et à concevoir les modalités d'extension et d'expansion de leurs services. Il leur revient également de consulter et d'adopter des plans, de s'assurer que ces plans soient conformes aux standards définis par le gouvernement en matière d'éducation, de mettre sur pied des structures d'encadrement et de développer des dynamiques coopératives.

#### ➤ Les structures de gestion

Les structures de gestion varient d'un projet à l'autre. Mais on peut remarquer que la plupart des projets pilotes sont supervisés par une équipe de direction (*steering group*) qui comprend aussi bien les écoles participantes que les intervenants extérieurs. C'est à cette équipe qu'un comité de gestion ainsi qu'un coordonnateur (représentant la LEA) et un autre (représentant les écoles), rend des comptes.

<sup>163</sup> ContinYou, « *Building learning communities* », <http://www.continyou.org.uk>

Les coordonnateurs sont des personnes disponibles et dotées d'une expertise en éducation. Ils ont la responsabilité de veiller à l'effectivité de la fourniture des services dans le cadre de l'école communautaire et de pallier toutes les difficultés d'ordre technique rencontrées dans la mise en œuvre de l'approche. Bien plus, leur mandat est de rechercher et de coordonner les financements.

Si les activités des écoles communautaires peuvent varier d'une école à l'autre, il est de la responsabilité des coordonnateurs de s'assurer que les services et les activités offerts s'inscrivent dans le cadre des plans stratégiques définis par les LEA en collaboration avec les municipalités.

La loi ne contient pas de dispositions relatives à la désignation du coordonnateur. Ce dernier peut être un membre du personnel scolaire auquel il est confié la coordination des services communautaires de l'école. Dans les petites écoles, le coordonnateur peut également être le directeur d'école ou son adjoint.

### 3.5 Relations avec le milieu

La mise en place de l'école communautaire impose aux écoles un nouveau modèle de fonctionnement. Il s'agit non seulement d'adopter des horaires d'ouverture et de fermeture flexibles, mais aussi de se familiariser avec des pratiques contractuelles en entreprenant des ententes avec des partenaires extérieurs. Ceci permet d'impliquer les parents, les membres de la communauté, les regroupements locaux (groupes de jeu, clubs de sport, les regroupements de volontaires), l'expertise extérieure (services sociaux, services à l'enfance).

Ce type de fonctionnement est de nature à poser un certain nombre de problèmes, du fait du rapprochement entre le cadre scolaire et les intervenants extérieurs. La collaboration avec les organismes et les agences, par exemple, reste difficile pour le personnel des écoles, habitué à fonctionner dans un cadre scolaire restreint<sup>164</sup>. Ces problèmes concernent aussi bien la responsabilité en matière de sécurité de l'école que l'ordre et la discipline que pourrait menacer l'introduction de l'approche.

Sur le rôle traditionnel de l'éducation, l'approche communautaire a été relevée comme de nature à provoquer une surcharge de travail pour les enseignants et les responsables d'établissement ou à les dévier de leurs fonctions traditionnelles de base.

L'Education Act 2002 règle certains de ces problèmes. Ainsi en est-il des cas de nuisance ou de troubles à l'intérieur des locaux scolaires. Elle prévoit par exemple des sanctions pour toute présence injustifiée ou non autorisée de personnes au sein de l'espace de l'école (article 85 A). Cette mesure concerne les locaux des établissements ainsi que les aires de jeu ou les espaces de récréation. Au sein des écoles, les personnes en charge de la sécurité sont les *governing bodies*, auxquels la loi reconnaît la responsabilité de saisir les instances compétentes.

---

<sup>164</sup> Smith (M. K.), « *Extended Schooling –some issues for informal and community education* » *The encyclopedia of informal education*, p. 13, [http://www.infed.org/schooling/extended\\_schooling.htm](http://www.infed.org/schooling/extended_schooling.htm) (mise à jour le 30 janvier 2005)

## 4 Effets de la mise en place de l'école communautaire

Selon un rapport d'évaluation des projets d'expérimentation de l'école communautaire (rapport de 2004)<sup>165</sup>, les effets de l'approche sont produits sur trois plans : concernant les élèves, les familles et les communautés.

### ➤ Les élèves

L'indicateur utilisé est le rapport entre la subvention d'une activité scolaire à orientation communautaire (activité de révision pendant la périodes vacances scolaires) et la motivation ainsi que l'assiduité des élèves. Ainsi, les élèves observés dans ce cadre ont manifesté une motivation et une assiduité comparable à celles retrouvées chez les élèves issus des écoles où se développent des activités artistiques. S'appuyant sur l'examen du GCSE A-C (certificat de fin d'études secondaires) dans les écoles développant des activités communautaires, le rapport révèle une amélioration des résultats de l'ordre de 14 %, 25 % et 17 %, respectivement en art (de 63 % à 77 %), musique (de 50% à 75 %) et théâtre (de 64 % à 81 %)<sup>166</sup>.

### ➤ Les familles et les communautés

Les effets ressentis sont mesurés à partir de l'opinion des bénéficiaires, les parents s'estimant plus rassurés dans leur perception d'eux-mêmes comme apprenants. Hormis un impact positif sur leur rôle de modèle auprès de leurs enfants, l'école communautaire les amène à s'impliquer davantage dans les activités des écoles offrant des services communautaires et à mieux accompagner leurs enfants dans leur processus d'apprentissage. Quant aux communautés, elles s'estiment être dotées de plus de moyens de contrôle sur les décisions devant affecter leur vie.

Le rapport reconnaît que les effets les plus perceptibles soient les effets à court terme et que les effets durables (à long terme) restent difficiles à mesurer et à attribuer à la mise en place de l'école communautaire. Néanmoins, un impact positif est identifié concernant la culture des écoles et de leur communauté, notamment du point de vue de la perception de l'apprentissage et de la notion de cohésion communautaire.

## 5 Contexte et éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire

Le succès du programme de développement des Extended Schools repose sur deux éléments principaux : l'existence d'une vision gouvernementale de l'école communautaire et l'engagement du gouvernement pour mettre en œuvre cette vision.

- Concernant l'école communautaire, la vision du gouvernement s'étend aussi bien aux écoles secondaires que primaires et spécialisées. En développant de nouveaux services de qualité, il s'agit de permettre à tout le monde de profiter des occasions supplémentaires d'apprentissage et de favoriser différentes expériences culturelles.

<sup>165</sup> Cummings (C.), Dyson (A.) & Todd (L.), "Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects", Rapport de recherche effectué par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton), RESEARCH, avril 2004, p. 2,  
<http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>

<sup>166</sup> Department of Education and Skills, « *More schools providing community services-Ashton* », <http://www.dfes.gov.uk/pns/DisplayPN.cgi>

De tels services sont appelés à rester disponibles avant et après les heures de classe ainsi que les fins de semaine et pendant les vacances scolaires. Le gouvernement voit également en l'école communautaire un support partenarial en matière d'éducation et une ressource pour tous les citoyens.

- Les engagements du gouvernement se retrouvent à travers les guides d'orientation ou d'interprétation de la législation en vigueur et dans la mise en œuvre des projets pilotes.
- White Paper, la législation, les textes cadres et les projets pilotes, Children's Green Paper<sup>167</sup>

Dans ces documents, le gouvernement présente sa vision et sa politique (plans stratégiques) vis-à-vis de l'éducation en général et de l'école communautaire en particulier. Ainsi, pour aider au développement des Extended Schools, des amendements ont été apportés à certaines lois en relation avec le fonctionnement de l'école dans un cadre communautaire. Il en est ainsi de la School Standards and Framework Act 1998, dont le Schedule 3 (sur les sources de financement des écoles) a été modifié par l'Education Act 2002 (article 40) pour permettre aux écoles de diversifier leurs sources de financement et d'utiliser les fonds ainsi obtenus à leur guise. D'autres mesures font l'objet de la loi de 2002, celles-ci allant dans le sens de l'allègement de la législation défavorable aux activités communautaires : levées de restrictions sur l'utilisation de l'école à des fins « non éducatives » ou des restrictions que comportent les programmes scolaires (articles 90 à 95), l'élargissement de l'autonomie des écoles, les conditions de travail des enseignants (articles 119 à 148), la levée de restrictions sur les possibilités de contracter avec l'extérieur et sur les possibilités de partage d'expériences et de moyens (chapitre 3 de la loi).

Ces engagements et bien d'autres sont intégrés dans un plan gouvernemental global, à l'instar du plan quinquennal présenté au Parlement en 2004 par le Secretary of State for Education and Skills<sup>168</sup>.

### ➤ Mise en place de projets pilotes

Les projets pilotes permettent au gouvernement de tester et d'évaluer le concept, et ce, en laissant émerger plusieurs types d'activités.

Construits autour de la notion de l'expérimentation, les projets pilotes *pathfinders* ont l'avantage de la flexibilité. Ils offrent aux écoles « pionnières » la possibilité de s'inscrire soit à court terme, soit à long terme. Ainsi, les projets offrent à ces dernières, d'un premier point de vue, la latitude de mesurer les gains immédiats de l'approche en termes de services aux élèves, aux familles et aux communautés et d'un second point de vue, la possibilité de tirer profit de l'expérience pour entreprendre des transformations durables aussi bien en termes de développement culturel qu'en termes d'amélioration des valeurs socio-éducatives et des conditions du développement individuel des élèves. Le gouvernement encourage la deuxième attitude, qui permet au concept d'école communautaire d'avoir plus d'impact.

<sup>167</sup> Richard Page, « *Extended Schools Team, Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools*, <http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

<sup>168</sup> Department for Education and Skills, « *Five Year Strategy for Children and Learners* », <http://www.teachernet.gov.uk>

## 6 Bilan

Le développement de l'école communautaire s'enrichit du concept de « collaboration parentale » (cooperate parent) en voie de promotion au Royaume-Uni<sup>169</sup>. En ce sens, le label « Extended school » s'étend à toute école dont l'objectif premier est de privilégier l'amélioration des conditions d'apprentissage de l'élève par la prise en compte du développement d'ensemble de ces derniers, ceci en s'assurant que leurs contextes familial et communautaire d'insertion constituent leurs meilleurs supports d'apprentissage<sup>170</sup> d'où l'intérêt du lien école, famille et communauté. Au Royaume-Uni, la réussite de l'école communautaire a souvent été attribuée à l'appartenance des responsables d'établissements à des groupes communautaires; ce qui leur permet d'exercer une influence positive à la diffusion du concept au sein de la communauté<sup>171</sup>.

Du point de vue de la démarche, l'approche *pathfinders* s'inscrit dans la logique de l'apprentissage par l'expérimentation. En tant que tel, plusieurs leçons sont tirées des premières expériences. Ainsi, il a été relevé que les 25 projets expérimentaux étaient marqués à la fois par une diversité et des possibilités de chevauchement qui empêchaient l'identification de modèles distincts d'écoles communautaires. La prise en compte des problèmes du genre devait permettre aux enseignants et éducateurs ainsi qu'aux agents des LEA de garantir un meilleur résultat aux expériences subséquentes.

Sur le plan national, le développement de l'école communautaire repose sur quelques exigences : la mise en place d'une stratégie, le déploiement de moyens (financiers et d'encadrement), le développement d'une vision nouvelle de l'école et de l'investissement sur l'école. De ce dernier point de vue, il s'agit de réfuter une perception des projets de création de l'école communautaire qui en ferait des occasions de dépenses supplémentaires, en privilégiant une vision construite autour d'un nouveau modèle de financement d'une dimension sociale chère au devenir même de l'école. La stratégie est bâtie sur les mécanismes de participation : consultation de la communauté depuis la phase de lancement jusqu'à la mise en œuvre des activités, recherche de la collaboration de tous les partenaires. Ces derniers sont répertoriés dans un cadre géographique bien circonscrit pour en favoriser la coordination et permettre que les intervenants collaborent avec les mêmes communautés.

---

<sup>169</sup> Entretien téléphonique avec Helen Jones, DfES, 21-04-05.

<sup>170</sup> Cummings (C.), Dyson (A.) & Todd (L.), "Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects", *Rapport de Recherche effectuée par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton)*, RESEARCH, Avril 2004, <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>

<sup>171</sup> Wilkin (A.), Kinder (K.), White (R.), Atkinson (M.) & Doherty (P.), "Towards the Development of Extended Schools", *National Foundation for Educational Research, Rapport, de mars 2003*, [http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome\\_DFS.doc](http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome_DFS.doc)

## Bibliographie

ANNA SMALLWOOD (Page consultée le 12 mai 2005). *The Integrated Children's System and the Electronic Social Care Record. A Briefing for Responsible Officers*, p. 3, [en ligne], <http://www.socitm.gov.uk/Public/consulting/Briefings/20041126.htm>

CONTINYOU (Page consultée le 12 mai 2005). « *Building learning communities* », [en ligne], <http://www.continyou.org.uk>

CONTINYOU (Page consultée le 12 mai 2005). *Building Learning Communities, Extended Schools. Schools working with their community, Training and consultancy services, 2004-2005*, [en ligne], [www.continyou.org.uk/uploads/documents/doc\\_21.pdf](http://www.continyou.org.uk/uploads/documents/doc_21.pdf)

CONTINYOU (Page consultée le 12 mai 2005). « *The Extended Schools Support Service* », [en ligne], <http://www.continyou.org.uk>

CUMMINGS (C.), DYSON (A.) & TODD (L.). (Page consultée le 3 mai 2005). « *Evaluation of the Extended Schools Pathfinder projects* », *Rapport de Recherche effectuée par une équipe d'universitaires (Universités de Manchester, Newcastle et Brighton)*, RESEARCH, Avril 2004, [en ligne], <http://publications.teachernet.gov.uk/eOrderingDownload/RR530.pdf>

DEPARTMENT FOR EDUCATION AND EMPLOYMENT (Page consultée le 12 mai 2005). *Schools Plus : Building Learning Communities, DfEE Publications, pages 10 et s.*, [en ligne], <http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/familyandcommunity/buildinglearningcommunities/>

DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). *A Guide to the Law for School Governors 2004*, [en ligne], <http://www.governornet.co.uk/publishArticle.cfm>

DEPARTMENT OF EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). « *Extended School* », [en ligne], <http://www.standards.dfes.gov.uk/studysupport/impact/extendedschools/>

DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). « *Five Year Strategy for Children and Learners* », [en ligne], <http://www.teachernet.gov.uk>

DEPARTMENT OF EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). « *More schools providing community services-Ashton* », [en ligne], <http://www.dfes.gov.uk/pns/DisplayPN.cgi>

DEPARTMENT OF EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). *Research on working in communities*, [en ligne], <http://www.literacytrust.org.uk/socialinclusion/communitiesresearch.html>

DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). *Schools : Achieving Success*, [en ligne], <http://www.dfes.gov.uk/achievinguccess>

DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS (Page consultée le 12 mai 2005). *The Integrated Children's System*, [en ligne], <http://www.doh.gov.uk/integratedchildrenssystem>

DYSON (A.), MILLWARD (A.) & TODD (L.) (Page consultée le 12 mai 2005). « *A Study of “Extended Schools” Demonstration Projects* », p. 3, [en ligne], [www.infed.org/schooling/extended\\_schooling.htm](http://www.infed.org/schooling/extended_schooling.htm)

LOI DE 2002 SUR L'ÉDUCATION (Page consultée le 12 mai 2005). « *Education Act 2002* », article 27, [en ligne], [www.hmso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr](http://www.hmso.gov.uk/acts/acts2002/20032--q.htm+Education+Act+2002&hl=fr)

LOI DE 1998 (Page consultée le 12 mai 2005), *School Standards and Framework Act 1998*, art. 96, [en ligne], <http://www.legislation.hmso.gov.uk/acts1998>

NATIONAL COUNCIL FOR VOLUNTARY ORGANISATIONS (Page consultée le 12 mai 2005). *Site du National Council for Voluntary Organisations*, [en ligne], [www.ncvo-vol.org.uk](http://www.ncvo-vol.org.uk)

PAGE RICHARD (Page consultée le 3 mai 2005). « *Extended Schools Team, Sure Star Unit, DfES* », *Extended Schools*, [en ligne], <http://www.virtualstaffcollege.co.uk/download/1>

TEACHERNET (Page consultée le 12 mai 2005). *Building learning communities*, [en ligne], <http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/familyandcommunity/buildinglearningcommunities/>

TEACHERNET (Page consultée le 12 mai 2005). *Overview. « Extended Schools guidance-Overview »*, [en ligne], <http://www.teachernet.gov.uk/wholeschool/extendedschools/detailedguidance/overview>

TEACHERNET (Page consultée le 12 mai 2005). *Overview « Key points-The situation before 1998, and now »*, [en ligne], <http://www.teachernet.gov.uk/management/resourcesfinancesandbuilding/schoolslandandn>

SCHOOL STANDARDS AND FRAMEWORK ACT 1998 (Page consultée le 12 mai 2005). *Section Schedule 13, art. 9*, [en ligne], <http://www.legislation.hmso.gov.uk/acts1998>

SMITH (M. K.) (Page consultée le 12 mai 2005). « *Extended Schooling –some issues for informal and community education* » *The encyclopedia of informal education*, p. 13, [en ligne], [http://www.infed.org/schooling/extended\\_schooling.htm](http://www.infed.org/schooling/extended_schooling.htm) (mise à jour le 30 janvier 2005)

THE NATIONAL INSTITUTE OF ADULT CONTINUING EDUCATION (Page consultée le 12 mai 2005). « *NIACE* », « *Extended Schools and Adult learners* », [en ligne], [http://www.niace.org.uk/information/Briefing\\_sheet/53-extendedschools.html](http://www.niace.org.uk/information/Briefing_sheet/53-extendedschools.html)

WILKIN (A.), KINDER (K.), WHITE (R.), ATKINSON (M.) & DOHERTY (P.) (Page consultée le 3 mai 2005). « *Towards the Development of Extended Schools* », *National Foundation for Educational Research, Rapport, de mars 2003*, [en ligne], [http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome\\_DFS.doc](http://www.nfer.ac.uk/htmldocs/Outcome_DFS.doc)

**SASKATCHEWAN**



# 1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire

## 1.1 Situation générale

Le développement de l'école communautaire en Saskatchewan s'inscrit dans le cadre d'une philosophie de l'éducation qui défend l'implication plus forte de la communauté dans la vie de l'école et de l'école dans la vie communautaire. Cette philosophie est basée sur l'idée de participation communautaire et d'apprentissage permanent (*lifelong learning*), commençant du berceau et continuant jusqu'à l'âge adulte. En tant que telle, cette vision encourage l'idée de collaboration et de participation parentale, communautaire, publique, privée, scolaire dans la prise de décision et dans la résolution de problèmes. L'approche a pour intérêt principal l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants et de la jeunesse.

L'approche remonte à une tradition initiée aux États-Unis dans les années 1930 et dont la genèse au Canada date des années 1960, à la suite de la création de la première école communautaire à Toronto en 1966. En Saskatchewan, la politique provinciale de l'école communautaire relève d'un contexte scolaire soumis à de nouveaux défis : pauvreté, mutations des structures familiales et besoin de diversifier les possibilités d'éducation axées sur l'affirmation culturelle.

Le premier programme lancé par la Saskatchewan en 1980 (Community School Program), s'est développé en réaction à la situation de pauvreté vécue par les autochtones dans les milieux urbains. Ce programme s'est progressivement élargi à la problématique des enfants en difficulté d'apprentissage<sup>172</sup>.

Entre 1999 et 2001, une étude sur l'évolution du rôle de l'école a été réalisée à la demande du ministère de l'Éducation<sup>173</sup>. Son rapport final recommandait qu'une philosophie de l'école communautaire soit adoptée pour toutes les écoles publiques de la province. Le rapport :

- encourage l'intégration de l'école dans la communauté;
- valorise la collaboration parentale et le lien entre la culture et la communauté;
- milite en faveur d'un programme d'éducation adapté aux besoins des apprenants et de l'institutionnalisation de la consultation des élèves à tous les niveaux.

Le gouvernement a approuvé, en 2002, les principales recommandations du rapport<sup>174</sup> en adoptant la nouvelle vision de l'école communautaire (School<sup>PLUS</sup>) telle que proposée par le rapport. À travers School<sup>PLUS</sup>, le gouvernement vise à étendre à toutes les écoles les nouveaux principes de l'école communautaire qui se résument ainsi :

- éduquer les enfants et les jeunes en assurant leur développement intellectuel, social, affectif et physique;

<sup>172</sup> Saskatchewan Education, *Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

<sup>173</sup> Saskatchewan Learning, *School Plus. A Vision for Children and Youth: Toward a New School*, p. 47-48, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner\\_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf)

<sup>174</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

- assurer la prestation de services aux enfants et aux familles sur le plan de la santé, des loisirs, de la culture, de la justice, etc.

Le modèle de développement de l'école communautaire en Saskatchewan doit donc se comprendre de la manière suivante :

- il existe un programme ciblé sur les enfants en difficulté (le Community School Program);
- ce programme respecte la nouvelle vision de l'école communautaire School<sup>PLUS</sup> développée par le gouvernement de la Saskatchewan depuis 2002.

Pour des besoins de clarté, le Community School Program et School<sup>PLUS</sup> seront présentés séparément.

## **Community school program**

### **1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire**

#### **1.1 Organismes responsables**

L'organisme responsable de la mise en place de l'école communautaire est le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

#### **1.2 Autres organismes participant au programme**

- Department of Social Services;
- Department of Health;
- Department of Justice;
- Municipal Government.

### **2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres)**

#### **2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres**

##### **➤ Education Act 1995<sup>175</sup>**

L'article 134 alinéa 2 de l'Education Act 1995 (Loi sur l'éducation) consacre l'usage des écoles à des fins communautaires. L'article 140 prévoit la prise en compte des aspirations de la communauté dans la définition des objectifs d'éducation et des programmes scolaires.

---

<sup>175</sup> Loi sur l'Éducation, *Education Act 1995*, <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Statutes/Statutes/E0-2.pdf>

➤ **Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework**<sup>176</sup>

La préparation et la mise en place d'un programme cadre a été la première étape de l'approche communautaire en Saskatchewan. Cette approche obéit à l'esprit du *Building Communities of Hope*. Ce document a été élaboré en se fondant sur l'expérience des 17 premières écoles financées dans le cadre du premier Community School Program (1980). *Building Communities of Hope* définit le cadre conceptuel de la nouvelle vision du Community School Program dont les quatre composantes sont :

- la mise en place d'un programme d'apprentissage à l'échelon provincial qui respecte et reflète l'expérience, la culture et le contexte socio-économique des apprenants et de la communauté;
- l'établissement de partenariats entre la famille et la communauté (en partageant une vision commune, en établissant des objectifs communs d'école et de la communauté et en identifiant les grands sujets à débattre et les priorités à atteindre);
- la mise en place de services intégrés (faire des écoles communautaires des espaces de rencontre où est concentré un ensemble de services accessibles aux familles et couvrant des domaines aussi variés que les services sanitaires, sociaux, ludiques, judiciaires ou de conseil ainsi que de soutien individualisé);
- le rôle de l'école en tant que participant au développement de la communauté (par la recherche de l'implication de tous les membres dans l'établissement de conditions et la gestion des affaires économiques et sociales de la communauté).

*Building Communities of Hope* définit également la vision provinciale de l'école communautaire. Les écoles communautaires sont ainsi celles qui :

- répondent aux besoins éducatifs des élèves;
- fonctionnent à partir de mécanismes participatifs;
- garantissent l'affirmation des valeurs culturelles;
- réagissent aux défis scolaires;
- ont recours à la collaboration pour réaliser l'excellence de l'apprentissage et favoriser le bien-être des communautés.

## 2.2 Rôle de l'organisme responsable

Le ministère de l'Éducation est chargé du développement de l'école communautaire en Saskatchewan. En tant que tel :

- il met en place la vision d'ensemble et le programme d'action dans lequel s'inscrit l'intervention des écoles à travers leur commission scolaire respective;
- il finance le Community Schools Program et est responsable de la gestion globale du programme<sup>177</sup>;

<sup>176</sup> Saskatchewan Education, *Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

- il rassemble l'information et les données évaluatives;
- il maintient le lien entre les divers intervenants sur le terrain.

### ➤ **Liens et interaction entre les principaux organismes**

De par leur mission, le Department of Social Services, le Department of Health, le Department of Justice et le Municipal Government fournissent certains services nécessaires au bien-être des familles et à la réussite des élèves (santé, logement, loisirs, culture, etc.). Ils agissent par le biais de l'Integrated School-Linked Services<sup>178</sup>, ensemble de services intégrés en faveur des élèves et de leur famille.

## **3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire**

### **3.1 Objectifs poursuivis**

Les objectifs poursuivis par le Community School Program sont les suivants :

- réussite scolaire des élèves;
- amélioration des programmes scolaires;
- partage des responsabilités;
- implication des populations autochtones dans la gestion du système éducatif.

### **3.2 Contenu de l'approche**

#### ➤ **Mise en place par expérimentation**

Le gouvernement de la Saskatchewan a procédé par expérimentation pour mettre en place l'école communautaire. Ainsi, en 1980, dans l'objectif de résorber la pauvreté des populations autochtones, il avait mis en place un programme d'écoles communautaires dans 11 écoles élémentaires en milieu urbain défavorisé. Le programme s'est ensuite généralisé aux zones urbaines et aux zones rurales et nordiques. Il s'est également étendu aux niveaux secondaires et K-12 (élèves remplissant 12 années de scolarité après la maternelle).

#### ➤ **Financement des écoles répondant aux critères définis par le gouvernement**

Le gouvernement finance la mise en œuvre des écoles communautaires en mettant l'accent sur les écoles des milieux les plus défavorisés.

---

<sup>177</sup> Saskatchewan Education, *Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, Volume 5,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

<sup>178</sup> Integrated School-Linked Services est une initiative du gouvernement en partenariat avec Saskatchewan education. Saskatchewan Learning, *Integrated School-Linked Services for Children and Youth at Risk*, [http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub\\_pdf/isls\\_guide.pdf](http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub_pdf/isls_guide.pdf)

Les éléments permettant d'établir qu'une commission scolaire réunit les conditions de mise en place de l'école communautaire sont les suivants <sup>179</sup>:

- adhésion de la communauté à la philosophie gouvernementale des écoles communautaires;
- adhésion du personnel scolaire à la philosophie gouvernementale des écoles communautaires;
- modalités de participation de la communauté, du conseil de l'éducation, du personnel et des élèves au processus de demande d'enregistrement;
- réalisations concrètes (politiques, structures, pratiques attestant de l'engagement de la communauté dans le processus de décision, le partage de leadership, partenariats et collaborations, services intégrés).

Les commissions scolaires qui désirent recevoir un financement additionnel doivent fournir l'information suivante :

- information sur la démographie;
- données statistiques à caractère socio-économique ou judiciaire;
- information sur la santé;
- taux de croissance;
- profil des écoles et des élèves.

Pour faciliter la mise en œuvre du développement de l'école communautaire, le gouvernement a mis en place un guide d'orientation intitulé *Building Communities of Hope-Implementation Guide*. Il s'agit d'un document qui fournit des orientations pratiques et des suggestions concrètes visant la transformation d'une école en école communautaire, selon les termes du dispositif cadre <sup>180</sup>.

### ➤ Évaluation

L'évaluation fait partie intégrante du processus de mise en œuvre du Community School Program. Dans le cadre de son approche expérimentale, le gouvernement a initié une évaluation des écoles communautaires de la « première vague » (celles subventionnées depuis 1980). L'objectif était de permettre à ces écoles d'évaluer leur parcours et d'ajuster leur fonctionnement. Il s'agissait également de permettre aux écoles relevant de la deuxième vague de bénéficier des leçons des premières expériences <sup>181</sup>.

---

<sup>179</sup> Community Education Unit, *Saskatchewan Learning*,

[http://sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/cewhatis.shtml](http://sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/cewhatis.shtml)

<sup>180</sup> Saskatchewan Education, *Community Schools Special Edition, Bulletin On Course*, [en ligne], [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/otherdocs/oncourse/1998-01.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/otherdocs/oncourse/1998-01.pdf)

<sup>181</sup> Community Education Unit, *Toward School Plus Empowering High Schools As Communities of Learning and Support*, [en ligne], [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/hs2004splus.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/hs2004splus.pdf)

En 1997, Saskatchewan Learning, en concertation avec la Saskatchewan Education Instructional and Development Research (SIDRU), avait également formé une équipe de recherche à laquelle les objectifs suivants avaient été assignés :

- analyser et favoriser le processus de transformation des écoles traditionnelles en écoles communautaires, notamment du point de vue de leur cheminement et des besoins de financement engendrés;
- apprécier l'effectivité du modèle des écoles communautaires tel que décrit dans le document de référence *Building Communities of Hope*;
- évaluer l'impact des écoles communautaires dans la vie scolaire et la réussite des élèves.

L'évaluation portait sur six écoles communautaires qui devaient chacune mettre sur pied une équipe de recherche (comprenant le personnel de l'école, les parents et la communauté) et identifier des thématiques spécifiques liées à leur programme et à leurs activités. Au niveau national, Saskatchewan Learning assure la conduite de la recherche, assisté d'un coordonnateur représentant le SIDRU et de trois consultants qui collaborent directement avec les écoles.

### 3.3 Identification des activités

Les activités de mise en place de l'école communautaire en Saskatchewan sont les suivantes :

- activités de soutien à l'apprentissage : aide aux devoirs, activités d'apprentissage offertes aux adultes (alphabétisation, cours de langues (à l'instar de l'anglais langue seconde), langues indiennes, programmes ludiques, apprentissage à la vie adulte), etc;
- participation parentale : mise en place de classes de parents, organisations de déjeuners ou de dîners pour parents, rencontres café, séances vidéo de nuit; résolution de problèmes de famille; organisation d'activités culturelles avec des personnes maîtrisant la culture indienne et métis; organisation de réunions et d'événements divers, services de garde;
- développement de la communauté : sensibilisation aux sujets liés à la sécurité, l'habitat, le racisme, la violence domestique, l'emploi, etc.

### 3.4 Identification et rôle des intervenants

#### ➤ Le Board of Education<sup>182</sup>

- élabore et met en œuvre les politiques d'équité en matière de recrutement du personnel et d'éducation;
- détermine le montant des contributions financières et en nature en faveur des écoles communautaires faisant partie de leur juridiction;
- élabore des stratégies de développement des ressources humaines;

<sup>182</sup> En Saskatchewan, le conseil scolaire dont la compétence territoriale est limitée à la sphère de l'école est distincte du conseil de l'Éducation. Ce dernier est composé de cinq personnes nommées par le ministre pour un mandat de deux ans. Leur rémunération est fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Voir la version française de la loi de 1995 sur l'Éducation : Saskatchewan Queen's Printer, *Loi de 1995 sur l'éducation*, art. 12, <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/french/statutes/statutes/E0-2f.PDF>

- coordonne l'évaluation annuelle de chaque école.

Le Board of Education est désigné par les représentants des School Divisions<sup>183</sup>, qu'il est chargé d'administrer et à qui il rend des comptes. Il joue un rôle consultatif auprès du ministre de l'Éducation<sup>184</sup>.

### ➤ Les School Divisions

Les School Divisions sont administrées par le Board of Education. Elles reçoivent les subventions du gouvernement visant la mise en place du Community School Program. Aux termes de la loi de 1995 sur l'Éducation (articles 85 à 91)<sup>185</sup>, les commissions et les conseils scolaires assument des responsabilités éducatives sur les écoles relevant de leur juridiction (division scolaire).

Pour être éligibles au programme de financement gouvernemental, les commissions scolaires ont l'obligation de s'adresser aux services régionaux de Saskatchewan Learning, en l'occurrence au directeur régional de l'éducation<sup>186</sup>. C'est à ce dernier qu'elles présentent les documents contenant la preuve de leur expérience en matière de gestion du système scolaire et leur dispositif de mise en place du modèle. Les commissions scolaires doivent également présenter une évaluation des besoins nécessitant un soutien financier extérieur.

### ➤ Community School Council

Le Community School Council agit dans le cadre de chaque école et pour leur compte. Il sert de tribune et d'espace à tous ceux qui interviennent dans le système d'apprentissage.

Les Community School Councils sont composés de représentants de parents, de la communauté, du personnel et des élèves, du principal de l'école, du coordonnateur de l'école communautaire et des agents des services communautaires travaillant avec l'école. À ces intervenants s'ajoutent le coordonnateur nutritionniste et les Teacher Associates.

Les Community School Councils font le lien entre l'école et la communauté et veillent à la mise en œuvre du programme d'école communautaire. Ils exercent un rôle important au sein des écoles (mise en place de plans prioritaires et définition des objectifs, des règlements, établissement de critères de sélection à des postes) et au sein des communautés (rôle de leadership, responsabilité de lancer des initiatives ou de prendre part à des initiatives déjà mises en place en direction des élèves).

Chaque Community School Council dispose d'un comité exécutif qui prend en charge les dossiers administratifs et met en application les décisions du conseil. L'exécutif comprend : les parents, les élèves, les enseignants, les associations d'enseignants et la com-

<sup>183</sup> Le Board of Education assure l'administration des School Divisions auprès des établissements de type K 12. Il dispose de sept branches qui représentent: les catholiques, les communautés urbaines; les communautés rurales, la division scolaire francophone et la communauté autochtone. Une assemblée annuelle permet d'élire un président à la fédération des conseils d'éducation, qui dispose d'un mandat exécutif. Saskatchewan School Association, *Media Centre, Quick Facts*, <http://www.ssta.sk.ca/Communications/MediaCentre.htm>

<sup>184</sup> The Saskatchewan Education System, *The Saskatchewan Educational System*, <http://www.learning.gov.sk.ca/admin/1994/sked.html>

<sup>185</sup> Saskatchewan Queen's Printer, *Loi de 1995 sur l'éducation*, <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/french/statutes/statutes/E0-2f.PDF>

<sup>186</sup> Community Education Unit, *Saskatchewan Learning*, [http://sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed\)cewhatis.shtml](http://sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed)cewhatis.shtml)

munauté, auxquels peuvent s'ajouter le principal et le coordonnateur de l'école communautaire.

Bien que tout le personnel de l'école fasse partie du conseil, le chef d'établissement, le coordonnateur représentant l'école communautaire ainsi qu'un ou deux enseignants en sont membres *ex-officio*<sup>187</sup>.

#### ➤ **Coordonnateur de l'école communautaire**

Le coordonnateur de l'école communautaire est un professionnel du développement communautaire dont le rôle est d'assurer le leadership des services intégrés, le développement de la communauté et de favoriser la participation parentale dans les activités scolaires.

#### ➤ **Teachers Associates**

Les Teachers Associates représentent le peuple indien et métis sur le territoire duquel la communauté est basée. Ils servent de lien entre les parents et l'école et assistent les enseignants en matière de diffusion des valeurs et de la différence culturelle.

#### ➤ **Nutrition Coordinator**

Le coordonnateur en charge de la nutrition est spécialisé en matière culinaire; il coordonne et prépare les aliments bons pour la santé des élèves et donne des enseignements en la matière aux élèves, aux parents et aux membres de la communauté.

Il participe à l'élaboration du plan d'école communautaire de celle qui contient ses grandes lignes d'action pour l'année suivante (déclaration de sa vision d'école communautaire, évaluation des besoins, présentation des objectifs, des principes et des composantes du programme, approche de mise en œuvre et mécanismes d'évaluation)<sup>188</sup>.

#### ➤ **Les organismes bénévoles**<sup>189</sup>

Les organismes bénévoles proviennent des milieux publics, privés, religieux et laïcs. Ils participent au Community School Council et aident à la mise en œuvre du plan d'école communautaire arrêté par les commissions scolaires, en concertation avec les écoles.

## **4 Effets de la mise en place de l'école communautaire**

Des évaluations du Community School Program ont été entreprises à la demande du gouvernement. Toutefois, les résultats de ces évaluations ne sont pas accessibles, et ce, à l'état actuel de nos recherches. Des démarches ont été entreprises auprès des personnes-ressources et les réponses suivront.

<sup>187</sup> Voir les rôles de ces membres tels que prévus dans : Saskatchewan Learning, *Best Practices Framework*, « Building Communities of Hopes-A Handbook », p. 21-27,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

<sup>188</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

<sup>189</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

Tel que mentionné précédemment, la mise en œuvre du Community school Program respecte la nouvelle vision de l'école communautaire développée par le gouvernement de la Saskatchewan depuis 2002. Il s'agit de la vision School<sup>PLUS</sup> qui est présentée dans la section suivante.

## **School<sup>PLUS</sup>**

### **1 Contexte de mise en œuvre du programme de développement de l'école communautaire**

#### **1.1 Situation générale**

La philosophie School<sup>PLUS</sup> est axée sur l'engagement de la communauté et l'apprentissage permanent (*life-long learning*). L'idée est que l'école ne saurait assumer seule la responsabilité de satisfaire aux besoins des enfants et des jeunes. Dès lors, School<sup>PLUS</sup> promeut l'interrelation entre l'école et la famille d'une part, et entre l'école et la communauté d'autre part.

Inversement, les communautés qui soutiennent l'apprentissage continu, l'éducation au niveau secondaire, le bien-être, le partage de responsabilités, concourent à la mise en place d'un environnement favorable à l'apprentissage des enfants et de la jeunesse et garantissent leur réussite scolaire.

#### **1.2 Organismes responsables**

L'organisme responsable de la mise en place de l'école communautaire est le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

#### **1.3 Autres organismes participant au programme**

##### **➤ Au niveau provincial**

Les ministères suivants collaborent à la mise en œuvre de School<sup>PLUS</sup> :

- Learning (ministère de l'Éducation);
- Corrections and Public Safety;
- Culture, Youth and Recreation;
- Government Relations and Aboriginal Affairs;
- Health;
- Justice;
- Northern Affairs;
- Social Services.

Les organismes suivants jouent un rôle consultatif :

- Saskatchewan Council on Children and Youth;
- Strengthening Educational Capacity Forum;
- School<sup>PLUS</sup> Operational Issues Working Committee.

## ➤ **Au niveau local**

Les organismes suivants sont chargés de développer School<sup>PLUS</sup> :

- la direction régionale de l'éducation;
- les commissions scolaires;
- la fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan.

La Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan a été formée en 1933 et reconnue par la loi en 1935 (Respecting the Teaching Profession Act aussi appelée The Teachers' Federation Act). Son objectif est de défendre la cause de l'éducation en Saskatchewan; d'améliorer le statut de la profession d'enseignant; de promouvoir et de veiller aux intérêts des enseignants; de guider l'opinion publique sur les questions de l'éducation; d'apporter un soutien-conseil et une protection juridique à ses membres<sup>190</sup>.

La Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan est consultée par le gouvernement chaque fois qu'il est question d'élaborer des politiques touchant au système éducatif de la Saskatchewan. C'est dans ce cadre qu'elle a été contactée pour émettre son avis sur le rapport School<sup>PLUS</sup> de 2001.

## **2 Encadrement de la mise en place de l'école communautaire (lois, principes, déclarations officielles, conventions collectives, textes relatifs au financement, autres)**

### **2.1 Lois, orientations, conventions collectives, autres**

- **School<sup>PLUS</sup>. A Vision for Children and Youth : Toward a New School, Community and Human Service Partnership in Saskatchewan<sup>191</sup>**

Le rapport : *School Plus. A Vision for Children and Youth : Toward a New School, Community and Human Service Partnership in Saskatchewan* a été réalisé par une équipe de 12 personnes constituée par le ministère de l'Éducation afin d' « initier un dialogue public et de faire des recommandations au sujet de l'impact des changements de la société sur la fonction de l'école ». Le rapport School<sup>PLUS</sup> recommande qu'une philosophie de l'école communautaire soit adoptée pour toutes les écoles publiques de la province.

- **Ensuring the wellbeing and Educational success of Saskatchewan's Children & Youth-Provincial Response-Role of the School Task Force Final Report<sup>192</sup>**

Dans ce document, le gouvernement adhère aux recommandations du rapport School<sup>PLUS</sup><sup>193</sup>. Il définit la vision, les objectifs et le plan de mise en œuvre de School<sup>PLUS</sup>. Ce document sert de cadre de référence à la politique gouvernementale en matière d'école communautaire.

<sup>190</sup> Saskatchewan Teacher Federation, *Inside the STF*, [http://www.stf.sk.ca/html/inside\\_the\\_stf\\_main.htm](http://www.stf.sk.ca/html/inside_the_stf_main.htm)

<sup>191</sup> Saskatchewan Learning, *School Plus. A Vision for Children and Youth: Toward a New School*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner\\_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf).

<sup>192</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*, p. 5, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

<sup>193</sup> Saskatchewan Learning, *School Plus. A Vision for Children and Youth: Toward a New School*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner\\_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf)

➤ **School<sup>PLUS</sup>. A Vision for Children and Youth : Response to the Task Force and Public Dialogue on the Role of the School Final Report<sup>194</sup>**

Dans ce document, la Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan adhère à la plupart des recommandations du rapport, mais soulève un ensemble de préoccupations que suscite la mise en œuvre de School<sup>PLUS</sup>. Ces préoccupations sont décrites dans la section 4.

## 2.2 Rôle de l'organisme responsable

Le ministère de l'Éducation est chargé du développement de l'école communautaire en Saskatchewan.

En tant que tel, il met en place la vision d'ensemble et le programme d'action dans lequel s'inscrit l'intervention des écoles à travers leurs commissions scolaires respectives. Il pourvoit aux structures de mise en œuvre de la vision School<sup>PLUS</sup>.

En collaboration avec les sept autres ministères partenaires, le ministère de l'Éducation finance les projets qui correspondent à la vision School<sup>PLUS</sup> et est responsable de la gestion globale du programme<sup>195</sup>.

➤ **Liens et interactions entre les principaux organismes**

Les ministères participant au développement de la vision fournissent certains services nécessaires au bien-être des familles et à la réussite des élèves (santé, logement, loisirs, culture, etc.). Ils agissent par le biais des Integrated School-Linked Services<sup>196</sup>, ensemble de services intégrés en faveur des élèves et de leur famille.

Lorsque la vision School<sup>PLUS</sup> a été adoptée par le gouvernement en 2002, les School Linked Services ont également été reconnus comme composante essentielle de cette nouvelle vision. Integrated School Linked Services procèdent par une démarche de collaboration et visent la mise en place de relations partenariales entre les commissions scolaires, les écoles, les familles, les communautés locales, les communautés autochtones et les organismes de prestation de services, aussi bien publics que privés.

Ils ont pour objectif de satisfaire les divers besoins des élèves, des familles et des communautés. Ils explorent à cet effet de nouveaux modes de prestation de services empreints d'une meilleure coordination et d'une meilleure réactivité<sup>197</sup>.

<sup>194</sup> Saskatchewan Teacher Federation, *Response to the Task Force and Public Dialogue on the Role of the School Final Report*, [http://www.stf.sk.ca/teaching\\_res/research/pdf/response\\_role\\_of\\_school.pdf](http://www.stf.sk.ca/teaching_res/research/pdf/response_role_of_school.pdf)

<sup>195</sup> Saskatchewan Education, *Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, Volume 5, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

<sup>196</sup> Saskatchewan Learning, *Integrated School-Linked Services for Children and Youth at Risk*, [http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub\\_pdf/isls\\_guide.pdf](http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub_pdf/isls_guide.pdf)

<sup>197</sup> Voir les développements sur ce sujet sur le site : Saskatchewan Learning, *Integrated School Linked Services*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/ceisls.shtml](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/ceisls.shtml)

### 3 Description de l'approche utilisée pour la mise en place de l'école communautaire

#### 3.1 Objectifs poursuivis

School<sup>PLUS</sup> vise plusieurs objectifs<sup>198</sup> :

- permettre à tous les enfants et à la jeunesse d'avoir accès au soutien dont ils ont besoin à l'école et pour réussir dans la vie;
- bâtir un avenir harmonieux et partagé entre les peuples autochtones;
- doter les écoles et les communautés de services et des supports de rapprochement de qualité;
- renforcer la capacité du système d'éducation de la province.

#### 3.2 Contenu de l'approche

Pour mettre en œuvre School<sup>PLUS</sup>, le gouvernement procède selon la démarche suivante<sup>199</sup>:

- larges consultations dans l'ensemble de la province et établissement de mécanismes consensuels visant à déterminer la meilleure voie de la réalisation de la vision School<sup>PLUS</sup>;
- renforcement de la capacité des écoles et des commissions scolaires afin de mettre en place un ensemble de services globaux visant la satisfaction des besoins des enfants et leur bien-être; de fournir aux élèves des occasions d'apprentissage de grande qualité.
- mise en place d'une stratégie globale visant l'extension de services intégrés au sein de l'école ou en dehors de celle-ci et dont la supervision est confiée à l'Interdepartmental Children and Family Services Integration Forum;
- soutien aux initiatives complémentaires aux niveaux provincial et local afin d'aider à la réalisation de School<sup>PLUS</sup>;
- mobilisation et reconduction de ressources financières. En 2001-2002, le gouvernement s'est engagé à budgétiser la mise en place des directives visant la réalisation des recommandations du rapport School<sup>PLUS</sup>.

De manière plus concrète, le gouvernement assure le financement des écoles qui développent une vision communautaire. À ce jour, 98 écoles communautaires sont financées en zones rurales et urbaines. Le soutien concerne les écoles élémentaires, les écoles secondaires ainsi que les enfants de niveau K-12.

En 2004, les 7 ministères participant au développement de la vision School<sup>PLUS</sup> ont créé un fonds appelé Community Teacher Engagement Fund afin de financer un ensemble de 10 projets (10 000 \$ par projet) de mise en place d'écoles communautaires.

<sup>198</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*, p. 5,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

<sup>199</sup> Government of Saskatchewan, *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*,

[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

Pour bénéficier du soutien gouvernemental au titre de ce fonds, le gouvernement tient compte du niveau de richesse des School Divisions et de leurs dépenses<sup>200</sup>. Les écoles postulantes doivent néanmoins s'assurer que leur fonctionnement répond au moins à l'un des critères suivants :

- l'existence d'un leadership adapté à la vision School<sup>PLUS</sup>;
- l'effectivité des partenariats;
- le développement de la capacité d'anticipation et de réactivité;
- l'évaluation des apprentissages;
- l'existence de programmes scolaires répondant aux besoins des élèves;
- l'implication active des enseignants et de la communauté;
- le respect pour l'environnement scolaire;
- la mise en place d'indicateurs d'évaluation des progrès;
- le développement d'activités aussi bien dans les communautés que dans les locaux de l'école<sup>201</sup>.

Le gouvernement met également en place des formations en ateliers pour aider les écoles à élaborer les stratégies et les mécanismes nécessaires au passage du modèle traditionnel d'école à la philosophie et aux pratiques d'éducation communautaire.

### 3.3 Identification et rôle des intervenants

#### ➤ Saskatchewan Council on Children and Youth

Ce conseil est chargé de la supervision de la mise en œuvre de la vision School<sup>PLUS</sup>. Il lui revient de s'assurer de la représentativité des divers intervenants dans le programme : services sociaux, jeunes et autochtones, etc.

#### ➤ Strengthening Educational Capacity Forum

Ce forum assiste le Saskatchewan Council on Children and Youth dans sa tâche de supervision de la mise en œuvre de School<sup>PLUS</sup>. Il est chargé de superviser le développement et la mise en œuvre du plan global permettant de renforcer la capacité des écoles sur le territoire de la province.

Il est composé des principaux représentants de la Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan, de la Saskatchewan School Trustees Association, de la League of Educational Administrators, etc.

#### ➤ Interdepartmental Children and Family Services Integration Forum

Ce forum est composé de cadres représentant divers services du gouvernement. De concert avec le Saskatchewan Council on Children and Youth, il est chargé d'intégrer l'ensemble des populations de la Saskatchewan dans une démarche de collaboration favorable à la mise en œuvre de la vision School<sup>PLUS</sup>.

<sup>200</sup> Gingras, Diane (10 mai 2005). *Parallélisme entre le Community School Programme et SchoolPlus*, [Conversation téléphonique avec Charlie Mballa].

<sup>201</sup> Government of Saskatchewan, *Community Engagement and Action Planning*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/progwinter2004.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/progwinter2004.pdf)

Le forum définit les mandats, les rôles et les compétences des départements et des secteurs d'intervention; assure la veille de la politique et de la qualité de la prestation de services, et ce, en gérant les décalages pouvant exister entre les besoins et les services offerts et en y apportant des solutions; est responsable de la redistribution des ressources; traite des problématiques à caractère systémique et structurel et définit les impacts attendus.

➤ **School<sup>PLUS</sup> Operational Issues Working Committee**

Ce comité sert de plateforme de discussion où les intervenants du système éducatif partagent leurs préoccupations et discutent de leurs besoins.

#### **4 Effets de la mise en place de l'école communautaire**

En 2004, la Fédération des enseignants et des enseignantes de la Saskatchewan (Saskatchewan Teachers Federation) a formulé quelques préoccupations concernant les effets de l'application de School<sup>PLUS</sup>. Elle a notamment observé que la vision School<sup>PLUS</sup> soulevait des inquiétudes par rapport :

- à l'originalité de School<sup>PLUS</sup>;
- à l'intérêt de School<sup>PLUS</sup> pour l'éducation des autochtones et vice versa;
- au rôle attendu des enseignants pendant la période de transition;
- aux modalités de financement;
- à la nature et l'impact de School<sup>PLUS</sup> sur le développement et la restructuration du système éducatif de la Saskatchewan;
- à l'ambiguïté introduite par la terminologie employée pour décrire la vision School<sup>PLUS</sup>;
- à l'avenir des projets développés dans le cadre de School<sup>PLUS</sup>;
- à la surcharge de travail sur les enseignants et les dirigeants d'établissements scolaires;
- à l'impact de School<sup>PLUS</sup> sur les conditions de travail des enseignants;
- au sentiment de marginalisation ressenti par les enseignants face aux mécanismes gouvernementaux de mise en œuvre de School<sup>PLUS</sup> marqués par une approche *top down*.

#### **5 Contexte et éléments susceptibles de favoriser le développement de l'école communautaire**

La mise en œuvre du Community Schools Program et de School<sup>PLUS</sup> a été favorisée par les facteurs suivants :

- l'existence d'une tradition culturelle et communautaire protectrice des intérêts des enfants et des jeunes;
- l'idée de famille élargie (*extended family*) comme fondatrice d'une pratique de partage de rôles entre encadreurs, bienfaiteurs, fournisseurs de soins de santé et enseignants;
- la recherche de l'unité dans la diversité des intervenants pour satisfaire les besoins des familles et des communautés;

- la conviction que la coresponsabilité des adultes renforce le sentiment d'appartenance commune de la jeunesse.

**Tableau 4 : Les temps forts de la mise en place du Community School Program<sup>202</sup>**

Les temps forts de la mise en place du Community School Program	
1980	Attribution du label « école communautaire » à quelques écoles pilotes dans les régions de Regina, Saskatoon et Prince Albert, dans l'optique de résoudre les problèmes de pauvreté des populations autochtones des zones urbaines;
1984	Lancement du programme The Indiana and Métis Education Development Program afin de financer les commissions scolaires pour améliorer les performances scolaires des enfants autochtones;
1994	Élaboration d'un cadre de référence appelé Policy Framework for Integrated School Linked Services for Children and Youth at Risk afin de promouvoir la collaboration entre les intervenants en matière d'enfance en âge scolaire et de jeunesse;
1996	Mise en place d'une nouvelle politique inspirée du Community Schools Program Building Communities of Hope : Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students;
1997	Mise en place d'un projet pilote de deux années, dans lequel devait participer un certain nombre d'écoles représentant les trois commissions scolaires nordiques. Il concerne essentiellement les enfants en bas âge (entre trois et quatre ans) de niveau préscolaire;
2001	Publication du rapport <i>Task Force on the Role of the School</i> (Rapport School Plus) qui recommande l'adoption d'une philosophie d'école communautaire pour toutes les écoles publiques de la province et l'octroi de financement pour soutenir la promotion de cette approche.
2004	Le gouvernement encourage toutes les écoles à adopter des pratiques d'éducation communautaire et promet des financements à cet effet. À ce jour, 98 écoles communautaires sont financées par le gouvernement en zones rurales et urbaines. Le soutien concerne les écoles élémentaires, les écoles secondaires et les enfants ayant rempli 12 années de scolarité après la maternelle (K-12).

<sup>202</sup> Community Education Unit, *Highlights of Saskatchewan Learning's Community Education Initiatives*, [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/cewhatis.shtml](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/cewhatis.shtml)



## Bibliographie

COMMUNITY EDUCATION UNIT (Page consultée le 23 avril 2005). *Highlights of Saskatchewan Learning's Community Education Initiatives*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/cewhatis.shtml](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/cewhatis.shtml)

COMMUNITY EDUCATION UNIT (Page consultée le 23 avril 2005). *Saskatchewan Learning*, [en ligne],  
[http://sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/cewhatis.shtml](http://sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/cewhatis.shtml)

COMMUNITY EDUCATION UNIT (Page consultée le 23 avril 2005). *Toward School Plus Empowering High Schools As Communities of Learning and Support*, « Children's Service and Programs Branch », [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/hs2004splu s.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/hs2004splu s.pdf)

GOVERNMENT OF SASKATCHEWAN (Page consultée le 2 mai 2005). *Community Engagement and Action Planning*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/progwinter2004.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/progwinter2004.pdf)

GOVERNMENT OF SASKATCHEWAN (Page consultée le 23 avril 2005). *Securing Saskatchewan's Future : Ensuring the Wellbeing and Educational Success of Saskatchewan's Children and Youth*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/school\\_plus/pdf/provresp.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/school_plus/pdf/provresp.pdf)

SASKATCHEWAN EDUCATION (Page consultée le 2 mai 2005). *Building Communities of Hope. Best Practices for Meeting the Learning Needs of At-Risk and Indian and Métis Students, Community Schools Policy and Conceptual Framework*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

SASKATCHEWAN EDUCATION (Page consultée le 2 mai 2005). *Community Schools Special Edition*, « Bulletin On Course », [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap\\_building\\_acct/otherdocs/oncourse/1998-01.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/cap_building_acct/otherdocs/oncourse/1998-01.pdf)

SASKATCHEWAN LEARNING (Page consultée le 10 mai 2005), *Integrated School Linked Services*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/ceisls.shtml](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/ceisls.shtml)

SASKATCHEWAN LEARNING (Page consultée le 2 mai 2005). *Integrated School-Linked Services for Children and Youth at Risk*, [en ligne],  
[http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub\\_pdf/isls\\_guide.pdf](http://www.learning.gov.sk.ca/admin/pub_pdf/isls_guide.pdf)

SASKATCHEWAN LEARNING (Page consultée le 2 mai 2005). *School Plus. A Vision for Children and Youth : Toward a New School*, [en ligne],  
[http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner\\_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/partner_aboriginal/policy/docs/roleofsch/roleofsch.pdf)

SASKATCHEWAN LEARNING, (Page consultée le 23 avril 2005). *Best Practices Framework*, « Building Communities of Hopes-A Handbook », p. 21-27, [en ligne], [http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children\\_services/community\\_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf](http://www.sasked.gov.sk.ca/branches/children_services/community_ed/docs/buildcomm/handbook.pdf)

SASKATCHEWAN QUEEN'S PRINTER (Page consultée le 3 mai 2005). *Loi de 1995 sur l'éducation*, [en ligne], <http://www.gp.gov.sk.ca/documents/french/statutes/statutes/E0-2f.PDF>

SASKATCHEWAN SCHOOL ASSOCIATION (Page consultée le 23 avril 2005). *Media Centre, Quick Facts*, [en ligne], <http://www.ssta.sk.ca/Communications/MediaCentre.htm>

SASKATCHEWAN TEACHER FEDERATION (Page consultée le 2 mai 2005). *Inside the STF*, [en ligne], [http://www.stf.sk.ca/html/inside\\_the\\_stf\\_main.htm](http://www.stf.sk.ca/html/inside_the_stf_main.htm)

SASKATCHEWAN TEACHER FEDERATION (Page consultée le 2 mai 2005). *Response to the Task Force and Public Dialogue on the Role of the School Final Report*, [en ligne], [http://www.stf.sk.ca/teaching\\_res/research/pdf/response\\_role\\_of\\_school.pdf](http://www.stf.sk.ca/teaching_res/research/pdf/response_role_of_school.pdf)

THE SASKATCHEWAN EDUCATION SYSTEM (Page consultée le 2 mai 2005). *The Saskatchewan Educational System*, [en ligne], <http://www.learning.gov.sk.ca/admin/1994/sked.html>